

SyS/LSL

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER
RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE
LE LUNDI 24 NOVEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le lundi 24 novembre 2025 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Xavier **PINTAT**, Maire.

CONVOCATION DU 18 NOVEMBRE 2025

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres.

PRÉSIDENT : Xavier **PINTAT**, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard **LOMBRAIL**, Evelyne **MOULIN**, Daniel **MILLIET**, Marie-Dominique **DUBOURG**, Claude **MARTIN**, Ghyslaine **CUNY**, Vincent **RAYNAUD**, Manuela **LIEUTEAU-SANCHEZ**, Hervé **BLANC**, Jean-Luc **DIEU**, Agnès **BERGE**, Jean-Michel **BERGES**, Danielle **BERTHOMIER**, Jacques **BIBES**, Maddy **DUBOUILH**, Bernard **PASQUET**, Bruce **QUERMENT**, Catherine **THOMPSON**,

EXCUSÉS : Sylvie **BERTHELEMY**, Chantal **LESCORCE**, Élodie **MARTIN**, ayant donné pouvoir respectivement à Bernard **LOMBRAIL**, Evelyne **MOULIN**, Daniel **MILLIET**,

ABSENTE : July **BERNADA**,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard **LOMBRAIL**,

~~~~~

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23**

**PRÉSENTS : 19**

**EXCUSÉS AVEC POUVOIRS : 3**

**ABSENTS : 1**

~~~~~

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, valablement délibérer.

Il est procédé à l'examen des questions à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2025**
- III - DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS**
- IV - PATRIMOINE ET BÂTIMENTS COMMUNAUX, URBANISME ET FONCIER, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**
 - A. Convention de servitude avec le Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde
- V - FINANCES**
 - A. Concession Plage Centrale : Rapport 2024
 - B. Adhésion à une Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms dénommée « CANUT » dans le cadre du renouvellement du marché des photocopieurs
- VI - QUESTIONS DIVERSES**
 - A. Communauté de Communes Médoc Atlantique : Rapport d'Activités 2024
 - B. Projet de création d'un ouvrage de protection contre l'érosion marine sur la Commune de Soulac-sur-Mer (connexion de la digue de l'Amélie et de la digue du camping Sandaya) : Avis du Conseil Municipal



- I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur Bernard **LOMBRAIL** est désigné secrétaire de séance.
- II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2025**

Le Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 27 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2025-08-01

Rapporteur : M. Xavier PINTAT, Maire

- III - DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS**

En application de la délibération du Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer en date du 25 mai 2020 chargeant le Maire de prendre en cas de nécessité pendant la durée de son mandat les décisions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et depuis la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 27 octobre 2025, « les décisions » du Maire ont eu pour objet :

- Le 23 octobre 2025

De signer avec SFR, 16 rue du Général A. de Boissieu à Paris 15^{ème}, un bail portant sur la mise à disposition d'un emplacement d'une surface de 48 m² environ sur la parcelle BE 46, pour l'implantation d'équipements techniques (local technique, armoires techniques, pylône et antennes), pour une durée de 12 ans, et pour un loyer annuel de 10 000,00 € HT, actualisable chaque année.

- Le 30 octobre 2025
De signer avec la Compagnie Les Geeks au Plateau, 15 rue du Louvre 75001 Paris, le contrat visant à mettre en place une pièce de théâtre intitulée « La visite de l'homme en gris », le samedi 15 novembre 2025, pour un montant de 2 750,40 € T.T.C.
- Le 31 octobre 2025
De signer avec l'OSC École de Surf, un contrat de location précaire portant sur la mise à disposition d'un local sis 2 rue du 8 Mai 1945 à Soulac-sur-Mer, pour une durée d'un an, et pour un loyer mensuel de 516,46 €.
- Le 31 octobre 2025
De signer un avenant n° 2 à la convention du 28 décembre 2018 avec l'Association Les Tréteaux de Sable, pour la mise à disposition de l'église du jeune Soulac, afin de changer les jours de permanence (les jeudis et vendredis), les autres dispositions restant inchangées.
- Le 3 novembre 2025
De signer avec la Société BPM ARCHITECTES, 26 rue Peyronnet 33800 Bordeaux, la proposition de missions VISA-DET-AOR dans le cadre des travaux de rénovation des sanitaires de l'école primaire Jules Ferry de la Ville de Soulac-sur-Mer, pour un montant de 8 320,00 € HT soit 9 984,00 € TTC.
- Le 10 novembre 2025
De confier la défense des intérêts de la commune au Cabinet HMS Atlantique, Avocats à Bordeaux, suite à la requête introduite par Monsieur Hervé BLANCHARD auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, enregistrée le 16 septembre 2025 tendant à l'annulation de l'arrêté de permis de construire n° PC 033 514 24 S 0063 du 11 mars 2025 délivré par la Maire, ainsi que sa décision du 15 juillet 2025 rejetant le recours gracieux du 20 mai 2025.
- Le 10 novembre 2025
De confier la défense des intérêts de la commune au Cabinet HMS Atlantique, Avocats à Bordeaux, suite à la requête introduite par Monsieur Hervé BLANCHARD auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, enregistrée le 16 septembre 2025 tendant à l'annulation de l'arrêté de permis d'aménager n° PA 033 514 24 S 0001 du 7 avril 2025 délivré par la Maire, ainsi que sa décision du 15 juillet 2025 rejetant le recours gracieux du 2 juillet 2025.
- Le 10 novembre 2025
De signer avec la SARL CS CONSEIL, 3C avenue Binghamton 33260 La Teste de Buch, la proposition de mission de coordination SPS relative à la réhabilitation de 2 bâtiments (n° 6 et 7) au Centre d'Hébergement du Pré Saint-Gervais (logements gendarmes), pour un montant de 2 450,00 € HT, soit 2 940,00 € TTC.
- Le 12 novembre 2025
D'accorder à Monsieur et Madame Valérie ODDOS et Yann BRIAND demeurant 23 rue Emile Larrieu 33440 Ambarès-et-Lagrave, une concession cinquantenaire de 4,5 m² (n°32) au cimetière du Jeune Soulac, moyennant la somme de 475,00 €.
- Le 17 novembre 2025
De signer le marché ayant pour objet « Travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire du groupe scolaire Jules Ferry » avec les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : Démolitions – Gros œuvre :

SARL GESSEY, 3 rue des Tonneliers ZA de Belloc 33340 Lesparre Médoc
Montant de l'offre retenue : 31 463,13 € HT soit 37 755,76 € TTC

Lot n° 2 : Menuiseries extérieures :

SOMIREY SARL, 6 rue André Lafittau 33340 Lesparre Médoc
Montant de l'offre retenue : 6 197,98 € HT soit 7 437,58 € TTC

Lot n° 3 : Peinture :

BIROT FRERES SARL, sise 3 route du Bourg 33340 Saint-Germain d'Esteuil
Montant de l'offre retenue : 5 562,20 € HT soit 6 674,64 € TTC

Lot n° 4 : Revêtement de sol souple :

BIROT FRERES SARL, sise 3 route du Bourg 33340 Saint-Germain d'Esteuil

Montant de l'offre retenue : 9 613,80 € HT soit 11 536,56 € TTC

Lot n° 5 : Plomberie - Sanitaires :

CPCV, 6 route de Saint-Gaux 33340 Saint-Germain d'Esteuil

Montant de l'offre retenue : 14 300,00 € HT soit 17 160,00 € TTC

Lot n° 6 : Electricité :

EOLE ENERGY, 22 Zone d'Activité 33112 Saint-Laurent de Médoc

Montant de l'offre retenue : 7 477,08 € HT soit 8 972,50 € TTC

Lot n° 7 : Cabines stratifiées :

SARL AMELIE MEN33, 9B boulevard Guy Albospeyre 33780 Soulac-sur-Mer

Montant de l'offre retenue : 15 821,00 € HT soit 18 985,20 € TTC

Le Conseil Municipal en prend acte.

IV – PATRIMOINE ET BÂTIMENTS COMMUNAUX, URBANISME ET FONCIER, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N° 2025-08-02

Rapporteur : M. Bernard LOMBRAIL, Premier Adjoint au Maire

A. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉNERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE

Monsieur le Maire indique que les travaux réalisés par le Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde au lieudit La Forêt Sud-Ouest ont occasionné le passage d'une ligne souterraine sur les parcelles cadastrées section AV n° 18 et 19 appartenant à la Commune.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant à la servitude accordée au Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur Bernard LOMBRAIL, Premier Adjoint au Maire, à signer l'acte authentique en la forme administrative régularisant la servitude accordée au Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde.

V - FINANCES

DÉLIBÉRATION N° 2025-08-03

Rapporteur : M. Xavier PINTAT, Maire

A. CONCESSION PLAGE CENTRALE : RAPPORT 2024

Par arrêté préfectoral du 11 mars 2021, l'État a concédé à la Commune de Soulac-sur-Mer la Plage Centrale, pour une durée de 12 ans.

Dans ce cadre, l'article R-2124-29 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que le concessionnaire présente chaque année à l'État un rapport comportant notamment les comptes financiers ainsi qu'une analyse du fonctionnement de la concession, en particulier au regard de l'accueil du public et de la préservation du domaine. Il comporte également, le cas échéant, les rapports des sous-concessionnaires.

C'est l'objet du rapport présenté en annexe.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel du concessionnaire de la Plage Centrale (année 2024) ci-annexé, qui sera transmis aux services de l'État (D.D.T.M.).

DÉLIBÉRATION N° 2025-08-04

Rapporteur : M. Xavier PINTAT, Maire

B. ADHÉSION À UNE CENTRALE D'ACHAT DU NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMS DÉNOMMÉE « CANUT » DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DU MARCHÉ DES PHOTOCOPIEURS

La mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique, qui amène de plus en plus à recourir aux centrales d'achats. Une centrale d'achat a été créée à destination des collectivités territoriales : La Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT).

Les objectifs de la CANUT sont :

- Une gestion simplifiée des achats,
- Des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales,
- Des frais d'accès réduits,
- Une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- Une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
- Des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

La CANUT est un Acheteur sous forme de Pouvoir Adjudicateur au sens des dispositions de l'article L1211-1 du Code de la Commande Publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats au sens de l'article L.2113-2 du CCP ou tout texte subséquent le complétant où s'y substituant ;

La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment ;

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association selon les tarifs suivants (pour un établissement seul) :

Coût annuel	Etablissement >=500 employés			Etablissement <500 employés			Etablissement <100 employés		
	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	Total TTC
Structure seule									
1er accord-cadre	600 €	600 €	720 €	300 €	300 €	360 €	150 €	150 €	180 €
2 accords-cadres remise 20%	480 €	960 €	1 152 €	240 €	480 €	576 €	120 €	240 €	288 €
3 accords-cadres remise 30%	420 €	1 260 €	1 512 €	210 €	630 €	756 €	105 €	315 €	378 €
4 accords-cadres remise 40%	360 €	1 440 €	1 728 €	180 €	720 €	864 €	90 €	360 €	432 €
5 accords-cadres remise 45%	330 €	1 650 €	1 980 €	165 €	825 €	990 €	83 €	413 €	495 €
6 accords-cadres remise 50% = PLAFOND	300 €	1 800 €	2 160 €	150 €	900 €	1 080 €	75 €	450 €	540 €

Considérant :

- L'intérêt d'adhérer à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT) ;
- Le besoin de la Collectivité d'acquérir du matériel informatique de manière régulière pour soutenir ses activités et ses services à la population ;
- Que l'achat, dans le domaine du numérique, est un poste budgétaire significatif, et qu'il est dans l'intérêt de la Collectivité de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et prestations réalisées ;

- Que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique ;
- Que les marchés du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique ;
- L'opportunité de participer à la gouvernance d'une centrale d'achat d'envergure nationale ;
- Que l'adhésion à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT) permet à la Collectivité de bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats dans le domaine numérique ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion avec la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms « CANUT », et autorise le Maire à signer le formulaire correspondant.

VI – QUESTIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION N° 2025-08-05

Rapporteur : M. Xavier PINTAT, Maire

A. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ATLANTIQUE : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

En application des dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes vient de nous adresser son rapport d'activités 2024.

Conformément à l'article susvisé ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Particulièrement volumineux, ce rapport présente de manière exhaustive l'activité de la Communauté de Communes dans ses différents domaines de compétence pour l'année considérée.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes Médoc Atlantique présenté en annexe.

DÉLIBÉRATION N° 2025-08-06

Rapporteur : M. Xavier PINTAT, Maire

B. PROJET CRÉATION D'UN OUVRAGE DE PROTECTION CONTRE L'ÉROSION MARINE SUR LA COMMUNE DE SOULAC-SUR-MER (CONNEXION DE LA DIGUE DE L'AMÉLIE ET DE LA DIGUE DU CAMPING SANDAYA) : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par courrier en date du 20 octobre 2025, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde a sollicité l'avis de la Commune sur le projet de travaux de création d'un ouvrage de protection contre l'érosion marine à Soulac-sur-Mer (connexion de la digue de l'Amélie et de la digue du Camping Sandaya) dont l'enquête publique se déroule du 10 novembre 2025 au 12 décembre 2025 inclus.

Ces travaux, inclus dans la stratégie locale de gestion de la bande côtière allant de Soulac-sur-Mer au Verdon-sur-Mer, devant permettre de sécuriser le secteur urbain du quartier de l'Amélie à Soulac-sur-Mer pour une période d'au moins 30 ans, le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable aux travaux de création d'un ouvrage de protection contre l'érosion marine sur la Commune de Soulac-sur-Mer (connexion de la digue de l'Amélie et de la digue du Camping Sandaya).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 16

38

Liste des délibérations examinées de la séance du 24 novembre 2025 :

Numéro	Objet	Sens du Vote
2025-08-01	Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et Informations	Prend Acte
2025-08-02	Convention de servitude avec le Syndicat Département Énergies et Environnement de la Gironde	Favorable - Unanimité
2025-08-03	Concession Plage Centrale : Rapport 2024	Prend Acte
2025-08-04	Adhésion à une centrale d'achat du numérique et des télécoms dénommée « CANUT » dans le cadre du renouvellement du marché des photocopieurs	Favorable - Unanimité
2025-08-05	Communauté de Communes Médoc Atlantique : Rapport d'activités 2024	Prend Acte
2025-08-06	Projet de création d'un ouvrage de protection contre l'érosion marine sur la Commune de Soulac-sur-Mer (connexion de la digue de l'Amélie et de la digue du Camping Sandaya) : Avis du Conseil Municipal	Prend Acte

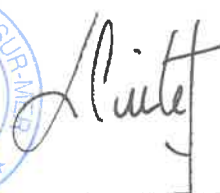
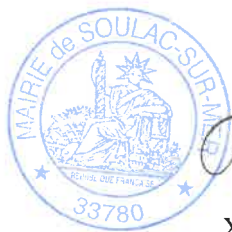
ÉTAIENT PRÉSENTS : Xavier **PINTAT**, Bernard **LOMBRAIL**, Evelyne **MOULIN**, Daniel **MILLIET**, Marie-Dominique **DUBOURG**, Claude **MARTIN**, Ghyslaine **CUNY**, Vincent **RAYNAUD**, Manuela **LIEUTEAU-SANCHEZ**, Hervé **BLANC**, Jean-Luc **DIEU**, Agnès **BERGE**, Jean-Michel **BERGES**, Danielle **BERTHOMIER**, Jacques **BIBES**, Maddy **DUBOUILH**, Bernard **PASQUET**, Bruce **QUERMENT**, Catherine **THOMPSON**,

Le Secrétaire



Bernard **LOMBRAIL**

Le Maire



Xavier **PINTAT**

Annexe du rapport

IV – A

Convention de servitude avec le SDEEG

**CONVENTION DE SERVITUDE
RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE**

Commune : SOULAC SUR MER Opération N° 514584TB01

Libellé de l'affaire : RACCORDEMENT BASSE TENSION C5 FREE MOBILE

Ligne : 230/400V POSTE CROSSA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-31 ;

VU le Code de l'Énergie, notamment ses articles L.323-4 à L.323-9 ;

VU le décret n°67-886 du 6 octobre 1967 ;

VU le contrat de concession de distribution publique d'électricité en vigueur, signé entre l'autorité concédante et le concessionnaire ;

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE 12 Rue du Cardinal Richaud 33300 BORDEAUX	ET	COMMUNE DE SOULAC SUR MER MAIRIE Adresse : 2 RUE DE L'HÔTEL DE VILLE 33780 SOULAC SUR MER Numéro de téléphone : 05 56 73 29 29 Courriel : contact@mairie-soulac.fr
Représenté par son Président dûment habilité à cet effet, et désigné ci-après par l'appellation "le SYNDICAT", <u>d'une part,</u>		Agissant en qualité de propriétaire(s) désigné(s) ci-après par l'appellation "le /les propriétaire(s)", <u>d'autre part,¹</u>

¹ Si indivision : faire autant d'exemplaires originaux que d'indivisaires

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que la ou les parcelle(s) ci-après désignée(s) (sauf erreur ou omission du cadastre) lui appartient / appartiennent :

COMMUNE	SECTION	NUMERO	LIEU-DIT
SOULAC SUR MER	AV	18 - 19	LA FORET SUD-OUEST

Le propriétaire déclare en outre que la ou les parcelle(s) ci-dessus désignée(s) est / sont actuellement :

☒ Exploitée(s) par lui-même

☐ Exploitée(s) par

☐ Non exploitée(s)

CECI EXPOSE, les parties conviennent ce qui suit :

Article 1 : Droits de servitudes consentis au SYNDICAT

Après avoir pris connaissance, du tracé de la (les) ligne(s) souterraine(s) ~~et/ou aérienne(s)~~ sur la (les) parcelle(s) ci-dessus désignée(s), le propriétaire reconnaît au SYNDICAT, maître d'ouvrage des installations souterraines ~~et/ou aériennes~~ qu'il se propose d'établir, une servitude aux caractéristiques suivantes figurant sur le (les) plan(s) ci-annexé(s) à la présente convention visant à :

RESEAU SOUTERRAIN	☒ Y établir une servitude de passage de 135 mètres des réseaux électriques tels que prévus au plan annexé ; ☐ A poser ☐remontée(s) aéro-souterraine(s) sur support, ou bien, à l'extérieur des murs ou façades en terrain privé ou donnant sur la voie publique y compris protection mécanique et câblage ☐ Etablir en limite des parcelles cadastrales des bornes de repérage ; ☐ Effectuer l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toute plantation, qui se trouvant à l'emplacement de la ligne électrique, gêne sa (leur) pose ou pourrait par sa croissance occasionner des avaries aux ouvrages.
COFFRETS	☐ Y établir à demeure : ☐ coffret(s) électrique + les remontées de câbles dans le coffret dont les dimensions approximatives au sol sont : ☐ mètre x ☐ mètre et d'une hauteur de ☐ mètre Coffret : encastré ☐ ou en saillie ☐
RESEAU AERIEN	☐ Etablir à demeure ☐ support(s) et ☐ ancrage(s) pour conducteurs aériens d'électricité ; ☐ Faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus, des dites parcelles, sur une longueur totale d'environ ☐ mètre ; ☐ Faire passer les conducteurs aériens d'électricité fixés sur les façades, des dites parcelles, sur une longueur totale d'environ ☐ mètres ☐ Couper les arbres et branches d'arbres qui, se trouvant à proximité de l'emplacement où des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement, leur chute ou leur croissance, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages conformément au décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011.

CABLE DE BRANCHEMENT EN SOUTERRAIN ET/OU SUR LES MURS OU FACADES SURPLOMBANT DES HABITATIONS	☐ Etablir à demeure les supports et ancrages pour conducteurs aériens, isolés ou non, et leurs accessoires à l'extérieur des murs et façades ☐ Faire passer lesdits conducteurs aériens sur façade sur environ ml, ☐ Elaguer, s'il y a lieu, les plantes grimpantes et les branches d'arbres ou d'arbustes qui pourraient gêner la pose des câbles et accessoires ou occasionner des avaries aux ouvrages ☐ Etablir à demeure un câble de branchement souterrain du domaine public jusqu'aux murs ou façades sur une longueur d'environ ml ☐ Poser un coffret coupe-circuit encastré dans la murette ainsi qu'un coffre de réseau en limite de propriété, comme indiqué sur le plan ci joint
MISE A LA TERRE	☐ Confection d'une tranchée sur mètres pour réalisation d'une mise à la terre

Par voie de conséquence, le SYNDICAT ou le concessionnaire de la distribution publique d'électricité pourront faire pénétrer sur la (les) propriété(s) leurs agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par l'un d'entre eux en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation des ouvrages ainsi établis.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions du SYNDICAT, du concessionnaire ou toute personne dûment mandatée à cet effet, sauf en cas d'urgence.

Article 2 : Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance de la (les) parcelle(s), conformément à l'article L.323-6 du code de l'énergie.

Toutefois, le propriétaire s'interdit de faire, sur le tracé et à proximité des ouvrages définis à l'article 1^{er}, aucune plantation d'arbres ou arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations.

Si le propriétaire se propose soit de clore, soit de bâtir, soit de démolir, réparer ou surélever une construction existante, il devra faire connaître au concessionnaire par lettre recommandée avec avis de réception adressé au domicile élu ci-dessus mentionné, deux mois avant le début des travaux, la nature et la consistance des travaux qu'il envisage d'entreprendre en fournissant tous les éléments d'appréciation ; le concessionnaire sera tenu de lui répondre dans le délai d'un mois à compter de la date de l'avis de réception et d'informer par écrit le SYNDICAT dans le même délai.

Si la distance réglementaire entre les ouvrages établis sur la parcelle et la construction projetée n'est pas respectée, le concessionnaire sera tenu de modifier ou de déplacer les ouvrages électriques. Cette modification ou ce déplacement sera réalisé selon le choix technique arrêté par le concessionnaire et à ses frais, conformément au cahier des charges de concession. Cependant, le propriétaire pourra consentir au maintien des ouvrages moyennant le versement d'une indemnité en raison d'obstacle apporté à la réalisation des projets.

Si le propriétaire n'a pas, dans le délai de deux ans à partir de la modification ou du déplacement, exécuté les travaux projetés, le concessionnaire sera en droit de lui réclamer le remboursement des frais de modification ou de déplacement des ouvrages, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts s'il y a lieu.

Article 3 : Indemnisation éventuelle

La présente convention est conclue à titre gratuit.

Néanmoins, elle reconnaît au propriétaire le droit d'être indemnisé des dégâts qui pourraient être causés à l'occasion de la construction, de la surveillance, de l'entretien et de la réparation des ouvrages. S'il y a lieu, ces dégâts feront l'objet d'une estimation fixée à l'amiable ou, à défaut d'accord, par le Tribunal compétent du lieu de situation de la (des) parcelle(s). Les dégâts seront à la charge du SYNDICAT ou de ses entrepreneurs dans le cas où ils sont causés par la construction de l'ouvrage. Ils seront à la charge du concessionnaire s'ils sont causés par la surveillance, l'entretien ou la réparation des ouvrages.

Article 4 : Responsabilités

Le propriétaire ou, le cas échéant, tout autre exploitant de la (les) parcelle(s), sera dégagé de toute responsabilité à l'égard du SYNDICAT ou du concessionnaire de la distribution publique d'électricité, pour les dommages qui viendraient à être causés de son fait aux ouvrages faisant l'objet de la présente convention, à l'exclusion de ceux résultant d'un acte de malveillance de sa part.

Le concessionnaire garantit le propriétaire ou, éventuellement tout autre exploitant, contre toute action aux fins d'indemnité qui pourrait être engagée par des tiers en réparation de préjudices éventuellement causés par les ouvrages objets de la présente convention sous réserve que l'atteinte résulte d'une cause autre qu'un acte de malveillance de la part du propriétaire.

Article 5 : Effets de la présente convention

En vertu du décret n°67-886 du 6 octobre 1967, la présente convention produit, tant à l'égard du propriétaire et de ses ayants droit, que des tiers, les effets de la déclaration d'utilité publique prévue par l'article L.323-4 du code de l'énergie. Par voie de conséquence, le propriétaire s'engage dès maintenant à porter la présente convention à la connaissance des personnes qui ont ou qui acquièrent des droits sur la parcelle traversée par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage en outre à faire reporter dans tout acte relatif à la (les) parcelle(s) concernée(s) par les ouvrages électriques définis à l'article 1^{er}, les termes de la présente convention.

S'agissant d'une ligne souterraine

La présente convention sera régularisée par acte authentique pris en la forme administrative aux frais du SYNDICAT ou par acte notarié aux frais du propriétaire et publiée au service de la publicité foncière compétent.

Article 6 : Stipulation pour autrui

Le SYNDICAT déclare qu'il entend stipuler dans le présent acte, tant pour lui-même que pour le concessionnaire de la distribution publique d'électricité, en ce qui concerne l'établissement, le fonctionnement et l'exploitation des ouvrages faisant l'objet de la présente convention

Article 7 : Protection des données à caractère personnel

Le SYNDICAT s'engage à traiter les données personnelles recueillies pour la bonne exécution de la présente convention (noms, prénoms, adresse, adresse mail, numéro de téléphone, adresse et numéro de la parcelle, carte d'identité, extrait de l'acte d'état civil, copie du titre de propriété), conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données. Conformément à la législation applicable, le propriétaire dispose d'un droit d'accès et de rectification concernant ces données. Pour exercer ses droits, le propriétaire peut contacter le SYNDICAT en envoyant un courriel à l'adresse suivante : dpd@sdeeg33.fr.

Article 8 : Entrée en vigueur

La présente convention prend effet à dater de la signature par les parties et est conclue pour la durée de la ligne dont il est question à l'article 1 ci-dessus ou de toute autre ligne qui pourrait lui être substituée sur l'emprise de la ligne existante, ou, le cas échéant, avec une emprise moindre.

Fait en un exemplaire à BORDEAUX, le 19 mai 2025

Le Président du SYNDICAT

Lu et approuvé



Le Propriétaire

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

*Lu et approuvé,
L'intel*

0.00 10.00 20.00

2.90 m

8.10 m

15.60 m

vers Poste
"CROSSA"
33514P0064

accès calcatoire

BT 150 AL

IPC 110

BT 150 AL

FC 240

FC 240 existante

CIBE ORANGE

AV - 19

Tennis

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

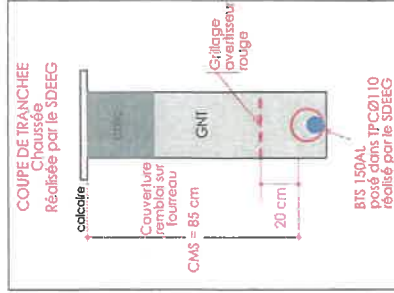
colic.

pose BTS150AI

colic.

SIGNATURES :

BON POUR ACCORD,
Le :



LEU-DIT LA FORET

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

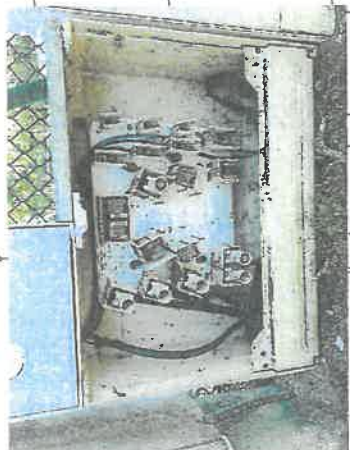
pose BTS150AI

colic.

pose BTS150AI

colic.

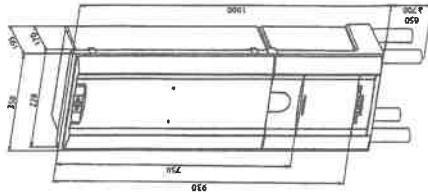
Fausse Coupure 150 FC-A	
Observations :	EXISTANTE
EXISTANT :	
1	Soie double
1	S20
1	RACC 150
2	RACC 35
RACCORDEMENT :	
1	RACC 150
1	MALT éloignée



ECHELLE : 1/200
FOLIO 1/2

Nord

0.00 10.00 20.00



RM1

Sondage
creusement réseau

pose BTS150AL

AV - 19

pose BTS150AL

béton

file Direct/DIANCE(C)

? Ined. Inconnu ?

Tennis

Amélioration MALT
Terre déportée Serpentin 10m Cu
éloignée de la Terre Masse pylone

Tennis

COUPE DE TRANCHEE
IN
Réalisée par le SDEEG

Couverture
sur fourreau
CNS = 65 cm

CdL/GC
Collage
ouverture
pose

BTS 150AL
posé dans l'PCØ110
réalisé par le SDEEG

Observations :	RM1
EQUIPEMENT :	
1 Boite RM1 8 Plages	
1 module Bich CIC MONOTRI	
RACCORDEMENT :	
1 PACCC 150	
1 MALT éloigné	

RM1 pose RM1 300
(dimensions coffret
long:35xprof:20cm
hauteur : 93cm)

ORANGE

TM

distance

TM pylone

AV - 18

future local
technique
FREE MOBILE

AV - 18

Résistivité du sol = 477.5 Ω.m
pose 28m câblette 25' isolée pour
éloignement de la Terre Masse dans
dalle pylone

Annexe du rapport

V – A

Concession Plage Centrale Rapport 2024



RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE
EXERCICE 2024

En application des dispositions de l'article R-2124-29 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la Commune doit produire un rapport annuel en sa qualité de concessionnaire de la Plage Centrale.

Ce rapport doit comporter :

- Les comptes financiers tant en investissement qu'en fonctionnement, retraçant les opérations afférentes à la concession de la Plage (I) ;
- Une analyse du fonctionnement de la concession en particulier au regard de l'accueil du public et de la préservation du domaine (II) ;
- Et, le cas échéant, les rapports des sous-concessionnaires (III).

I. COMPTES FINANCIERS

Pour 2024, les comptes financiers retraçant les opérations afférentes à la concession de la plage fait ressortir les résultats suivants :

En investissement

Les dépenses s'élèvent à la somme de **137 825,95 €**.

Elles concernent le traitement des plages avant saison (reprofilage) pour 55 710,00 €, du matériel et mobilier pour les postes de secours pour 19 009,25 €, et des ganivelles pour 63 109,25 €.

Les recettes ont été assurées par autofinancement.

En fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à la somme de **532 892,60 €**.

Elles concernent principalement :

- La surveillance des plages (MNS pour un montant de 343 863,30 €) ;
- Le nettoyage annuel de la plage (pour 13 320,00 €) et l'entretien de la plage avant saison (pour 17 976,00 €) ;
- Mise en place de ganivelles (montage et démontage) pour un montant de 19 200,00 € ;
- La redevance de concession pour un montant de 40 873,00 € (part fixe et variable) ;
- Entretien matériel roulant (pour 20 234,44 €) ;
- Habillement MNS (pour 7 310,32 €) ;
- Produits pharmaceutiques (pour 9 082,09 €) ;

Les recettes s'élèvent à la somme de **69 123,06 €** provenant de l'aide du Département pour le nettoyage manuel de la plage (pour 16 250,00 € correspondant à un acompte de la subvention 2024), et des redevances des sous-concessions (pour 52 873,00 €).

Le total général (investissement et fonctionnement) ressort à 670 718,55 € en dépenses et à 69 123,06 € en recettes (cf. état détaillé joint en annexe I).

II. ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DE LA CONCESSION : ACCUEIL DU PUBLIC ET PRÉSERVATION DU DOMAINE

Pour rappel, la concession de plage porte sur une surface de 115 000 m² et un linéaire de 900 mètres, étant précisé que la surface maximum d'occupation autorisée est de 23 000 m² sur un linéaire maximal d'occupation autorisé de 180 m.

La période d'exploitation annuelle est fixée entre le 1^{er} avril et le 30 septembre (délai de montage et de démontage des installations inclus).

A. L'accueil du public

1. Les services mis à disposition du public

Pendant la période d'exploitation, la Ville de Soulac-sur-Mer a mis à la disposition du public les services suivants :

a) La surveillance des plages



Un poste de secours composé de 5 bâtiments modulaires avec sanitaires intégrés a été installé pour la période du 1^{er} juin au 15 septembre avec un équipage de MNS civils dont le nombre évolue en cours de saison avec la création d'une 2^{ème} zone de baignade (l'effectif passe de 6 à 18).

Les horaires d'ouverture du service ont été modulés pour tenir compte de l'affluence des usagers (amplitude entre 6 h et 8h) :

- En juin : de 12h à 18h30
- En juillet et août : de 11h à 19h
- En septembre : de 12h à 18h

Le service de surveillance s'est effectué sur une zone de baignade (centre) pour la période du 7 juin au 14 septembre 2024 inclus.

En raison de la forte affluence deux zones de baignade ont été créées (centre et nord) pendant la période du 29 juin au 1^{er} septembre 2024.

Le dédoublement des zones surveillées (et des équipes d'intervention) a permis d'assurer une meilleure sécurité des usagers.

b) Les toilettes publiques

Deux bâtiments modulaires (plages centrale et nord) à usage de toilettes publiques (WC et lavabos) ont été installés pendant la période d'ouverture de la plage (WC hommes, dames, et PMR).

Ce service a été géré par les services municipaux, et payant.

Le nettoyage des installations a été effectué périodiquement (7 jours/7).

c) Les douches de plages

Les douches de plages ont été supprimées en 2024 pour répondre aux critères d'obtention du pavillon bleu, ainsi qu'à une gestion raisonnée des plages, initiée par le Département.

d) Accessibilité

Mise en place de cheminements

L'accessibilité depuis le Boulevard du Front de Mer est facilitée par la mise en place de cheminements en caillebotis depuis les 3 entrées jusqu'à la plage.



Accès centre



Accès nord



CAP 33

Mise à disposition de tiralos

Deux tiralos plage centrale (1 par zone de baignade) ont été mis à la disposition des personnes à mobilité réduite leur permettant l'accès en zone de bain sous la surveillance d'un MNS.



e) Propreté

Entretien et nettoyage

Le nettoyage et l'entretien de la plage a été assuré quotidiennement par les services municipaux (ramassage manuel et mécanique).

Cette opération intervient tous les matins avant l'ouverture de la plage (entre 6h et 12h).

Corbeilles avec tri-sélectif



Des corbeilles avec tri-sélectif ont été réparties sur chaque accès de plage (bac gris/noir ; bac jaune ; bac vert).

Ces corbeilles sont ramassées quotidiennement, 6 fois par jour, par les services municipaux (entre 6h et 24h).

f) Activités sportives



La Ville a assuré du 5 juillet au 30 août une animation multisports sur la plage dans le cadre de l'opération CAP33, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Gironde, a destination d'un large public : Familles, individuels à partir de 15 ans, et enfants (10/14 ans).

Un bâtiment modulaire est installé sur la plage à cet effet, et des terrains sont aménagés pour les différentes activités.

Six agents sont affectés à cette mission (1 administratif et 5 animateurs sportifs). Deux types d'activités :

Les gratuites : les activités « découverte », Fitness, mini-golf, musculation, tennis de table, chasse aux trésors, marche écocitoyenne, et les tournois : Beach volley, Beach tennis, Beach Rugby, Basket City, Football, Badminton, et tennis de table.

Différents comités départementaux font des animations sur la plage pour faire connaître leurs disciplines. Ces initiations sont également gratuites.

Les payantes (les stages) : Le fitness, la musculation, le surf, le sauvetage côtier, Paddle / kayak (cf. programme en annexe).

g) Information du public

Les usagers de la plage bénéficient d'une information complète sur les services proposés par la Ville :

- Affichage réglementaire lié à la surveillance des plages (arrêté à l'entrée de la plage sur l'ouverture de la plage, et danger de la baignade, résultats d'analyses de la qualité de l'eau ...).
- Le programme de CAP33 et les tarifs sont affichés en haut de plage et sur le bâtiment modulaire affecté à CAP33.
- Les tarifs des toilettes publiques sont affichés sur les bâtiments modulaires dédiés.

CAP 33

est une opération
initulée par
le Département
de la Gironde...

...en partenariat avec : votre Commune ou
Communauté de Communes, leurs associations,
le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOOS),
et les Comités sportifs départementaux.

CAP33 et les Comités Sportifs Départementaux

Les centres CAP33 vous proposent de nombreuses
animations gratuites en partenariat avec les comités
sportifs départementaux d'Athlétisme, Aviron,
Badminton, Char à voile, Course d'orientation,
Cyclisme, Escrime, Football, Handball, Handisport,
Hockey sur Gazon, Lutte, Natation, Pelote Basque,
Roller et Skateboard, Rugby, Savate Boxe française,
Sport adapté, Surf, Tennis et Volley Ball.

C'est 33 centres en 2024

Ambarès- et-Lagrange	06 62 52 20 28	Castillon Pujols *	Lacaneau	05 56 03 21 01
Andernos- les-Bains	05 56 82 02 47	Bazadais *	Lanton	06 07 31 18 86
Arès	06 73 68 61 06	Pays foyen *	Léognan	06 20 96 05 98
Bassens	06 17 02 21 32	Réolais en Sud Gironde *	Marchepierre	06 07 63 80 36
Bègles	07 64 58 10 42	Sud Gironde *	Mérignac	05 56 18 80 12
Belin-Beliet	05 56 88 38 86	Mios	Mios	05 57 17 07 92
Biganos	06 73 27 22 95	Les Coteaux	Saint-Médard- en-Jalles	05 56 05 71 14
Bruges	06 89 54 57 39	Bordelais *	Salles	05 56 88 38 86
Cenon	06 12 55 48 96	Coutras	Soulac-sur-Mer	06 80 48 82 74
Cestas	07 88 15 01 40	Eysines	Vendays- Montalivet	06 81 66 36 07
Convergence Garonne *	06 27 55 18 12	Florac	Villeneuve d'Ornon	05 57 30 78 76

* CDC = Communauté de Communes
Les animations CAP33 sont couvertes en responsabilité civile par la
commune ou la communauté de communes auprès d'une société
d'assurance. Afin de payer à toute évenualité, il est toutefois souhaitable
que les utilisateurs soient eux-mêmes titulaires d'une assurance
individuelle complémentaire.

Département de la Gironde - DirCom - CID - Imprim'vert - Juin 2024

Plus de 100 disciplines sportives

Du sport sous toutes ses formes : nautique, de
raquette, de sable, remise en forme ou encore
des activités artistiques et de découverte de
l'environnement.

En famille ou individuellement à partir de 15 ans.

3 formules sont à votre disposition :

LES DÉCOUVERTES GRATUITES

Organisées toute la semaine, elles offrent la
possibilité de pratiquer un grand nombre de
disciplines sportives. Elles sont gratuites
et sans inscription.

LES SÉANCES D'APPROFONDISSEMENT

Elles permettent, sur plusieurs séances, de
s'initier ou de se perfectionner dans certaines
disciplines. Elles sont gratuites ou à tarif
modéré, indications au dos du dépliant.

LES TOURNOIS

Organisés en après-midi ou en soirée, ils
permettent de combiner sport et convivialité
individuellement ou par équipes.
Au-delà de ces 3 formules, chaque centre
propose également diverses animations.

Une activité physique régulière associée à des
habitudes alimentaires saines contribuent à une bonne
santé.

Toutes les activités sont mises en œuvre dans le
respect des règles sanitaires.

Retrouvez toutes les activités CAP33
de tous les centres sur gironde.fr/sorties


gironde.fr/sorties

CAP 33

100
disciplines
sport
& culture
à découvrir !



PROGRAMME ÉTÉ 2024
COMMUNE DE SOULAC-SUR-MER



PROGRAMME ÉTÉ 2024 - COMMUNE DE SOULAC-SUR-MER

En famille ou individuellement à partir de 15 ans.

du 5 juillet au 30 août

Animations plages gratuites tous les jours à partir de 15h-19h ► Cabane CAP33

Lundi

LES DÉCOUVERTES GRATUITES

- Musculation 9h-10h ► Salle de musculation
- Fitness* renfo musculaire 10h-10h45 ► Gymnase
- Mini-golf 10h30-12h ► Tennis de l'Oasis
- Scrabble (15/07 au 26/08) 17h-19h

- Place du marché nord

LES SÉANCES D'APPROFONDISSEMENT (payant*)

- Musculation*
- 8h30-13h30/17h-20h ► Salle de musculation
- Catamaran 10h12h ► Plage de la chambrette Verdon (25€/pers. tél. 05 56 09 64 66)

Fitness* Stretching 10h45-11h30/18h45-19h30

- Gymnase

Fitness* Circuit training 18h-18h45 ► Gymnase

LES TOURNÉES (gratuits)

- Sandball 15h-18h ► Cabane CAP33
- Football 18h-21h ► City Stade

Mardi

LES DÉCOUVERTES GRATUITES

- Tennis de Table 10h30-12h ► Chemin de la Nalade
- LES SÉANCES D'APPROFONDISSEMENT (payant*)

Musculation* 8h45-13h30 et 17h-20h

- Salle de musculation
- Fitness* Circuit training 10h-10h45 ► Gymnase
- Fitness* Body zen 10h45-11h30 ► Gymnase

LES TOURNÉES (gratuits)

- Beach Volley 3x3 15h-18h ► Cabane CAP33
- Badminton 20h ► Gymnase du Verdon

Mercredi

LES DÉCOUVERTES GRATUITES

- Badminton 10h-12h ► Gymnase du Verdon
- CO (17, 31/07, 14 et 21/08) 15h30-17h
- Parking des Arras (rdv au petit train, places limitées, réservation 06 80 48 82 74)
- Chasses aux trésors (10, 24/07, 7 et 28/08)

15h30-17h ► Cabane CAP33

- (places limitées, réservation 06 80 48 82 74)

LES SÉANCES D'APPROFONDISSEMENT (payant*)

- Sauvetage côtier (10/07 au 28/08) 9h30-11h
- Plage de l'Amélie (10€/pers., dès 8 ans en famille, places limitées, inscription et paiement au CMCS)

Fitness* Body Sculpt 10h-10h45 ► Gymnase

- Paddle/Kayak (20€/pers) 10h-12h
- Plage de la chambrette Verdon (05 56 09 64 66)

Fitness* Stretching 10h45-11h30 ► Gymnase

- Musculation* 17h-20h ► Salle de musculation (fermé le matin)

LES TOURNÉES (gratuits)

- Beach Rugby 16h-18h ► Cabane CAP33

Jeudi

LES DÉCOUVERTES GRATUITES

- Tennis de Table 10h30-12h ► Chemin des Nalades
- LES SÉANCES D'APPROFONDISSEMENT (payant*)
- Musculation* (sauf 15/08) 8h30-13h30/17h-20h ► Salle de musculation

Fitness* Renforcement musculaire 10h-10h45

- Gymnase

Fitness* Step 10h45-11h30 ► Gymnase

- Fitness* Cardio Boxe 18h-18h45 ► Gymnase

Fitness* Body Zen 18h45-19h30 ► Gymnase

LES TOURNÉES (gratuits)

- Beach Volley 15h-18h ► Cabane CAP33
- Basket city 18h-21h ► City stade

Vendredi

LES DÉCOUVERTES GRATUITES

- Marche dynamique éco citoyenne
- 10h30-12h ► (5, 12/07, 16 et 23/08) rdv Cabane CAP33, (19 et 26/07) rdv Nalades, (2 et 9/08) rdv statue de la liberté, plage nord

Baby-foot humains géant (26/07 et 16/08)

- 18h30 ► Cabane CAP33

LES SÉANCES D'APPROFONDISSEMENT (payant*)

- Musculation* (sauf 16/08)
- 8h30-13h30 et 17h-20h ► Salle de musculation
- Fitness* Lia 11h30-12h15 ► Gymnase
- Fitness* CAP 12h30-13h15 ► Gymnase
- Voile découverte de l'Estuaire (25€/pers.) 14h-18h
- Départ de port de Médoc (06 17 78 12 81)

LES TOURNÉES (gratuits)

- Beach Tennis 15h30-18h ► Cabane CAP33
- Tennis de Table 20h30 ► Chemin des Nalades

Samedi

LES SÉANCES D'APPROFONDISSEMENT* (payant*)

- Surf ► Plage de la Nalade (10€/pers, places limitées, inscription et paiement au CMCS)

13/07 9h30-11h

- 20/07 15h-16h30

27/07 11h-12h30

- 3/8 14h30-16h

10/8 10h-11h30

- 17/08 11h15-12h45

24/08 15h15-16h45

- 31/08 14h30-16h

Dimanche

LES TOURNÉES (gratuits)

- Beach Volley 15h-18h ► Cabane CAP33

Renseignements et inscriptions

L'accueil CAP33 ouvrira ses portes à partir du lundi 1^{er} juillet à 9h, fermé le 15 août

Informations pratiques :

- Une paire de chaussures propres et adaptées à semelles blanche ou non marking sera nécessaire pour la pratique des activités en salle

- Par temps de pluie, les activités extérieur se feront à la salle des Nalades, plage sud

LES SÉANCES D'APPROFONDISSEMENT

- *Fitness (débutera le 4/07) et *Musculation (à partir du 1/08)

Le fitness et la musculation se font au complexe sportif, 1 rue Olivier Guinet à Soulac-sur-Mer

4,50€ la séance / 20€ les 5 / 30€ les 10 / 55€ les 20 / 70€ les 30

Renseignements et vente de tickets à l'accueil CAP33 au CMCS, 06 80 48 82 74

les tickets ne sont valables que pour la saison 2024

Natation :

Leçons de Natation du lundi au vendredi (1/07 au 31/08) 9h, 9h30 et 10h ► VVF Villages

(Places limitées, 10€ la leçon / 87€ les 10 leçons)

(Tarif réduit enfants scolarisés à Soulac : 8,50€ la leçon / 60€ les 10 leçons)

Pré-réservation au 06 80 48 82 74

CET ÉTÉ, À SOULAC-SUR-MER

Feu d'artifice

Dimanche 14/07 23h ► Plage centrale

Fête de la mer

Dimanche 11/08 22h30 ► Feu d'artifice plage centrale

Beach Soccer

Jeudi 25/07 et lundi 19/08 Cabane CAP33 avec le Comité Départemental de Football

Associations partenaires de CAP33

Médoc Atlantique Office de tourisme ; Soulac Surf School ; Soulac Secourisme sauvetage côtier ; Arcaventure ; La Mairie du Verdon-sur-Mer ; Le VVF ; Cercle Nautique du Verdon



Des animations tout l'été adaptées à vos enfants ! Pour les 10/14 ans

Lundi

LES DÉCOUVERTES GRATUITES

- Mini-golf 10h30-12h ► Tennis de l'Oasis
- Basket 10h30-12h ► City Stade

Mardi

LES DÉCOUVERTES GRATUITES

- Sport Co 10h30-12h ► Cabane CAP33
- Beach Foot 15h30-17h ► Cabane CAP33

Mercredi

LES DÉCOUVERTES GRATUITES

- Beach Tennis 10h30-12h ► Cabane CAP33
- Course d'Orientation (17, 31/07, 14 et 21/08) 15h30-17h
- Parking des Arras rdv au petit train
- (places limitées, réservation 06 80 48 82 74)
- Chasse aux trésors (10, 24/07, 7 et 28/08)

15h30-17h ► Cabane CAP33

- (places limitées, réservation 06 80 48 82 74)

LES SÉANCES D'APPROFONDISSEMENT

- Sauvetage côtier (10/07 au 28/08) 9h30-11h
- Plage de l'Amélie (10€/pers., places limitées, inscription et paiement au CMCS à partir de 8 ans, savoir nager)

Jeudi

LES DÉCOUVERTES GRATUITES

- Sandball 10h30-12h ► Cabane CAP33
- Sport Co 15h30-17h ► Cabane CAP33

Samedi

TOURNOIS (gratuit)

Tennis de Table 10h30-12h ► Chemin des Nalades

LES SÉANCES D'APPROFONDISSEMENT

- Surf (13/07 9h30-11h 20/07 15h-16h30 3/8 14h30-16h 27/07 11h-12h30 10/8 10h-11h30 17/08 11h15-12h45 24/08 15h15-16h45 31/08 14h30-16h)
- Plage de la Nalade (10€/pers, places limitées)

Dimanche

LES DÉCOUVERTES GRATUITES

Animation plage 15h30-18h ► Cabane CAP33 (gratuit)

Modalités de participation :

Pièces à fournir : Fiche de renseignements et autorisation parentale sur le CAP juniors 10-14ans Documents à retirer et à transmettre au CMCS ou à la cabane CAP33

B. La préservation du domaine

La Ville a assuré la préservation du domaine concédé aussi bien pendant la période d'exploitation (du 1^{er} avril au 30 septembre) qu'en dehors de la période d'exploitation (du 1^{er} octobre au 31 mai).

1. En dehors de la période d'exploitation de la concession

a) La protection de la plage contre l'érosion éolienne

Après la fermeture de la plage et démontage des installations (mi-septembre), les services municipaux ont procédé au nivellement de la plage préalablement à la mise en place de ganivelles.

Celles-ci ont eu pour objet de protéger la plage en limitant au mieux l'érosion éolienne en période hivernale.

Cinq rangées de ganivelles ont été mises en place sur l'ensemble du linéaire concédé.



Pour assurer le bon fonctionnement de l'ouvrage, les services municipaux sont intervenus périodiquement pour enlever le surplus de sable déposé.

b) Entretien de la plage

Pendant la période hivernale, la Ville est intervenue régulièrement pour l'enlèvement de déchets dangereux ramenés par la marée.

Deux bacs à marée ont été mis en place pour permettre le dépôt de déchets ou détritits nuisibles à l'écosystème.



2. Pendant la période d'exploitation

La Ville a procédé à l'enlèvement des ganivelles entre avril et mai, afin de permettre, après reprofilage de la plage, l'installation des services publics balnéaires et des sous-concessionnaires.

À noter que depuis 2024, trois rangs de ganivelles sur le haut de l'estran restent en place toute l'année pour limiter les effets des tempêtes.



La préparation des différents emplacements (y compris ceux des sous-concessionnaires) a été réalisé par les services techniques municipaux.



Pendant cette période, les actions de la Ville ont été les suivantes :

- Création d'une dune (entre le Casino et CAP33) avec pose de ganivelles et plantation d'oyats pour fixer le sable ;



- Organisation de visites guidées sur le milieu dunaire pour sensibiliser les visiteurs à la fragilité du milieu dunaire organisées en juillet /août à raison d'une fois par semaine par l'association A.D.N. (cf. programme 2024 des Visites Guidées – Visite Nature ;

LES VISITES GOURMANDES



Visite de la ferme aquacole de Neyran

L'huitre claire du médoc devient un incontournable de la gastronomie médocaine. Une balade près de l'estuaire de la Gironde, permet de découvrir ce paysage grandiose et ce savoir-faire exceptionnel. En plein cœur des marais, l'huitre partage ses bassins avec la gambas pour satisfaire nos papilles. Une visite hors du commun le long des claires où tous les secrets sont dévoilés, et qui se termine par une petite dégustation d'huitres en bordure d'estuaire.

*Mercredi de 10h30 à 12h de juillet à septembre.
9€/adulte et 5€/enfant de 5 à 12 ans.*

Visite de la ville et dégustation de vin

Après une visite de la basilique et des villas soulacaises, une rencontre avec un viticulteur est organisée autour d'un verre de vin pour les adultes. Pendant la dégustation avec le viticulteur, la guide propose des ateliers sensoriels et créatifs aux bambins.

*Mardi de 10h30 à 12h30 en juillet et août.
8€/adulte et 5€/enfant de 5 à 12 ans.*

Les huitres du Médoc de port en port

En voiture pour découvrir l'estuaire et ses huitres ! De Soulac-sur-Mer au port de Saint-Vivien-de-Médoc en passant par celui de Talais, suivez les traces des huitres du Médoc à travers le temps mais aussi celles des gambas. Puis rendez-vous chez le producteur pour une visite de la ferme et dégustation (huitres, vin blanc...). Points de vue et dépaysement sont au rendez-vous.

*Le vendredi de 10h à 12h30 en juin et septembre,
le lundi et jeudi de 10h à 12h30 en juillet et août.
19€/adulte et 14€/enfant de 5 à 12 ans.*



L'inscription aux visites est obligatoire



Dans les Offices de Tourisme de
Médoc Atlantique

OU

Par téléphone au 07.57.41.56.10



Plus de renseignements



www.mairie-soulac.fr



Suivez-nous



@villedesoulacsurmer



@villedesoulac



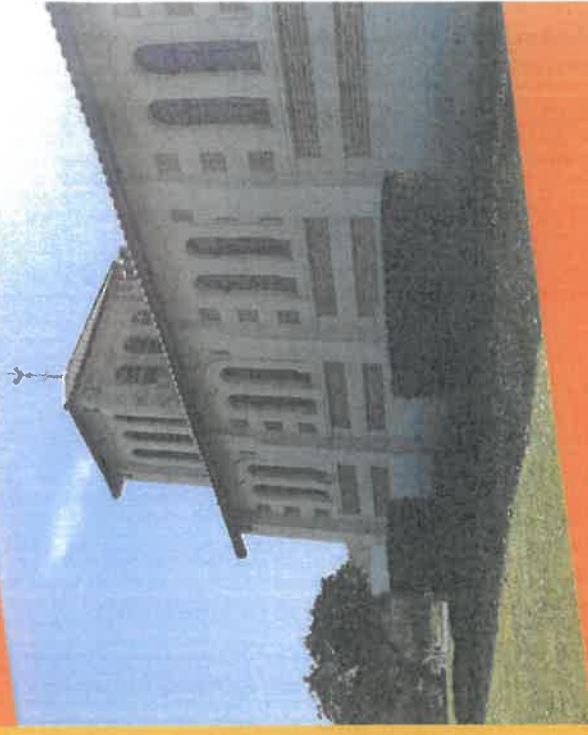
EDITION 2024

GUIDE

DES VISITES

PATRIMONIALES

SOULAC-SUR-MER



LES VISITES CULTURELLES

Découverte de la basilique et des villas

Une visite incontournable de Soulac-sur-Mer pour découvrir cet édifice, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et regorgeant d'histoires et d'anecdotes. La visite continue à travers les rues de la ville à la rencontre des villas de la Belle Époque plus surprenantes les unes que les autres.

Mardi et samedi de 11h à 12h30,
jeudi de 14h30 à 16h,

d'avril à juin et en septembre.

Lundi et jeudi de 17h30 à 19h en juillet et août.

7€/adulte et 4€/enfant de 6 à 12 ans.

Nouveau circuit !



Visite énigme : les trésors de Soulac-sur-Mer

Partez à la recherche du trésor des pirates et retrouvez les indices qui sont cachés dans la ville ! Une visite accompagnée et amusante en famille pour découvrir les histoires de piraterie, le monde marin et les légendes de Soulac. Jeux, observations et ateliers sont de la partie.

En 2024, de nouvelles énigmes sont à découvrir !

Vendredi de 10h30 à 12h,

pendant les vacances scolaires d'avril à octobre.

7€/personne et 4€/enfant de 4 à 12 ans.



Le patrimoine de la Belle Époque

Témoign de l'architecture de villégiature, de 1850 à nos jours, Soulac cache 500 villas, de merveilleuses maisons dites soulacaises. Le parcours propose une sélection des plus remarquables d'entre elles ainsi que la découverte de la station balnéaire.

Mardi de 17h30 à 19h en juillet et août.

7€/adulte et 4€/enfant de 6 à 12 ans.

Plein phare sur Soulac

A la tombée de la nuit, suivez une visite de Soulac jusqu'au front de mer pour connaître les histoires du littoral et les constructions soulacaises bien avant la Belle Époque. Une façon de découvrir Soulac autrement !

Mardi 16, 23 et 30 juillet à 21h, 6, 13 et 20 août à 20h30.

7€/adulte et 4€/enfant de 6 à 12 ans.

L'Amélie, visite de la chapelle et ses environs

Les portes de la chapelle de l'Amélie à Soulac-sur-Mer vous sont ouvertes pour cette visite guidée. Vous en profiterez pour découvrir le petit hameau de l'Amélie et son évolution au fil du temps. Une balade idéale en bord de mer qui allie architecture et nature.

Mercredi de 17h à 18h en juillet et août.

Les mercredis 3 juillet et 28 août, la visite est accompagnée par le duo Cristiani (chant et guitare).

6€/adulte et 3€/enfant de 6 à 12 ans.

La chapelle est ouverte au public tous les mercredis de 14h à 17h en été. Entrée libre.

Nouveau !

Visite des bunkers

Découvrez lors d'une visite guidée ces ouvrages exceptionnels de la seconde guerre mondiale sur le cordon dunaire. Vous comprendrez la construction, situation et architecture des bunkers du Mur de l'Atlantique grâce à cette visite accompagnée.

Jeudi de 10h à 12h d'avril à juin et en septembre*.

7€/adulte et 4€/enfant de 6 à 12 ans.

*Les visites sont organisées par des associations le reste de la semaine hors saison et l'été. Renseignements auprès de l'Office de Tourisme.

Un tarif réduit pour les groupes de plus de 10 personnes est appliqué pour l'ensemble des visites, nous consulter.

VISITE NATURE

Visite sensorielle entre dunes et forêt

La visite nature idéale pour petits et grands enfants. Ouvrez vos sens, sentez les parfums du pin maritime et de l'air iodé, écoutez les différentes espèces d'oiseaux, observez la flore dunaire lors de cette balade nature.

Les samedis 20 avril et 4 mai de 10h30 à 12h,

les mercredis du 24 juillet au 28 août de 10h30 à 12h.

3€/personne (à partir de 5 ans).



- L’entretien de la plage :
 - ↳ Entretien mécanique
 - Passage de la cribleuse tous les matins sur le bas de la plage.
 - ↳ Entretien manuel :
 - Collecte des corbeilles de tri-sélectif placées en haut de la plage, 6 fois par jour.
 - Ramassage tous les matins des déchets sur la plage y compris sur la dune (papiers, mégots, et autres détritux).

À noter que la Ville de Soulac-sur-Mer a obtenue, au titre de 2024, le label Pavillon Bleu sur ses plages, notamment la plage centrale (cf. attestation en annexe).

Cette distinction vient reconnaître (et récompenser) les efforts de la Ville en matière de développement touristique durable (tri et valorisation des déchets, qualité des eaux de baignade, sensibilisation à l’environnement ...).

III. LES RAPPORTS DES SOUS-CONCESSIONNAIRES

La concession de la Plage Centrale a fait l’objet de 6 sous-concessions pour une durée de 3 ans :

➤ Lot n° 1	Brasserie n° 1	SARL ETC
➤ Lot n° 2	Brasserie n° 2	SARL SANCHEZ BRASSERIE
➤ Lot n° 3	Club de la Plage	SANCHEZ Maeva
➤ Lot n° 4	Location tentes n° 1	SARL ETC
➤ Lot n° 5	Location tentes n° 2	JEANNE Pierre
➤ Lot n° 6	École de Surf	SASU 3 S LOISIRS

Les rapports des sous-concessionnaires pour l’année 2024 sont joints en annexe II.



PAVILLON BLEU

Le label de tourisme durable pour
les plages et les ports de plaisance

pavillonbleu.org

2024

Le Président de Teragir attribue aux plages

L'Amélie, Plage des Naïades, Plage Centrale

de la Commune de Soulac sur Mer

Le label Pavillon Bleu, conformément aux critères de distinction nationale
et internationale.

Fait le 23 mai 2024,
À Paris



Signature du

La Bréauté

Lesley Jones

Présidente de la FEE

Lesley Jones

Marc Bonnevey

Président de Teragir

Marc Bonnevey

www.pavillonbleu.org

CONCESSION PLAGE CENTRALE DE SOULAC-SUR-MER

**RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE
EXERCICE 2024**

ANNEXES 1 COMPTE FINANCIER

COMPTE FINANCIER RETRACANT LES OPERATIONS AFFERENTES A LA CONCESSION DE PLAGE

DEPENSES			RECETTES	
OBJET	MONTANT TTC	OBJET	MONTANT TTC	
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT		
Traitement des plages avant saison	55 710,00			
Matériel et mobilier	19 006,70			
Ganivelles	63 109,25			
TOTAL INVESTISSEMENT	137 825,95	TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT		
Electricité	2 635,95 €	Sous-concessions plage (détail ci-joint)	52 873,06 €	
Consommation eau	3 096,18 €	Subvention nettoyage des plages (Acompte subv 2024)	16 250,00 €	
Téléphonie / Internet	483,84 €			
Nettoyage manuel des plages (Apadev)	13 320,00 €			
Pose et dépose de ganivelles (Apadev)	19 200,00 €			
Traitement plage avant saison	17 976,00 €			
Produits pharmaceutiques (matériel et location)	9 082,09 €			
Divers consommables	17 428,83 €			
Produits d'entretien	2 298,78 €			
Autres prestations (bulletins météo, vidange fosse ..)	11 844,77 €			
Location bacs à marée	4 350,00 €			
Analyses eaux de baignades	1 818,01 €			
Maintenance des équipements de radio	369,60 €			
Entretien matériel roulant	20 234,94 €			
Vêtements MNS	7 310,32 €			
Transfert modules plages et toilettes	7 548,00 €			
Surveillance des plages (MNS)	343 863,30 €			
Redevance surveillance plages	9 158,99 €			
Redevance concession (part fixe et variable)	40 873,00 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	532 892,60 €	TOTAL FONCTIONNEMENT	69 123,06 €	
TOTAL DEPENSES	670 718,55	TOTAL RECETTES	69 123,06	

RECETTES DES SOUS-CONCESSIONS DE PLAGES

Entreprise	Objet	2021	2022	2023	2024
3SLOISIRS - <i>Club de surf</i>	DSP 1ère part	500,00 €	500,00 €	521,50 €	540,00 €
	DSP 2nd part	500,00 €	500,00 €	521,50 €	540,00 €
	Révision tarif N-1			8,00 €	
ETC LA CABANE - <i>Location tentes</i>	DSP 1ère part	1 500,00 €	1 500,00 €	1 565,00 €	1 620,00 €
	DSP 2nd part	1 500,00 €	1 500,00 €	1 565,00 €	1 620,00 €
	Révision tarif N-1			25,00 €	
JEANNE PIERRE - <i>Location tentes</i>	DSP 1ère part	1 500,00 €	1 500,00 €	1 565,00 €	1 620,00 €
	DSP 2nd part	1 500,00 €	1 500,00 €	1 565,00 €	1 620,00 €
	Révision tarif N-1			25,00 €	
SANCHEZ MAEVA - <i>Club de plage</i>	DSP 1ère part	2 700,00 €	2 700,00 €	2 817,50 €	2 916,00 €
	DSP 2nd part	2 700,00 €	2 700,00 €	2 817,50 €	2 916,00 €
	Révision tarif N-1			45,00 €	
ETC LA CABANE - <i>Brasserie</i>	DSP 1ère part	6 000,00 €	6 000,00 €	6 261,00 €	6 479,50 €
	DSP 2nd part	6 000,00 €	6 000,00 €	6 261,00 €	6 479,50 €
	Révision tarif N-1			99,00 €	
	Part variable CA N-1		4 159,96 €	6 891,42 €	7 492,86 €
SANCHEZ BRASSERIE	DSP 1ère part	6 000,00 €	6 000,00 €	6 261,00 €	6 479,50 €
	DSP 2nd part	6 000,00 €	6 000,00 €	6 261,00 €	6 479,50 €
	Révision tarif N-1			99,00 €	
	Part variable CA N-1		3 247,70 €	4 618,44 €	6 070,20 €
TOTAL		36 400,00 €	43 807,66 €	49 792,86 €	52 873,06 €

CONCESSION PLAGE CENTRALE DE SOULAC-SUR-MER

RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE
EXERCICE 2024

ANNEXES 2 **RAPPORTS DES SOUS-CONCESSIONNAIRES**

➤ Lot n° 1	Brasserie n° 1	SARL ETC
➤ Lot n° 2	Brasserie n° 2	SARL SANCHEZ BRASSERIE
➤ Lot n° 3	Club de la Plage	SANCHEZ Maeva
➤ Lot n° 4	Location tentes n° 1	SARL ETC
➤ Lot n° 5	Location tentes n° 2	JEANNE Pierre
➤ Lot n° 6	École de Surf	SASU 3 S LOISIRS

SARL ETC
3 route du moulin 33590 TALAIS
Mairie de Soulac Sur Mer

A l'attention de Monsieur Le Maire
Rue de l'hôtel de ville
33780 SOULAC SUR MER

Objet :
Convention de sous-concession d'exploitation
Plage Centrale / Brasserie n°1 et Location de tentes n°4

Compte rendu technique année 2024

Période d'exploitation du 17 mai au 15 septembre 2024.
Montage et aménagement à partir du 15 avril 2024. Démontage des structures à partir du 15 septembre 2024. L'ensemble des structures est en bois entièrement démontable conformément au cahier des charges.

Nous avons changé l'intégralité des toiles d'ombrage et des bâches des terrasses. Nous avons continué à changer la vaisselle. Nous avons investi dans de nouveaux réfrigérateurs.

Les terrasses sont ombragées pour le confort des clients pendant les fortes chaleurs. Les terrasses sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ainsi que les toilettes conformément à la législation.

Concernant les déchets, nous faisons le tri sélectif (verre, emballage, etc...) que nous apportons aux différents points de collecte.

Compte rendu financier année 2024

Chiffre d'affaire déjà fourni.

Analyse des services année 2024

Ouverture de la brasserie,
Amplitude horaire de 8h30 à 22h30 la semaine et de 8h30 à 23h00 le week-end.
Nous proposons à notre clientèle petits déjeuners, déjeuners, collations, diners, boissons chaudes ou froides sur place ou à emporter. Grace à des tarifs corrects sans abus, nous permettant de pouvoir fidéliser la clientèle.

Le gérant
Ducazeaux



CENON

17, rue Aristide Briand - CS 40026

33152 CENON CEDEX

Tél : 05 56 40 17 82

E-mail : a3c.cenon@a3caudit.com

Site Internet : www.a3caudit.com

José ARNOUX

Pauline DAVANZO

Urielle GUEGAN

Olivier LASSIBILLE

Guillaume UFFERTE

Attestation du chiffre d'affaires de la société ETC

En notre qualité d'expert-comptable de votre entité SARL ETC et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre attestation sur la concordance du chiffre d'affaires de l'entité SARL ETC réalisé sur l'exercice au 30/09/2024 avec les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2024.

Le chiffre d'affaires, tel qu'il figure dans les comptes annuels, a été établi sous la responsabilité de l'entité SARL ETC.

En tant qu'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de l'entité au 30/09/2024 pour l'exercice clos le 30/09/2024. Dans ce contexte, nous avons participé à l'élaboration de l'information attestée.

Notre intervention a été effectuée selon les règles déontologiques de notre profession et la norme professionnelle de l'ordre des experts-comptables applicable aux missions d'assurance sur des informations autres que des comptes complets historiques.

Nous avons effectué les rapprochements nécessaires entre le chiffre d'affaires, objet de la présente attestation, et le chiffres d'affaires figurant dans les comptes annuels et avons vérifié leur concordance.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le chiffre d'affaires figurant dans les comptes annuels de l'entité SARL ETC sur l'exercice clos le 30/09/2024 s'élève à un total de 437 115 € dont 10 000€ pour la location de tentes.

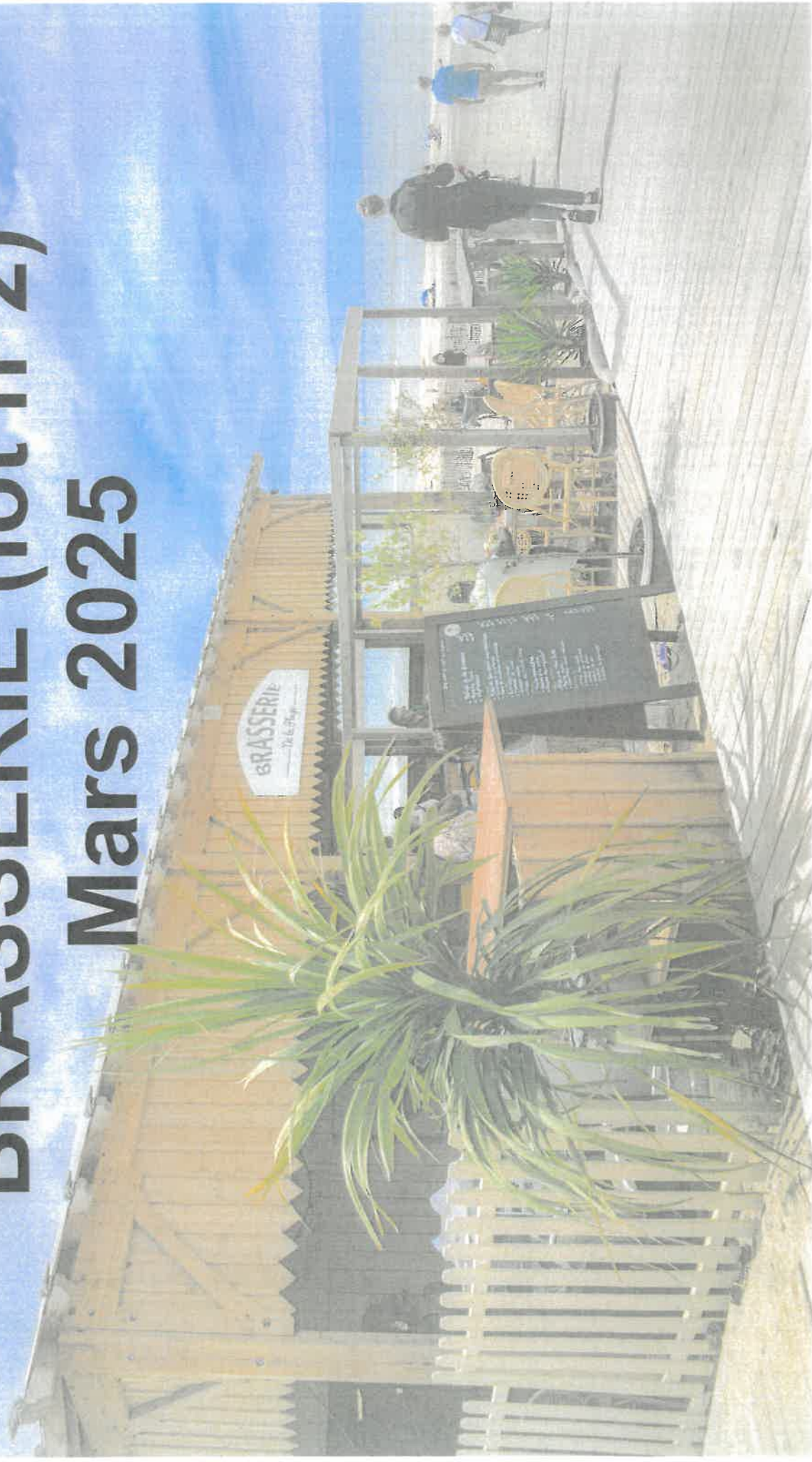
Merignac, le 27 janvier 2025

Julie PRUNIERES.

Signé par Julie Prunieres
Le 29/01/25

ID : tx_DxtMPEnoVEQZA

RAPPORT ANNUEL BRASSERIE (lot n°2) Mars 2025



COMPTE RENDU TECHNIQUE



- SIREN : 82106064700012
- SARL SANCHEZ BRASSERIE
- Adresse : 38 rue Willy Signoret à Souillac
- 110 m² avec :
 - Une cabanes (45m²)
 - Une charpente (170m²)
 - Une terrasse (65 m²)
 - Tables hautes et transats dans le sable
 - WC

PRESENTATION DE L'EQUIPE



- Didier Sanchez, gérant depuis la saison 1999 et avant ça gérant d'un bar restaurant sur Caudéran pendant 7 ans
- Maeva Sanchez, gérante depuis saison 2024 avant ça responsable de plusieurs lieux de profit.
- Chef cuisinier senior à temps plein
- Second de cuisine à temps plein
- Plongeur le midi
- 4 serveurs à temps plein

HORAIRES et ASSURANCE



- Du lundi au jeudi de 8h à 23h00
- Du vendredi au dimanche 8h à 23h30
- Du 15 Mai au 30 Septembre
- Assurance responsabilité civile : ALLIANZ
- Montage de la structure à partir du mois d'Avril
- Démontage à partir du 25 Septembre
 - Coût montage/démontage (7000€)
- Aide de la mairie pour décaisser l'emplacement au tractopelle en Avril

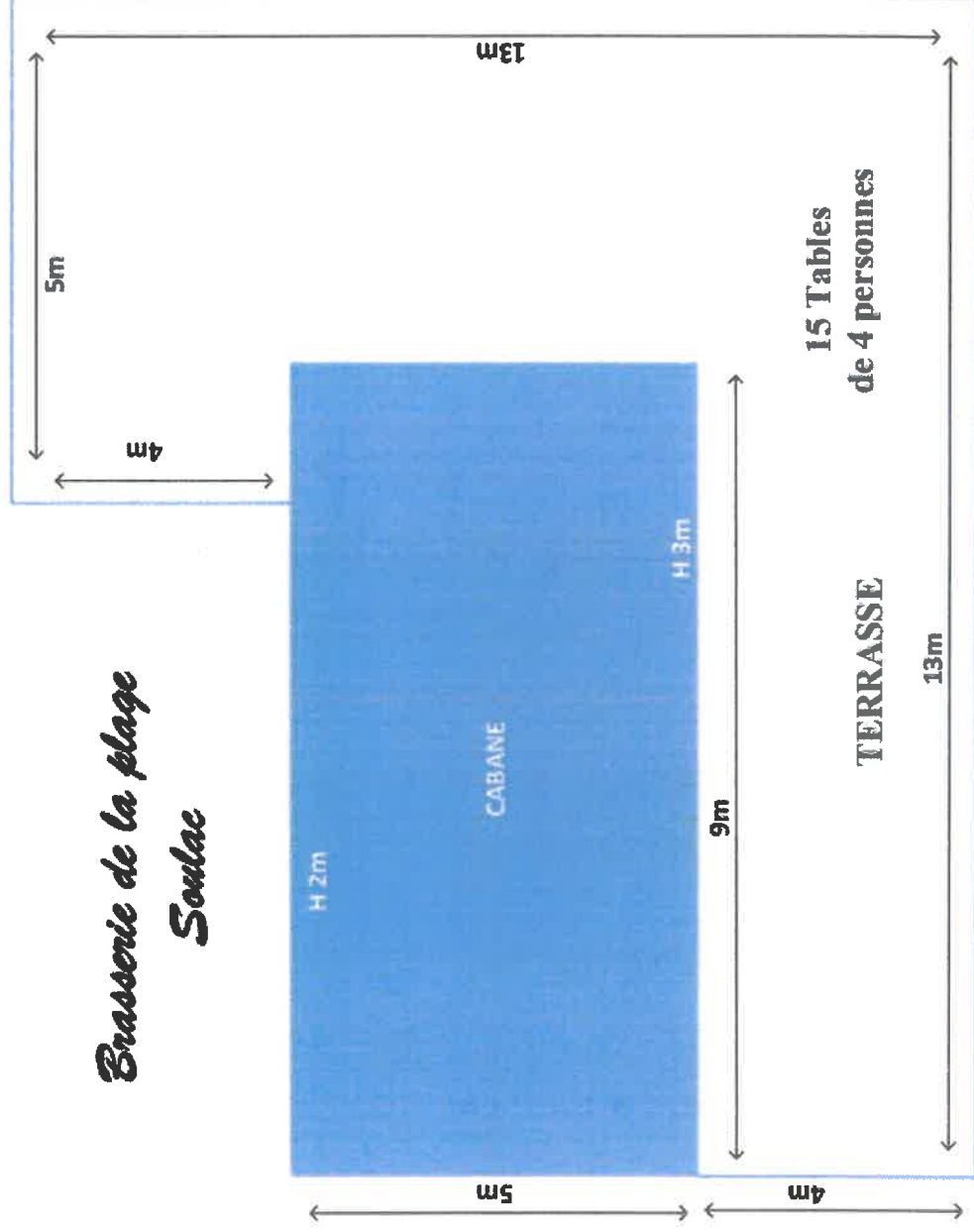
MATERIAUX UTILISES ET ARRIVEES D'EAU ET D'ELECTRICITE

- Cabane en bois Douglas
- Terrasse en teck
- Tout à l'égout avec cuve et pompe de relevage
- Arrivées d'eau et d'électricité sous terre
- WC privatifs



PLAN DE MASSE

Brasserie de la plage
Soulac



SARL SANCHEZ BRASSERIE

SOUJAC SUR MER

*Brasserie de la
Plage*

COMPTE RENDU FINANCIER

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **EURL SANCHEZ BRASSERIE** relatifs à l'exercice du **01/01/2024** au **31/12/2024**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	143 046	euros
Chiffre d'affaires :	452 245	euros
Résultat net comptable :	66 856	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un examen limité ni un audit .

Nous formulons une observation sur les points suivants susceptibles d'affecter la cohérence et la vraisemblance des comptes :

- La marge commerciale est relativement faible par rapport au secteur d'activité.
- Il n'y a pas eu de suivi précis des mouvements de caisse en espèces, nous ne pouvons pas nous assurer du montant réel des espèces.

Sur la base de nos travaux, et sous réserve de l'incidence des observations décrites dans le paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Bruges
Le 01/05/2025

Grégory AZERA



ADEXAM

2025.05.01 11:20:29 +02'00



ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE

- Grande amplitude horaire de 8h30 à 23h, 7j/7
 - Petit déjeuner
 - Déjeuner
 - Tapas concerts
- Service du midi jusqu'à 16h
- Possibilité de privatiser le lieu pour un événement
- Accès aux personnes à mobilité réduite
- Tri des déchets (association ASCOVADA) + contrat SMICOTOM
- Travail avec des acteurs locaux

MENU

Brasserie de la Plage



Petit-Déjeuner De 9h à 11h

Formule Express 9€
 Bouillie Express : Bouillon chaud et Muesli aromatisés
 Formule Tonic 12€
 Bouillon Tonic : Bouillon chaud, Muesli aromatisés et
 Frites, pour le petit déjeuner

Brunch 28€
 Jus d'orange pressé, Bouillon chaud, Muesli aromatisés,
 Tartinade de pain, Fromage blanc, Pâtisserie, Café ou thé
 Jus, Chocolat, Soufflé maison

Déjeuner

Salades

Salade de la Brasserie 18€
 (Pommes cuites, tomates fraîches, avocat, jus de citron,
 tomates, oignons, persil, vinaigrette maison, sauce house maison)
 Amélie Bowl 18€
 (Quinoa, Saumon fumé, avocat, tomates, oignons, persil,
 vinaigrette maison, sauce house maison)
 Vegetarien 18€
 (Quinoa, Chèvre, tomates, avocat, tomates, oignons,
 légumes, oignons, tomates, sauce house maison)

A partager

Couteaux persillade à la plancha 14€
 Escornets persillade 14€

Moules

Moules Marinées Frites Maison 15€
 Moules à la crème Frites Maison 16€
 Moules au Roquefort Frites Maison 18€

Poissons

Filet de Bar grillé aux coquillages 25€
 Gambas à la Plancha 24€
 Duo de Couteaux/Encornets 24€

Viandes

Entrecôte (350g) 25€
 Sauces : Roquefort, Échalotes confites ou crues
 Accompagnements : Frites Maison/Salade
 Tartare de bœuf 22€
 Au Comté, Frites Maison
 Burger Maison (180g) 17€
 Salade, Tomate, Oignons confits, Emmental, Sauce Mayo
 Ketchup
 Frites Maison 5€
 Salade verte 5€

Desserts

Crème aux oeufs du Sud-Ouest 9€
 Fondant au chocolat 9€
 Salade de Fruits 9€
 Kaffrine de feu 10€
 Salade de fruits, Saumon fumé et mangue, Rhum
 arrangé, chantilly
 Créolish 10€
 Café Glaces vanille et café, Rhum arrangé, Chantilly
 Assiette de Fromages 12€

Menu Enfant

Fish & Chips Frites 14€
 Poulet Cornflakes Frites 14€
 Cassolette de Moules Marinées 14€
 + Une Glace

Tapas

Ardoise de Charcuterie 15€
 Ardise de Fromage 15€
 Ardise Mixte 25€
 Trilogie de Tapas chaudes 25€

De 12h à 16h

Boissons fraîches

Gazeuse ou thé glacé 3,80€
 Liqueur, Cordon Rouge, Cordon Vert, Cordon
 Café frappé 4€
 Jus de fruits 3,80€
 Orange, Pamplemousse, Mandarine, Pomme, Jus de
 Pamplemousse
 Vitell, Sempellgrino (1 Litre) 6€

Boissons chaudes

Café 2€
 Thé 3,80€
 Café au lait 3,80€
 Chocolat 3,80€
 Cappuccino 3,80€

Vin carafe Blanc / Rosé / Rouge

1/4 litre 10€
 1/2 litre 15€
 1 litre 20€

Vins

Rouge : Grave de Vayres 28€
 Rouge : Saint Estephe 38€
 Blanc sec : Entre deux mers "La Brasserie" 20€
 Blanc sec : "Cabane du Pyla" 22€
 Blanc moelleux "Fortunat" 22€
 Rosé : "Cabane du Pyla" 22€
 Rosé : Côte de Provence "Minuay" 33€
 Prosecco (Blanc / Rosé) 28€
 Champagne brut Lanson 75€
 Verre de vin 5€

Cocktails Apéritifs

Apéritif Spritz 9€
 Lillet 6€
 St Germain Spritz 11€
 Martini 6€
 Lillet Tonic 9€
 Porto 6€
 Martini Tonic 9€
 Louplac 5€
 Bernardini 9€
 Royal Framboise 13€
 Cpe Champagne 12€
 Sans alcool 9€

Bières

Pression 25cl 3,50€
 Pression 50cl 7€
 Bottelle 33cl 6€
 Bières locales : Blondes, Blanches et Ambrées

De 18h à 22h

Ardise Tataki de thon et/ou bœuf 15€
 Camembert au four 15€
 6 Huîtres 12€
 12 Huîtres 24€

SOUJAC SUN MER

Brasserie de la
Plage

RAPPEL CAHIER DES CHARGES

INTRODUCTION

L'Agence d'architecture GEMAYOUARCHITECTES est chargée par la Ville de Souillac-sur-Mer de réaliser un cahier des charges à destination des concessionnaires privés installés sur la « plage centrale ».

Ces établissements sont à ce jour :

- CABANE R01 : RESTAURANT BAR
- CABANE R02 : « La cabane » : RESTAURANT BAR
- CLUB DE PLAGE : « CLUB MICKEY »
- LOCATION TENTES DE PLAGE 1 & 2

Les présentes prescriptions visent à définir une esthétique affirmée de ces établissements situés sur le domaine public maritime. Ils s'ajoutent également des inscriptions dans la rénovation complète du Front de Mer, opération d'urgence initiée en 2019, programmée achevée en 2023.

CAHIER DES CHARGES

ESTHETIQUE

Il sera demandé à chaque concessionnaire de produire avant toute construction un dossier d'aménagement présentant :

- l'implantation générale, type plan de masse à l'échelle 1/200'
 - le plan de l'établissement, à l'échelle 1/50'
 - au moins une perspective permettant d'apprécier la pertinence de l'aménagement
 - l'ensemble des façades
 - un détail des matériaux et des couleurs envisagés.
 - un cahier « mobilier » comprenant l'ensemble du mobilier envisagé, chaises, fauteuils, tables, parasols, chaises, chaises, chaises...
- Ce dossier sera déposé à la Mairie (service urbanisme), en 3 exemplaires.

Un avis de conformité sera demandé à l'architecte chargé de l'aménagement du Front de Mer (ou de l'architecte-conseil de la ville de Souillac). Cet avis sera transmis au demandeur dans un délai de 15 jours à réception de la demande.

Il est impératif de prévoir un délai de validation de l'ensemble des services avant de pouvoir commencer à réaliser le montage.

Un rapport de contrôle technique réalisé par un établissement agréé, pour les parties STRUCTURE et ELECTRICITE, sera à transmettre à la ville de Souillac, après la réalisation.

REGLEMENTAIRE

Ces établissements sont des ERP (établissements recevant du public). A ce titre, ces établissements doivent respecter certaines obligations et règles de construction.

- les établissements seront dits « accessibles » (P.M.A.)
- dans le cas d'un restaurant, la cuisine sera impérativement raccordée au réseau via un bac à graisse.
- la cuisine devra être isolée réglementairement en terme de coupe feu (CF) au reste de la salle.

Ce dossier sera demandé la première année.

Les années d'exploitation suivantes, le concessionnaire devra simplement indiquer que les aménagements sont ceux réalisés l'année précédente, en précisant d'ailleurs les éventuelles modifications.

VOLET ENVIRONNEMENTAL

Il est important que les équipements présents sur la plage de Souillac à compter de 2023 soient exemplaires en terme d'aménagement durable.

L'usage de matériaux bruts, sans apport de peinture est privilégié.

L'usage de bois locaux, type PIN MARITIME ou PIN DOUGLAS est privilégié.

Les bois devront être issus d'une exploitation durable (type labellisation FSC)

Les peintures s'il y a lieu devront faire l'objet d'une attention spécifique (COV réglementaires Directive COV 2007/2010 - seuil de COV inférieur à 30 g/litre)

La production d'eau chaude sera dans le domaine du possible avec un équipement solaire.

Les luminaires, extérieurs et intérieurs, seront à LEDS.

L'IMPLANTATION

L'implantation générale devra respecter le plan de la concession.

Les accès publics devront être aisés depuis le calébotis général installé par la ville de Souillac.

Il convient de privilégier une exposition SSO et de se protéger des vents de NW/N.

Il n'y a pas de barrières autorisées en limite de concession.

LA FORME ARCHITECTURALE

La construction devra s'inspirer de la « case côtes », construction en harmonie avec l'architecture historique souillaise.

Deux formes principales :

- toitures à 2 pentes
- toitures à 4 pentes

L'ajout de verrières, toitures couvertes et couvertes, est possible et souhaitée, sur 1 ou plusieurs côtés.

Les équipements techniques situés sous la couverture, CUISINIÈRE, par exemple, pourront être réalisés à base de modules préfabriqués ou containers maritimes, habillés par un bardage bois, d'exemples

Les eaux de pluie ne sont pas récupérées et s'écoulent en bordure de couverture, dans la salle.

LA CONSTRUCTION

L'autorisation d'exploiter est liée par la Ville de Souillac-sur-Mer du 01/06 au 30/09.

Les constructions sont donc montées à compter du 01/06 et démontées avant le 30/10.

L'ensemble des aménagements doit être démontable.

Aucun élément ne doit rester sur site à compter du 30/10.

Il ne peut y avoir de fondations profondes.

Les structures doivent être prévues pour être facilement accessibles, au démontage comme au remontage.



- Décoration dans le respect de l'environnement visuel
- Chaises en bois + toile jaune
- Tables effet bois
- Tables hautes en bois flotté
- Ombrage en PVC



MODIFICATION TOITURE



- Nouvelle structure, toiture 4 pentes
- Respect du cahier des charges
- Structure supporte les conditions météo :
- Vents de + 120km/h



POINTS FORTS DE LA BRASSERIE

- Grande amplitude horaire pour satisfaire les plagistes tout au long de la journée
- Charpente pour abriter une majorité des tables
- Animations le soir pour la sortie de plage avec concerts et tapas à partir de 18h30
- Attractivité de la plage centrale
- Lieu d'accueil de qualité pour les vacanciers
- Peu de voisins à proximité pour les nuisances sonores
- Tri des déchets avec l'association ASCOVADA
- Contrat avec SMICOTOM au siège social

HIVERNAGE



- Seuls les pieux enterrés dans le sable sont restés avec un repère visuel pour identifier l'emplacement

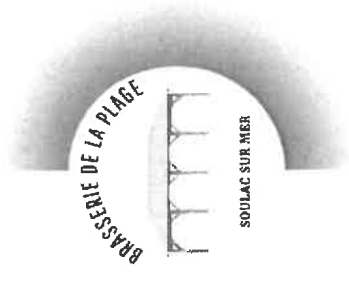
DEMANDES



- Pour la saison prochaine serait-il possible de laisser uniquement le squelette de la charpente sans la bâche et sans la volige ?
- Économie significative et gain de temps
- Aucun danger ni pour la plage ni pour le public car aucune prise au vent
- Visuellement acceptable
- Possibilité de laisser quelques lumières pour la nuit

CONTACT

- Maeva SANCHEZ
- 06 12 22 00 98
- sanchezmaeva8@gmail.com





RAPPORT ANNUEL

Club de la Plage

Mars 2025

COMPTE RENDU TECHNIQUE



- SIREN : 78887119200027
- Adresse : 38 rue Willy Signoret à Soulac
- 800 m² délimité par des barrières en bois (L1,20 m, H1m) avec
 - Une cabanes d'accueil (16m²)
 - Un espace vestiaire
 - 3 piscines (L10m/l5m)
 - 2 structures gonflables
 - 2 trampolines
 - 1 toboggan



PRESENTATION DE L'EQUIPE



- Maeva Sanchez, gérante depuis la saison 2012, titulaire d'un MASTER sciences des activités physiques et sportives option éducation et motricité (STAPS) + MASTER marketing, communication et stratégies commerciales (INSEEC Business School) + BNSSA
- Manuela Sanchez, directrice de club de plage depuis 35 ans
- Maître nageur : 3 diplômés d'état (BEESAN, BPJEPS) à temps plein
- Animateurs : 3 diplômés (Licence STAPS, BNSSA, BAFA) à temps plein

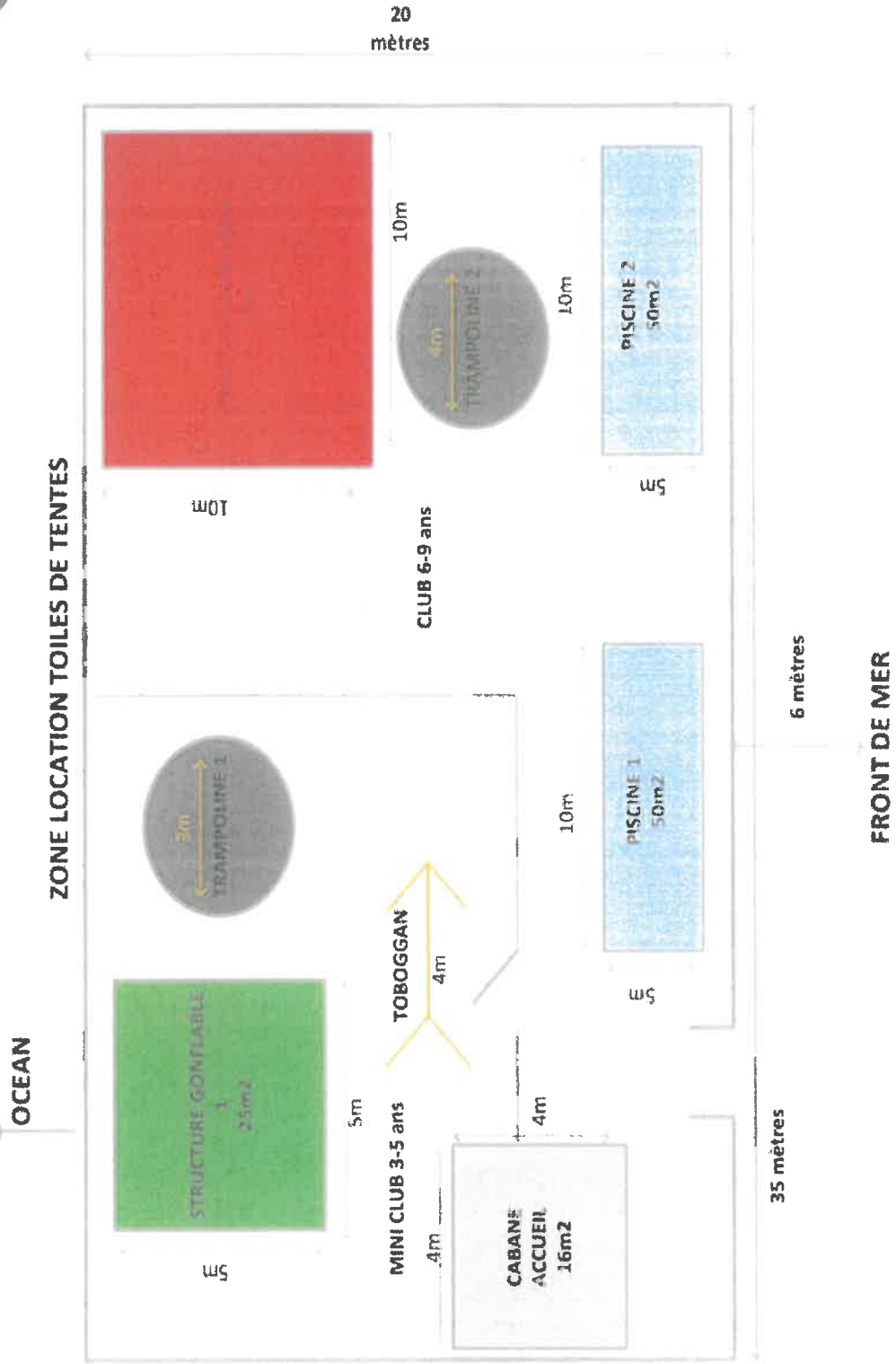
HORAIRES, ASSURANCE ET FEDERATION



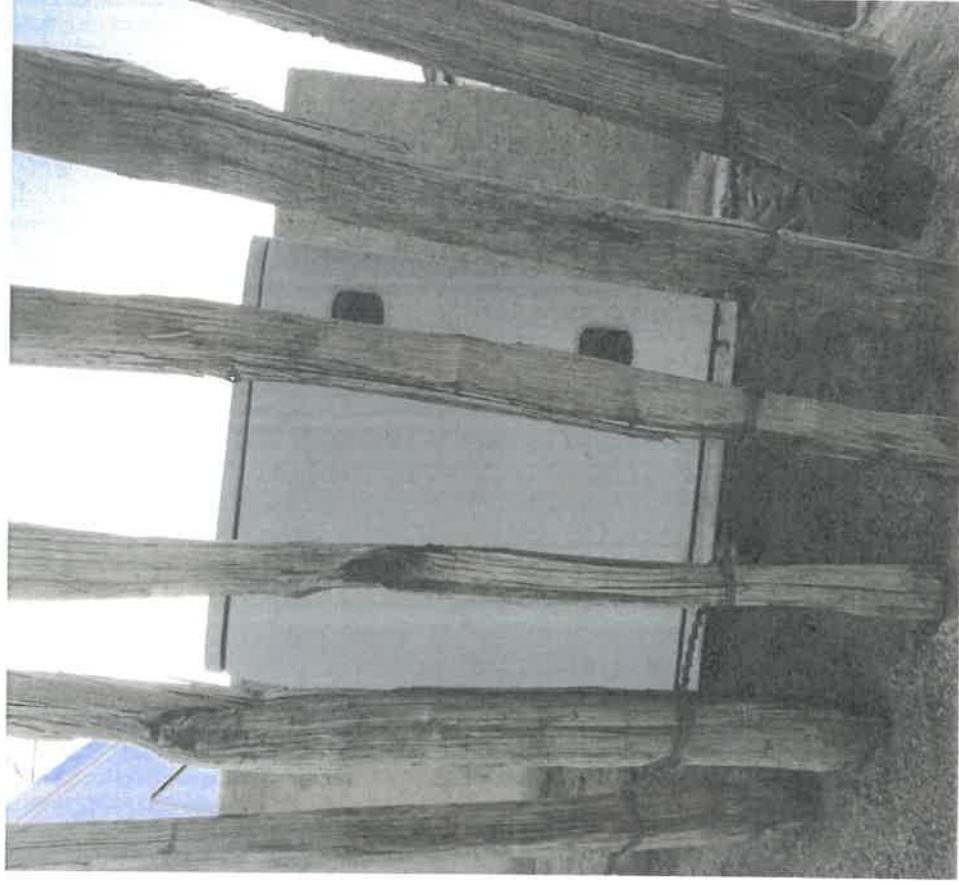
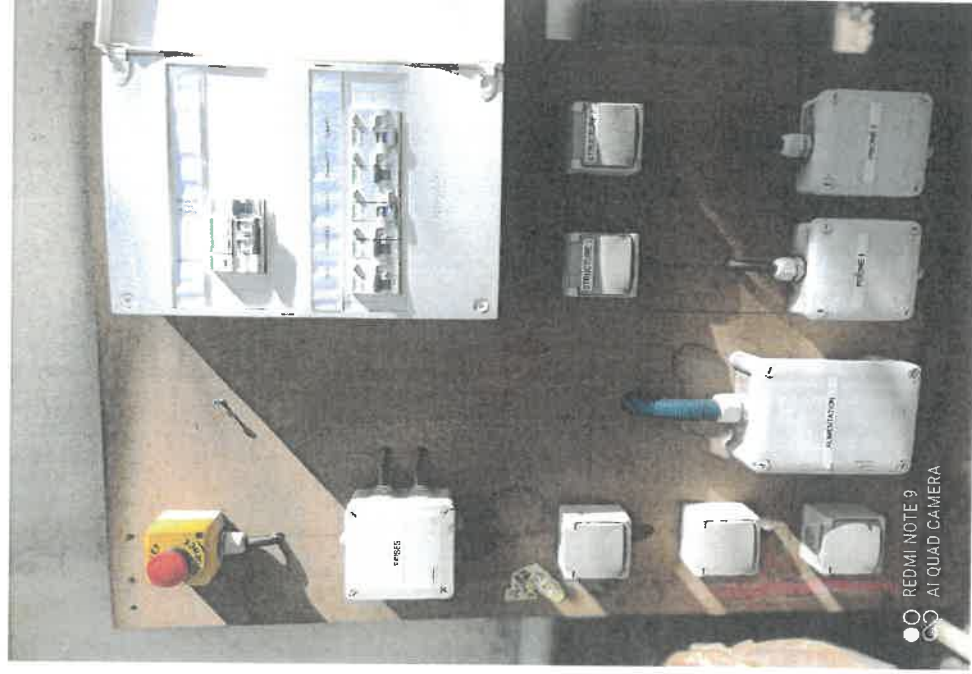
- Du lundi au samedi de 9h à 18h30
- Du 1er Juillet au 31 Août (jours fériés inclus)
- Assurance responsabilité civile : SMACL
- Adhésion à la fédération nationale des clubs de plage (FNCP)



PLAN DE MASSE



SYSTEME ELECTRIQUE



CONTRAINTES



- Arrivée électrique
 - Tous nos câbles électriques sont enterrés et prises protégées
- Arrivée d'eau très difficile d'accès
- Aide de la mairie pour décaisser l'emplacement des piscines avec tractopelle
- Pas d'accès aux personnes à mobilité réduite ni aux poussettes
- Insécurité des lieux aux heures de fermeture (vandalismes et intrusions la nuit)

ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE



- Accueil les enfants de 3 ans à 12 ans
 - Animations collectives et individuelles
 - Apprentissage d'activités sportives et ludiques
- Cours de natation tout public
 - Bébés nageur
 - Jardin aquatique
 - Apprentissage natation
 - Perfectionnement natation
 - Cours de natation adultes
- Séances d'aquagym adultes
- Activités sportives en partenariat avec entreprises locales



TARIFS



CLUB DE LA PLAGE

DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOÛT
SOULAC/MER

CLUB POUR ENFANTS DE 3 À 10 ANS

AVEC LE JOURNAL DU MICKEY

DANS LE RESPECT DES GESTES BARRIÈRES

✓ JEUX DE PLAGE
✓ LEÇONS DE NATATION
✓ CONCOURS, ANIMATIONS

TARIF A LA CARTE		TARIF A LA SEMAINE	
CARTE 10 JOURNÉES	220€	1 SEMAINE	160€
CARTE 10 1/2 JOURNÉES	220€	2 SEMAINES	260€
CARTE 5 JOURNÉES	160€	3 SEMAINES	300€
CARTE 5 1/2 JOURNÉES	120€	4 SEMAINES	340€
1 JOURNÉE	40€	5 SEMAINES	370€
1 HEURE	12€	6 SEMAINES	400€
		7 SEMAINES	430€
		8 SEMAINES	450€

TARIF SAISON ENTIÈRE : 470€
TARIF GARDERIE 13H-30 A 14H : 10€

FNCP
Fédération Française de Natation

INFOS & RÉSERVATIONS :
 MANUELA : 06.03.87.00.45
 FACEBOOK : CLUB DE LA PLAGE
 LIEUTEAUMANUELA@YAHOO.FR

HORAIRES : 9H-13H ET 14H-18H30 - FERMÉ LE DIMANCHE

CLUB DE LA PLAGE

COURS DE NATATION - AQUAGYM
DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOÛT
SOULAC/MER

AVEC DES MAÎTRES-NAGEURS AGRÉÉS DIPLOMÉS D'ÉTAT.

✓ BÉBÉS NAGEURS
✓ ENFANTS DÉCOUVERTE
✓ ENFANTS ENTRAÎNEMENT
✓ COURS ADULTES TOUS NIVEAUX

PISCINES CHAUFFÉES ET CONTRÔLÉES - RÉGLES SANITAIRES
PRÊT DU MATÉRIEL - GROUPES DE NIVEAU - CRÉNEAUX DE 30 MIN

✓ SÉANCE D'AQUAGYM
160€ : 10 SÉANCES / 20€ LA SÉANCE

✓ COURS DE NATATION
220€ : 12 LEÇONS / 140€ : 6 LEÇONS / 25€ A L'UNITÉ

PLAGE CENTRALE DE SOULAC-SUR-MER
HORAIRES : 9H-12H30 ET 14H-18H - FERMÉ LE DIMANCHE
PHOTOGRAPHY CONTRACTUELLES - CREDIT PHOTO - TROUSSE © ISTOCK.COM / NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

POINTS FORTS POUR LA COMMUNE



- Lieu d'accueil pour tous les enfants (même en situation de handicap)
- Unique lieu de garde pour les parents pour visiter, travailler ou se divertir
- Apprentissage de la natation du bébé à l'adulte
- Lieu de partage
- Attractivité de la plage centrale
- Activités supplémentaires pour la commune
- Possibilité de faire travailler les entreprises de la commune (école de surf, jet fly...)

POINTS FORTS DU CLUB



- Lieu de convivialité pour les enfants
- Lieu de garde pour les parents pour visiter, travailler ou se divertir
- Lieu de cohésions sociales pour enfants et adultes
- Apprentissage de la natation (activité très recherchée dans les grandes villes par manque de structure)
- Lieu de partage
- Lieu d'apprentissage sur les gestes à aborder dans l'océan et sur la plage et la sauvegarde de l'océan

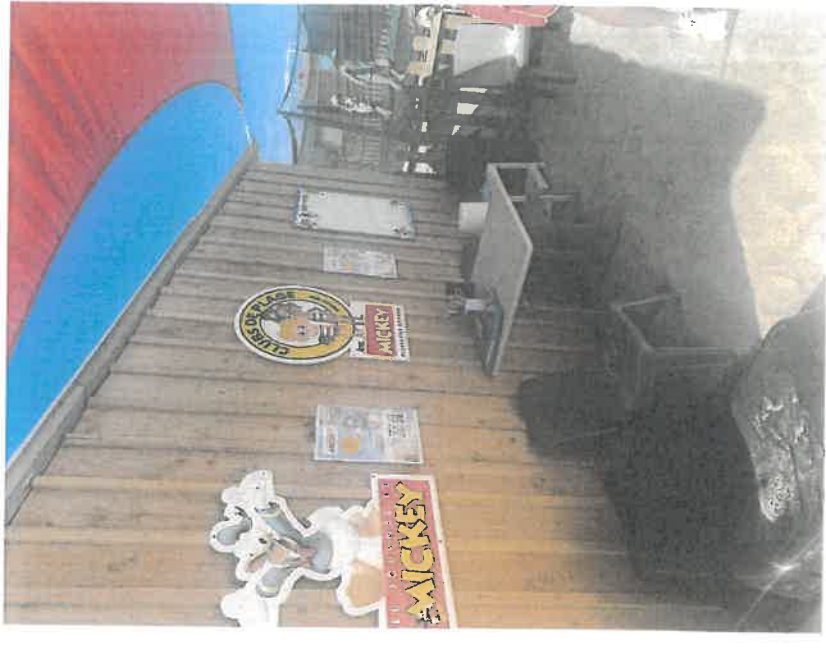
ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

Depuis déjà plusieurs années le club s'efforce d'inculquer des valeurs de préservation et de respect de l'environnement aux enfants.

A savoir :

- Le tri des déchets avec mise en place de poubelles pour cartons et pastiques
- Le ramassage des déchets sur la plage et baines une fois par semaine
- La préservation des dunes

- Respect du cahier des charges 2023
- Bardage cabane en douglas
- Considéré comme le club de plage le plus « beau » de France



AVIS



Club de la plage

1 Esp. des Girondins, Soulac-sur-Mer

4,5  18 avis

Les avis n'ont pas été validés. ⓘ

Thèmes qui reviennent souvent

[Tous les avis](#) nageurs 5

Trier par

[Avis les plus pertinents](#) [Les plus récents](#) [Les meilleurs](#) [Les moins bons](#)



Sabrina Durand

Local Guide · 65 avis · 23 photos

 il y a 2 mois

Top pour les enfants !!! Ma fille a adoré apprendre à nager. Super équipe !
Visité en août

...

 Donner un avis



Adexam

EXPERTISE COMPTABLE CONSEIL AUDIT

7 rue Théodore Blanc 33520 Bruges

Tél : 05 56 805 805 - www.adexam.fr

SAS au capital de 1000 euros -TVA : FR25535423 778

SIRET : 535 342 778 00037 - RCS Bordeaux 535 342 778

Code APE : 6920 Z

Société inscrite au tableau de l'Ordre
des Experts-Comptables de la Région Aquitaine

COMPTE RENDU FINANCIER

Attestation d'expert-comptable

Je soussigné, M. Grégory AZERA, agissant en qualité de Gérant du cabinet d'expertise comptable ADEXAM ayant son siège social au 7 rue Théodore Blanc 33520 BRUGES dont le numéro unique d'identification est 535 342 778 RCS BORDEAUX, atteste par la présente que

Madame Maeva SANCHEZ domiciliée au 38 rue Willy Signoret 33780 SOULAC SUR MER, dont le numéro SIREN est 788 871 192, a réalisé :

- 21 743 € de chiffre d'affaires pour l'année 2024 au vu de la déclaration des revenus 2024.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bruges, le 11 novembre 2025.

Grégory AZERA

Expert-Comptable

GA 2025

2025.11.11 18:40:51 +01'00

CONTACT

- Maeva SANCHEZ
- 06 12 22 00 98
- sanchezmaeva8@gmail.com



SOUS-CONCESSION DE LA PLAGE CENTRALE LOT N° 5 Location de tentes n° 2

Rapport annuel du sous-concessionnaire exercice 2024

En application des dispositions de l'article 20 de la convention de sous-concession signée avec la Commune de Soulac-sur-Mer le 3 juin 2021, vous trouverez ci-après le rapport annuel au titre de l'exercice 2024.

Ce rapport comporte un compte-rendu technique (A), un compte-rendu financier (B) et une analyse de la qualité de service (C).

A. Compte-rendu technique

L'évolution de l'activité :

L'année 2024 n'a pas connu d'évolution particulière par rapport à 2023.

L'accueil du public : est fait directement à la cabane d'accueil par moi-même.

La prise en charge du client consiste dans la présentation des différents services proposés et des tarifs associés. Il est ensuite installé sur son emplacement.

Les actions de communication et de promotion se résument à la distribution à la clientèle de cartes de visite.

Le caractère limité de la communication tient au fait que la clientèle est dans sa majorité constituée « d'habitues » qui reviennent chaque année, et que la promotion se fait pour beaucoup du « bouche-à-oreille ».

La préservation du domaine est assurée par le nettoyage quotidien de l'emplacement.

Des poubelles de tri sélectif sont disposées par la Commune sur la plage, à disposition du public.

Le nettoyage du local (Cabane d'accueil du public) est également effectué quotidiennement par mes soins.

Les clients sont sensibilisés à la nécessité de laisser leurs emplacements propres.

Les tarifs pratiqués sont fonction du service choisi et de la durée de la location (cf. tarifs en annexe I). Ils sont établis pour la saison. Ils n'ont pas évolué par rapport à 2023.

Les biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service se résument à :

- Une cabane en bois pour l'accueil de 24 m² (6x4) pour l'exercice de l'activité de location (sans eau ni électricité),
- 70 toiles de tentes,
- 20 bains de soleil.

Améliorations pouvant être apportées : Peinture de la cabane pour être en harmonie avec les tentes.

B. Compte-rendu financier

Le chiffre d'affaires a été de 1 435,00 € net pour 2024.
Le déficit a été de 461,00 €.

C. Analyse de la qualité du service

Afin d'apporter un service de qualité à la clientèle, le service est ouvert sur **l'amplitude horaire maximale autorisée** par la convention de sous-concession c'est-à-dire entre **8h30 et 19h30, tous les jours et sans interruption**.

Dans le même sens, la mise en place de tarifs dégressifs en fonction de la durée de la location (journée/semaine/mois) est particulièrement appréciée par la clientèle.

Pas d'indicateurs de qualité des services, outre la satisfaction de la clientèle, particulièrement fidèle constituée en grande partie de résidents secondaires. Absence de réclamations.

Évolution : Pas envisagée car nécessiterait des recrutements qu'il faudrait rentabiliser alors que l'activité n'est pas toujours prévisible.

Fait à Soulac-sur-Mer, le *27 octobre 2025*



Pierre JEANNE

PJ : - Liste des prestations et des tarifs 2024.

Pierre JEANNE
8 rue du Cardinal Donnet
33780 Soulac-sur-Mer

SOUS-CONCESSION DE LA PLAGE CENTRALE
LOT N° 5
Location de tentes n° 2

TARIFS 2024			
TOILES		BAINS DE SOLEIL	
Durée	Prix	Durée	Prix
8 jours	130,00 €	1 jour	12,00 €
10 jours	150,00 €	1 semaine	60,00 €
15 jours	180,00 €	-	-
20 jours	220,00 €	-	-
1 mois	270,00 €	-	-
2 mois	420,00 €	-	-

Fait à Soulac-sur-Mer, le 24 Octobre 2025



Pierre JEANNE

3S-LOISIRS SAS
Marcelin SAUTOUR
20 Rue BERLIOZ
06.74.86.53.06
33780 SOULAC sur Mer

Le 10/03/2025.



Mairie de Soulac sur Mer
Madame Marie-Dominique DUBOURG
2 Rue de l'hôtel de Ville

33780 SOULAC-SUR-MER

Objet : Rapport d'exploitation lot n°6 – école de surf – plage centrale – Saison 2024

Compte rendu technique :

Le montage du module (cabane) est adapté aux obligations et préconisations du nouveau cahier des charges architectural et paysager demandées par la commune :

- Bardage pin maritime local brut jointé par champ plat 35mm
- Toiture 2 pentes teinte blanche RAL9010 (surface inférieure à 12m2)
- Aménagements adaptés à l'aspect général du front de mer (racks planches...)

L'implantation 2024 fut choisie avec 5 mètres d'avance dans la pente, par rapport à 2023. Cette avancée vers le rivage permet de compenser l'effet de rabot de l'érosion éolienne sur le pied du module, occasionnant une découverte des fondations la saison passée.

La saison 2024 démarre tardivement, comme chaque année maintenant, vers le 12 /07/2024, avec une affluence de clientèle modeste sur la globalité de la saison. Le point glisse de la plage centrale maintien un service pour une activité se pratiquant peu sur cette plage, surtout fréquentée par les familles avec enfants et petits-enfants.

Les services proposés sur le site :

Cours de surf débutants et cours particuliers

Location de planche de surf (20 planches de tous types)

Location de surf électrique (8 planches) (assistance de rame pour vitesse maximale de 6km/h)

Location de bodyboard (8 planches)

Location de combinaison (30 combinaisons)

Evolution :

Adaptation de formules destinées aux enfants.

Compte rendu Financier :

Les frais liés à l'évolution structurelle de la sous concession, soit une dépense globale de 4 325 € correspondant au salaire brut du personnel, le parc de matériel étant récent de l'année passée. La saison démarre tard, à nouveau cette année (semaine du 14/07), avec un chiffre d'affaires 2024 en baisse à 5 290 € HT, donnant un résultat comptable positif pour l'école à + 965€.

Attestation comptable en annexe.

DSP Plage centre – Soulac sur Mer – Lot N°6 Ecole de surf

Rapport de saison 2024- dépôt le 10/03/2025

Annexe du rapport

VI – A

Communauté de Communes Médoc Atlantique Rapport d'activités 2024

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

MEDOC
ATLANTIQUE

— Communauté de Communes —

De l'estuaire à l'océan !



LA REGLEMENTATION

L'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, impose aux collectivités intercommunales un devoir de transparence auprès des élus communautaires et municipaux par la rédaction d'un rapport d'activités de l'année écoulée.

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

LE SOMMAIRE

Présentation de la CdC	• Les instances communautaires page 9 • Les domaines de compétences page 10 • L'organigramme page 11
Développement Economique	• Zones d'activités page 13 • Aides aux entreprises page 19 • Tourisme page 32 • Transport scolaire page 38 • Aquaculture- Ostréiculture page 40
Sécurité des Plages	• Sécurité des plages page 45 • Analyse de sauvetage page 47
Aménagement du Territoire	• Aménagement du territoire page 50 • Travaux réalisés sur le patrimoine communautaire page 56 • Acquisition de matériel page 61
Marchés Publics	• Attribution des marchés et avenants page 63

LE SOMMAIRE

Urbanisme	• S.C.O.T. page 73 • Traitement et instruction des dossiers Page 74
Environnement	• GEMAPI: lutte contre l'érosion page 78 • GEMAPI: lutte contre l'inondation page 85 • Gestion des moustiques page 98
Service à la Population	• Service LAEP itinérant page 102 • Les activités du Relais Petite Enfance page 110 • Bus France Service page 128
Finances	• Participations financières page 144 • Budgets page 145
Ressources Humaines	• Les effectifs page 154

LE MOT DU PRESIDENT



Malgré une conjoncture économique incertaine, rythmée par l'instabilité politique sur le plan national et l'organisation réussie des Jeux Olympiques de Paris, force est de constater que le territoire de Médoc Atlantique demeure dynamique, attractif et poursuit une évolution soutenable, respectueuse du cadre de vie de ses habitants.

L'année 2024 aura été marquée par la conclusion heureuse d'un long travail de prospective, entamé en 2019 et mené sous la direction de Franck LAPORTE, maire de Talais et Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire. En effet, le nouveau Schéma de cohérence territoriale de Médoc Atlantique a été définitivement approuvé en février 2024 à la suite de nombreux échanges et compléments sollicités par les services de l'Etat. Désormais applicable, ce document-cadre vient valider le parti d'aménagement et le projet politique, portés de manière unanime par les élus communautaires. Il constituera un référentiel pour l'élaboration ultérieure des plans locaux d'urbanisme par les communes de Médoc Atlantique.

Par ailleurs, si les élus communautaires ont pu constater, à l'instar des ménages, une mise en tension des finances locales, la Communauté de communes garde la maîtrise de ses dépenses et de son avenir, de sorte à poursuivre ses interventions dans des domaines de compétences aussi divers que le développement économique et touristique (zones d'activités, accompagnement et aide aux entreprises, promotion du territoire, ...), la gestion des risques naturels (érosion, inondation), l'aménagement du territoire (routes, pistes cyclables, petits ports estuariens, plans-plages, ...), les services à la population (petite enfance, bus France Services), comme en témoigne la lecture des pages qui suivent et que nous vous invitons collégialement à parcourir.

Xavier PINTAT, Président

Présentation de la **Cdc**

LE TERRITOIRE

14 communes réparties sur plus de 1 035 km² dont la population totale regroupée en vigueur est de 28 756 habitants.

* source site: banatic.interieur.gouv.fr

COMMUNES	POPULATION TOTALE 2025 * (recensement 2022)
CARCANS	2 453
GRAYAN ET L'HOPITAL	1 568
HOURTIN	4 109
JAU DIGNAC ET LOIRAC	991
LACANAU	5 499
LE VERDON SUR MER	1 401
NAUJAC SUR MER	1 127
QUEYRAC	1 376
SAINT VIVIEN DE MEDOC	1 842
SOULAC SUR MER	3 046
TALAIS	770
VALEYRAC	558
VENDAYS MONTALIVET	2 859
VENSAC	1 157
TOTAL	28 756 habitants

LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Le bureau assiste le Président, dans ses fonctions et examine les projets de délibérations soumis au vote lors du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire est composé de 38 membres. Le Président appelle au vote chaque point inscrit à l'ordre du jour.

Les séances du Conseil Communautaire sont publiques. Au cours de l'année 2024, les élus communautaires se sont réunis à 6 reprises en formation ordinaire, pour évoquer la gestion des affaires courantes, donnant lieu à l'adoption de 160 délibérations.

Carcans

- ✓ Patrick MEIFFREN, Maire
- ✓ Catherine ROBINEAU - REUILLE, titulaire
- ✓ Thierry DESPREZ, titulaire

Grayan-et-L'Hôpital

- ✓ Jacky NICAISE, Maire
- ✓ Béatrice CHARRIER, titulaire

Hourtin

- ✓ Jean-Marc SIGNORET, Maire
- ✓ Catherine GIANNORSI, titulaire
- ✓ Stéphane MARGALEF, titulaire
- ✓ Karine FORGERON, titulaire
- ✓ Christian BOURNIGAL, titulaire

Jau-Dignac-et-Loirac

- ✓ Christian BOURA, Maire
- ✓ Patrick BURAN, titulaire

Lacanaud

- ✓ Laurent PEYRONDET, Maire
- ✓ Pascale MARZAT, titulaire
- ✓ Hervé CAZENAVE, titulaire
- ✓ Alexia BACQUEY, titulaire
- ✓ Adrien DEBEVER, titulaire
- ✓ Jean-Yves MAS, titulaire

Le Verdon-sur-Mer

- ✓ Jacques BIDLALUN, Maire
- ✓ Christine GRASS, titulaire

Naujac-sur-Mer

- ✓ Yves BARREAU, Maire
- ✓ Chantal PARISE, titulaire

Queyrac

- ✓ Véronique CHAMBAUD, Maire
- ✓ Dominique PATRAS, titulaire

Saint-Vivien-de-Médoc

- ✓ Jean-Pierre DUBERNET, Maire
- ✓ Marie-Hélène GIRAL, titulaire
- ✓ Jean-Marie REVAILLER, titulaire

Soulac-sur-Mer

- ✓ Xavier PINTAT, Maire
- ✓ Evelynne MOULIN, titulaire
- ✓ Bernard LOMBRIL, titulaire
- ✓ Marie-Dominique DUBOURG, titulaire

Talais

- ✓ Franck LAPORTE, Maire
- ✓ Bernard VILLENEUVE, suppléant

Valeyrac

- ✓ Jean-Louis BRETON, Maire
- ✓ Dominique JOANNON, suppléante

Vendays-Montalivet

- ✓ Tony TRUOULET, titulaire
- ✓ Valérie DA COSTA OLIVEIRA, titulaire
- ✓ Jean-Marie BERTET, titulaire

Vensac

- ✓ Jean-Luc PIQUEMAL, Maire
- ✓ Liliane DUBOIS, titulaire

LES DOMAINES DE COMPETENCES

Développement économique :

- ❖ Stratégie de développement économique et touristique.
- ❖ Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales et portuaires.
- ❖ Développement aquacole, ostréicole et piscicole.

Aménagement du territoire :

- ❖ Itinérance douce.
- ❖ Création, aménagement et entretien de la voirie, des espaces communautaires et gestion des aires d'accueil.

Gemapi :

- ❖ Gestion et aménagement du littoral océanique et estuarien.
- ❖ Défense et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques.
- ❖ Entretien et aménagement des marais, rivières et lacs.
- ❖ Sécurité et accès des plages.

Urbanisme et services techniques :

- ❖ Instruction des dossiers d'urbanisme.
- ❖ SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).
- ❖ GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme).

Vie sociale et service à la population :

- ❖ Soutien et accompagnement aux initiatives, événements, manifestations du territoire et du Médoc.
- ❖ Gestion de la mobilité sur le territoire (transports, pistes cyclables, chemins de randonnées).
- ❖ Aménagement, promotion, amélioration des services et des conditions d'accueil des ports.
- ❖ Surveillance des plages.
- ❖ Service à l'enfance et à la jeunesse.
- ❖ Transport scolaire.
- ❖ Bus France services.

Finances :

- ❖ Participation aux frais de fonctionnement de certaines structures.
- ❖ Déclaration et recouvrement de la taxe de séjour.
- ❖ Soutien financier aux communes pour des manifestations et fêtes communales.

Xavier PINTAT
Le Président

Frédéric BOUDEAU
Directeur Général des Services
Direction Générale des Services – RESPONSABLE ADMINISTRATIF
Service juridique et commande publique – RH et Finances

Isabelle CARON
Assistante de Direction
Secrétariat - Accueil du public
Service courrier - Gestion des assemblées

Sinclair HARVARD
Assistant marchés publics

Claire JUSSEAUME
Responsable des marchés publics

Sophie LAGARDE
Directrice Adjointe des Services
Directrice Pôle Développement Économique – DEV ECO Tourisme Accueil du Public sur Bande côtière / Responsable administratif Zone Sud Développement économique, tourisme et relation avec l'OTI, plan/plages, surveillance des plages, schéma de développement économique et touristique, commercialisation des zones d'activités économiques, collecte taxe de séjour

POLE FINANCES & RESSOURCES HUMAINES
Véronique LALANNE
Responsable

POLE ENFANCE JEUNESSE
Lucille ROY
Coordonnatrice

POLE AMÉNAGEMENT URBANISME
Didier TURBEL
Responsable

POLE TECHNIQUE SERVICES TECHNIQUES
Frédéric RONZIER
Responsable (GEMAPI, VRD, bâtiment, gestion et aménagement bande côtière)

COMPTABILITÉ
Magalie COUSTILLAS
Stéphanie BONNEFOI
Assistances gestion comptable

RESSOURCES HUMAINES
Lydia PEYRAUD
DRH
Stéphanie BONNEFOI
Assistante ressources humaines
Pauline RIBEIRO DOS SANTOS
Assistante carrières paie

RELAIS PETITE ENFANCE
Florence CLUZEAU-BON
Animatrice Nord
Jessey MOREAU
Animatrice Sud
POUGNAULT
Apprentie EIE
L.A.E.P.
Annelie VIRENQUE
Référénte L.A.P.
Maryse BONNOT
Elvire GENET
Caroline MINVIELLE
Accueillantes L.A.P.
E.A.C.
Céline DEBYSER
Chargée de mission Education Artistique et Culturelle

SERVICE URBANISME
Joséphine GAGNE
Adeline GROUSSARD
Instructrices droit des sols
Virginie PUPPO
Assistante de gestion administrative

DIVISION VRD
Fanny DOS SANTOS
Romain LE BORGNE
Contrôleurs de travaux
ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUTAIRES
Thomas DUBERNET
Nicolas COUGRAND
Yannick WINTERSTEIN
Thomas CESARI
Alain ROULEAU
Régis THELIER
Bryan WINTERSTEIN
Agents des services techniques
SECRÉTARIAT
Sandra SORES
Assistante de gestion administrative

SERVICE GEMAPI
Vincent MAZERAUD
Chargé de mission « Gestion et aménagement du littoral océanique et estuarien »
Jérôme TARTARE
Maude BIGUENET
Théo ECHAFI
Chargé de mission « Hydrologie fluviale et maritime »
Romain LE BORGNE
Contrôleur de travaux
Jonathan CLEMENCEAU
Agent SIG
Aurélien RIVIERA
Assistante de gestion administrative

DIVISION BATIMENTS (bâtiments administratifs, BIT et postes de secours)
Fanny DOS SANTOS
Contrôleur de travaux
Régis THELIER
Agent des services techniques

DÉMOUSTICATION
Denis DUBEDAT
Jonathan CLEMENCEAU
Agents de service démoüstication

BUS FRANCE SERVICE
Julie AUGEN
Référénte Bus France Service
Emmanuelle DARNIS
Animatrice Bus France Service

POLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Rémy BELLOC
Développeur économique
Elvire GENET
Assistante de gestion administrative

SÉCURITÉ DES PLAGES
Guillaume COUNILH
Coordonnateur
Régis THELIER
Agent des services techniques

DÉCLARATION ET RECOURS
TAXE DE SÉJOUR
Sophie GIRAUD
Régisseur
Virginie PUPPO
Sous-régisseur

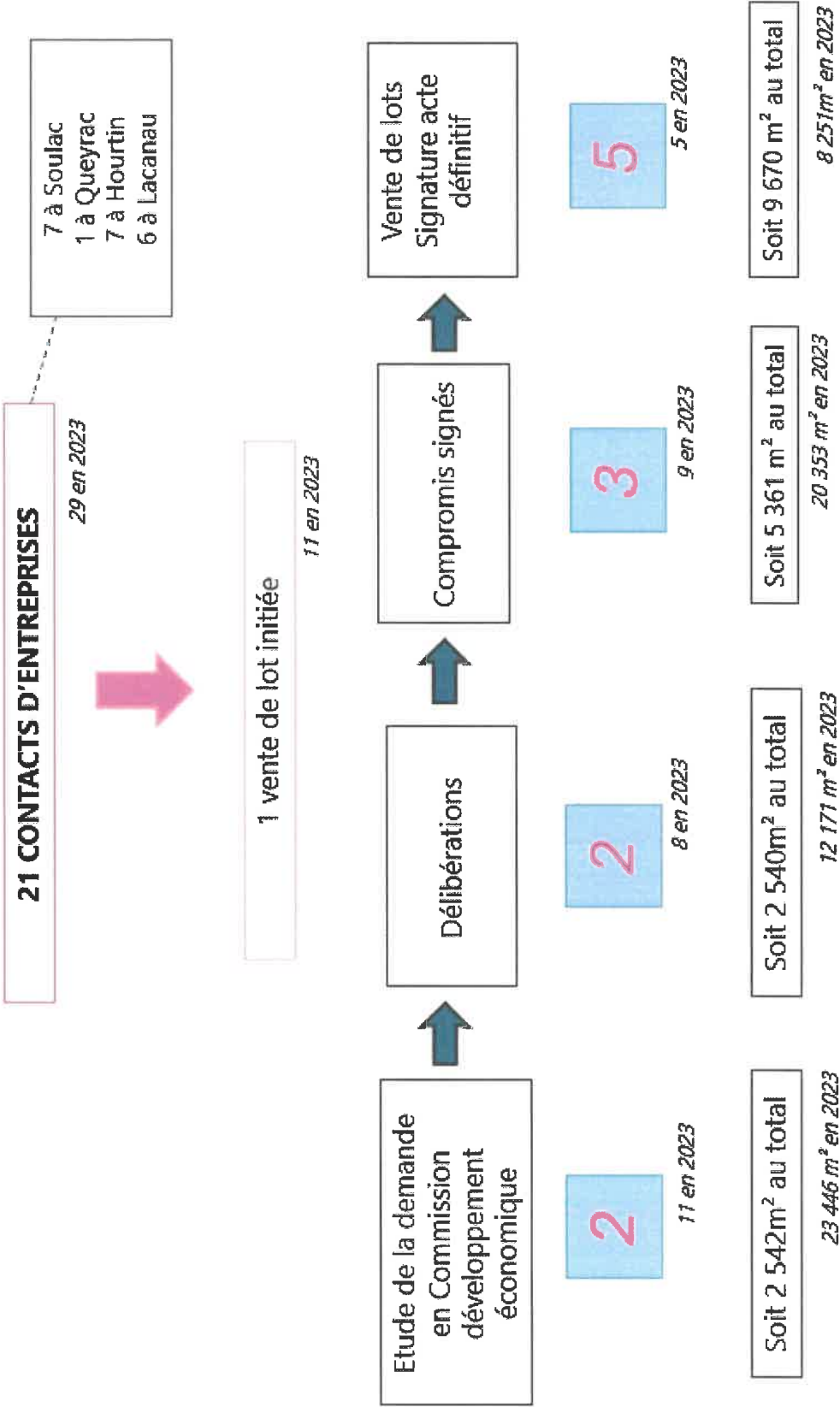
SECRÉTARIAT ET ACCUEIL DU PUBLIC CARCANS
Elvire GENET
Agent chargé du secrétariat et de l'accueil du public

TRANSPORT SCOLAIRE
Sophie GIRAUD
Elvire GENET
Agents chargés du transport scolaire collèges

Développement économique

ZONE D'ACTIVITÉ ECONOMIQUE INTERCOMMUNALE

Demande de terrains enregistrée en 2024



ZAE LES BRUYERES - HOURTIN

Réalisations 2024 et point de commercialisation



EURL ALEXIS ELOY
Maçonnerie



SEB PLAISANCE
Mécanique et maintenance nautique



ZAE LA MEULE - LACANAU

Réalisations 2024 et point de commercialisation



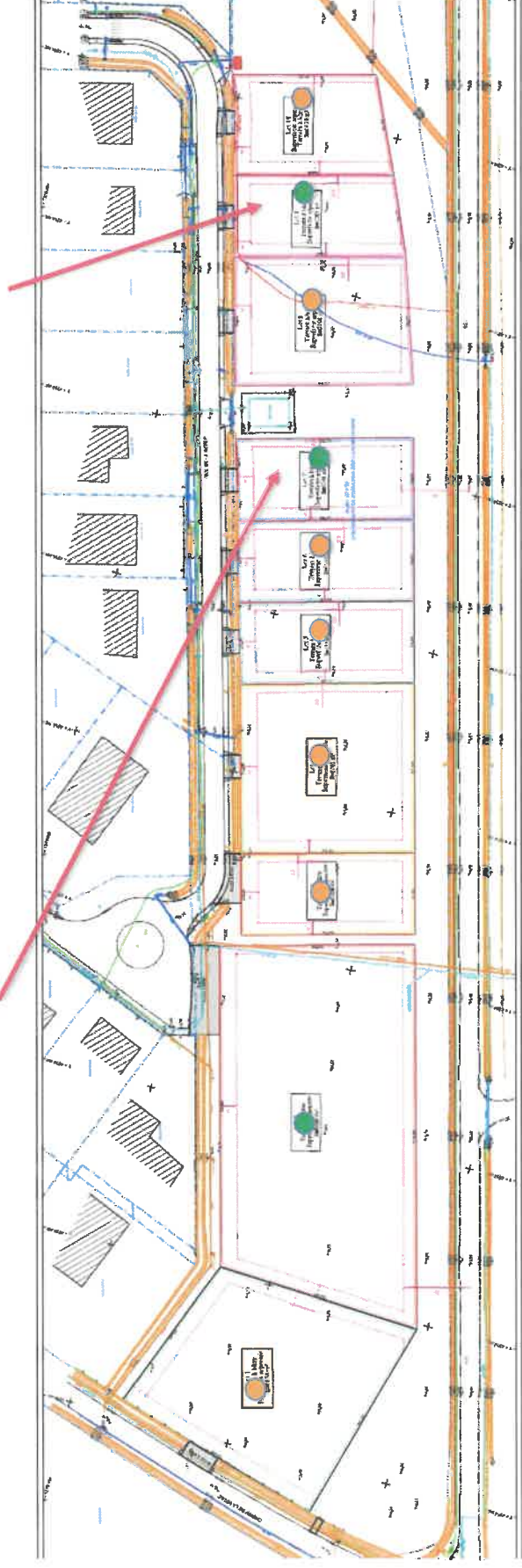
LACA BOAT

Mécanique et maintenance nautique



SOLÉMUR / BATIPLAK / L.B.S

Carrelage-BTP / Plaqueiste /Charpente



- Entreprise en activité et bâtiment construit
- Terrain en cours de vente
- Terrain à commercialiser

ZAE PALU DE BERT EST – SOULAC-SUR-MER

Réalisation 2024 et point de commercialisation



LES VIDANGES MODERNES

Collecte et traitement des eaux usées

- Entreprise en activité et bâtiment construit
- Terrain en cours de vente
- Terrain à commercialiser



ZAE LE GUADET – QUEYRAC

Le projet d'aménagement a été réduit de 5 à 4 lots afin de mieux s'adapter aux contraintes environnementales du site en impactant le moins possible les espaces de zones humides.

L'impact sur les surfaces à bâtir est limité : 5 113m² pourront être développés contre 5 982m² précédemment.

Les études préalables à l'aménagement se poursuivent :

- Etude de fonctionnalité des zones humides sur des parcelles communales de Vensac pour la compensation des Zones Humides impactées.
- Mise à jour du Diagnostic environnemental – volet Chiroptères



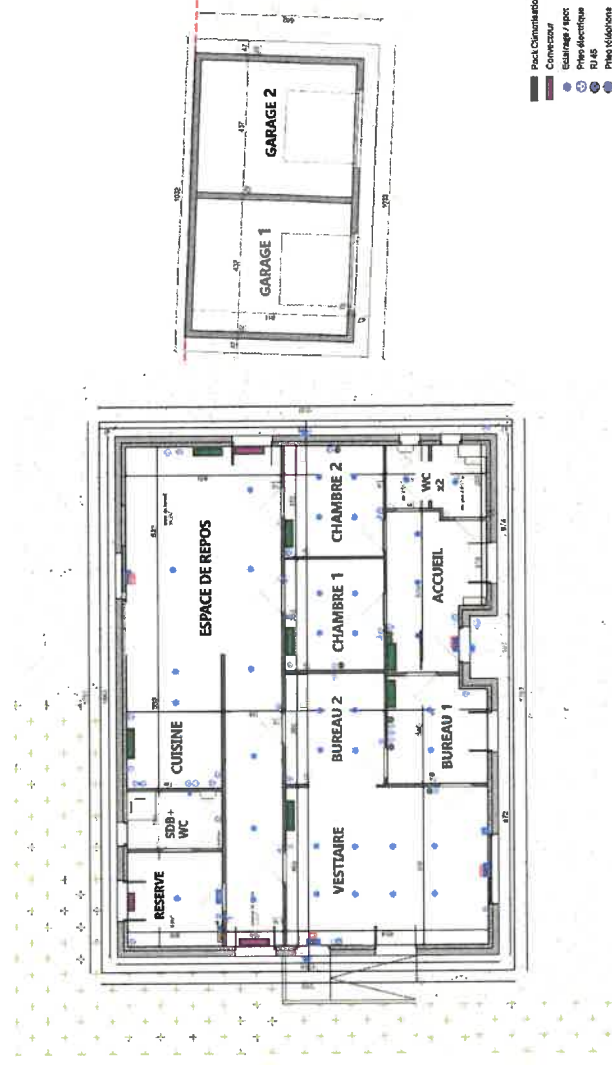
ZAE LES BRUYERES, HOURTIN

Travaux de rénovation / Les Ambulances du Lac

A la suite de la liquidation de la Société Foucher en 2021, la Communauté de Communes a fait usage de son **droit de préférence** (priorité sur la revente du bien) et a acquis le bâtiment de l'ancien funérarium situé sur le lot 5b de la ZAE Les Bruyères.

Les Ambulances du Lac, initialement situées sur 2 sites séparés dans le centre-bourg et dans la Maison de santé d'Hourtin, étaient à la recherche d'un local plus grand et mieux adapté aux spécificités et aux contraintes de leur activité (stationnement des véhicules d'ambulance, salle de repos pour les astreintes, bureaux, stockage, etc). **L'entreprise, active depuis plus de 10 ans (2013), emploie 8 salariés** en CDI et apporte un service indispensable à la population médocaine. C'est pourquoi il a été décidé de l'accompagner.

En concertation avec l'entreprise, la **CdCMA** a réalisé les travaux d'aménagement nécessaires et **le site a été proposé à la location à l'entreprise « Les Ambulances du Lac » pour une durée de 5 ans** à partir du début de l'année 2025.



>>>> Ce projet s'inscrit pleinement dans les actions directes à impact que peut mener la collectivité en matière de développement économique, et confirme l'intérêt de disposer d'un droit de préférence sur les terrains qu'elle vend dans ses zones d'activités.

AIDES AUX ENTREPRISES

Phase pré-opérationnelle de mise en œuvre des dispositifs ACP / ADEC

ACP

« ACTIONS COLLECTIVES DE PROXIMITÉ »

Porté par la Région Nouvelle-Aquitaine, le dispositif accompagne les TPE (- 10 salariés) dans leurs projets d'investissements et de développement de leurs outils de production pendant 3 ans.

Sur le territoire des **4 EPCI du Médoc**

(CC Médullienne, CC Médoc Estuaire, CC Médoc Atlantique et CC Médoc Cœur-de-Presqu'île)



19 JANVIER 2024

LANCEMENT OFFICIEL de la démarche « ACP » et « ADEC »

✓ Signature d'une convention de partenariat

En présence :

- Du Sous-Préfet de l'arrondissement de Lesparre,
- Des 4 Vice-Présidents au Développement économique des 4 EPCI du Médoc,
- Des représentants des Chambres consulaires (Chambre d'Industrie et de Commerce de la Gironde et Chambre de Métiers et d'Artisanat de la Gironde),
- De la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).

ADEC

« ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES »

Dispositif porté par la DDETS 33 – Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités. Durée : 18 mois.



AIDES AUX ENTREPRISES

Phase pré-opérationnelle de mise en œuvre des dispositifs ACP / ADEC



DE JANVIER À MAI 2024

Phase de DIAGNOSTIC TERRITORIAL

réalisé par la CCI et la CMA33 :

- ✓ Consolidation et mise à jour des documents économiques stratégiques de chacune des Communautés de Communes.
- ✓ Enquêtes terrains auprès de 20 entreprises « majeures » + 15 entretiens individuels avec des personnes ressources du territoire.
- ✓ 4 ateliers de co-construction avec les acteurs économiques et partenaires du territoire.



Rapport d'Activités 2024

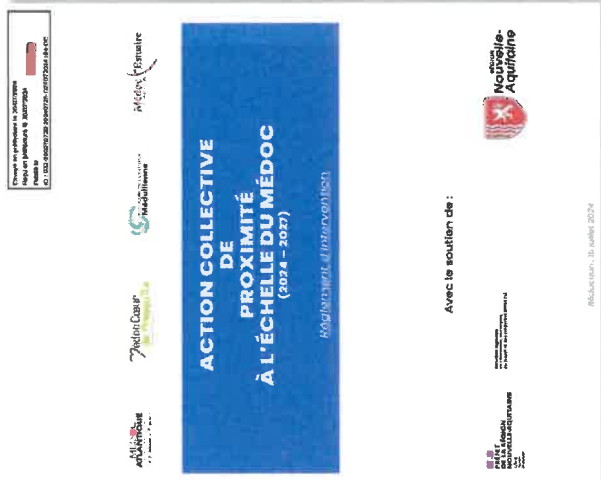


AIDES AUX ENTREPRISES ACP



DE MAI À JUILLET 2024

- ✓ Rédaction et approbation du **RÈGLEMENT D'INTERVENTION** de l'ACP + plan de **COMMUNICATION**



DE AOÛT À OCTOBRE 2024

- ✓ Choix du cabinet **CECOGEB** comme prestataire des **BILANS CONSEILS** (bilans individuels des entreprises)

Rapport d'Activités 2024

AIDES AUX ENTREPRISES

ADEC



AOÛT 2024

Projet « Trouve ton job »

- Piloté par l'ANEFA (Association Nationale Paritaire pour l'Emploi et la Formation en Agriculture)
- Accompagné financièrement par les 4 CdC dans le cadre du dispositif ADEC sur la thématique du développement de l'emploi (3 166,52 €).
- Mise en place d'un stand emploi sur le festival SUN SKA du 02 au 04 août 2024.
- En collaboration avec France Travail, le Département de la Gironde, la Mission Locale du Médoc, l'UMIH NA, la plateforme Réaj'Médoc, UCPA/UNAT.
- Pour faciliter la rencontre de travailleurs saisonniers et permanents auprès des partenaires de l'emploi.



NOVEMBRE 2024

Salon SESAM - Salon des entreprises, des savoir-faire et de l'avenir médocain / Présentation du dispositif ACP par les 4 CDC

- Organisé par le CLUB DES ENTREPRENEURS DU MEDOC
- Accompagné financièrement par les 4 CdC dans le cadre du dispositif ADEC sur la thématique du développement de l'emploi (8 528 €).



Salon SESAM Le 15 novembre 2024 à Castelnau-de-Médoc Pitch 'Dispositifs ACP et ADEC du Médoc'



BILAN

98 exposants / 600 élèves
300 visiteurs / 10 partenaires
25 élus du Médoc, de la circonscription et
représentants de l'Etat

La presse en parle



Les 4 communautés de communes
du Médoc s'engagent ensemble
POUR les TPE



Atelier participatif sur le thème des problématiques d'emploi et de formation sur le territoire du Medoc

Dans la continuité du 2^{ème} comité de pilotage du "diagnostic territorial", nos conseillers territoriaux animaient aujourd'hui un atelier participatif rassemblant élus, chefs d'entreprises, représentants du monde économique et techniciens des différentes institutions œuvrant pour l'emploi, l'insertion et la formation.

Objectif de cet atelier : apporter une réflexion collective qui permettra d'ébaucher le premier plan d'actions pour favoriser l'emploi et la formation sur le territoire du Médoc

avec la présence de : Mission Locale du Médoc, SOS EMPLOI MEDOC, MISSION LOCALE Avenir JEUNES MEDOC, PARALLELE 45 - GEOMETRIES-EXPERTS ASSOCIES, Médoc Très Lieu - Pôle ES rural, Cae Emploi Grande, Airbus Atlantic Composites, Maison Familiale Rurale Lesparre, ADAM, Tonnellerie Berger & Fils, UMHF, Parc Naturel Régional Médoc, CC Médoc Atlantique, Région Nouvelle-Aquitaine, CC Médoc Estuaire, CC Médiérentine, CC Médoc Cœur de Presqu'île, DDETS 33, Club des Entrepreneurs du Médoc, D2C, Gaëlle JACQUES Nathalie WONG-50



20

commentaire - 3 replications

Rapport d'Activités 2024

BRACH

Lancement d'un dispositif concerté pour aider les très petites entreprises du Médoc



De gauche à droite, Jean-Marie Feron, Christian Lagarde, Laurent Peyronnet et Fabrice Thibaut.

[illegible]

Coup de pouce
La démarche se déroule en deux étapes complémentaires. La première, dite Action collective de proximité (ACP), permet de définir des besoins et des attentes très nettes, exprimées dans

un document communautaire, et sera consacrée à ce dispositif collégial par l'Etat, la Région et les C.A.D.

Président Mairie
Les adaptations ne s'arrêtent pas là. Le dispositif propose en effet un accompagnement territorial pour toute commune qui a besoin d'un coup de pouce. L'Etat, les régions, aussi

Conseil des Services départementaux territoriaux

Contact : Services développement économique des C&F

L'essentiel de la semaine

Investissements. Décident à booster le développement économique, les quatre communes du Mirdos se sont associées pour mettre un minimum de soutien aux trois petites entreprises (Tpf), avec le concours de l'Etat et de la Région.

Le Médoc s'unit pour son économie



1000 2000 3000 4000 5000 6000 7000 8000 9000 10000 11000 12000 13000 14000 15000 16000 17000 18000 19000 20000 21000 22000 23000 24000 25000 26000 27000 28000 29000 30000 31000 32000 33000 34000 35000 36000 37000 38000 39000 40000 41000 42000 43000 44000 45000 46000 47000 48000 49000 50000 51000 52000 53000 54000 55000 56000 57000 58000 59000 60000 61000 62000 63000 64000 65000 66000 67000 68000 69000 70000 71000 72000 73000 74000 75000 76000 77000 78000 79000 80000 81000 82000 83000 84000 85000 86000 87000 88000 89000 90000 91000 92000 93000 94000 95000 96000 97000 98000 99000 100000

Pratichiamata a un'indagine
L'indagine è stata condotta da un gruppo di ricercatori dell'Università di Padova, coordinati dal professor Roberto Cazzullo, che ha analizzato i dati relativi alle attività svolte dai volontari durante l'anno 2010. I risultati sono stati pubblicati sulla rivista "Journal of Volunteering and Action".

[illegible]

Avec et APS
A quel s'adressent ces aides ?

A parte foi encontrada para os empregados presentes durante os trabalhos dentro do estabelecimento. O pagamento de 100 mil dólares foi liberado para os responsáveis pelo desastre, porém com o compromisso de estabelecer um plano de desenvolvimento econômico para os afetados. No entanto, o plano não foi cumprido e os trabalhadores não receberam o pagamento devido.

4. *Spots*
 5. *Spots*

PROJET D'AMENAGEMENT ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Zone d'activités "sports de glisse et pleine nature" GARRIGA-EST à Lacanau



FÉVRIER 2024

EUROSIMA : Renouvellement de la convention d'assistance, d'accompagnement et de conseil dans la création de la « ZAE Garriga Est dédiée aux sports nature et de glisse » pour une durée de 2 ans.



17 MAI 2024

Assemblée Générale d'EuroSIMA : Point d'étape du projet aux entreprises adhérentes.



24 MAI 2024

Présentation du projet aux services de l'Etat, DDTM et DREAL, avec le cabinet d'urbanisme CREHAM (AMO de la CCMA) et le bureau d'études SCP Environnement.



PROJET D'AMENAGEMENT ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Zone d'activités "sports de glisse et pleine nature" GARRIGA-EST à Lacanau



DU 23 AU 27 SEPTEMBRE 2024

ERICEIRA Surf Club à Lacanau

- Accueil de 9 personnes (Président, innovation manager, responsable projet européen, surfers professionnels, responsable surf et handicap) dans le cadre de la labellisation « Surf Cities ».
- Présentation des projets du territoire (CCMA, OT Médoc Atlantique).
- Table ronde et échanges sur les enjeux avec des acteurs du territoire (UCPA, Lacanau Surf Club, EuroSIIMA, Fédération européenne de surf, Sauveteurs).
- Visites d'entreprises (KAHE, Oxbow...) et découverte de la Région.



4 OCTOBRE 2024

Participation au 2^{ème} séminaire de la Communauté ERC Nouvelle-aquitaine (Eviter Réduire Compenser) à Angoulême.

- Participation à un atelier thématique « Anticiper et mutualiser des mesures compensatoires à l'aide des SNCRR (Site Naturel de Compensation, de Restauration et de Renaturation)
- Présentation par Laurent PEYRONDET, Vice-Président chargé du Développement économique, des projets de la CCMA (ZAE Garriga Est) et des liens envisageables avec un SNCRR stratégique à l'échelle du bassin versant des Lacs Médocains



Projet de SNCRR à Lacanau
4 octobre 2024



PROJET D'AMENAGEMENT ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

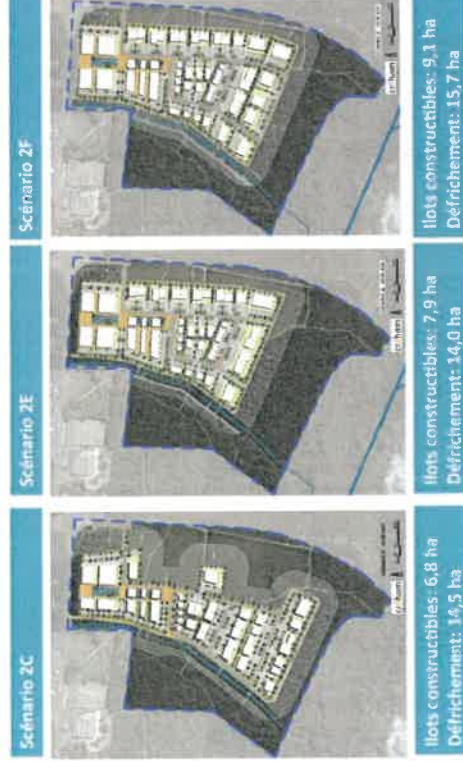
Zone d'activités "sports de glisse et pleine nature" GARRIGA-EST à Lacanau



29 OCTOBRE 2024

2nd Comité de Pilotage

- Présentation des différents scénarios d'aménagement.
- En présence du Sous-Préfet de l'arrondissement de Lesparre-Médoc, des représentants de la DDTM, de la CCI Bordeaux Gironde, de la CMA Gironde, de l'Agence de développement économique INVEST in BORDEAUX, de la commune de Lacanau, du Président d'EuroSIMA et des bureaux d'études urbanisme et environnement.



20 DÉCEMBRE 2024

Accueil du Directeur de la DREAL et du Sous-Préfet

- Présentation du projet et des contraintes liées à l'aménagement.
- Visite du site de compensation du GNAC dans le secteur de l'étang de Cousseau.



CENTRE D'ESSAI DE DRONES CIVILS À HOURTIN

Année 2 : Déploiement de l'activité

CESA DRONES propose un bouquet de services aux entreprises de la filière drones en leur offrant la possibilité de tester leurs engins en toute sécurité et avec toutes les autorisations de vols préalablement obtenues.

Le site de la Maison de la Chasse à Hourtin permet d'accéder à une zone dite « de longue élévation » unique en France, de 100 km le long du littoral, pour faire des essais de vols longues distances.

De nombreuses applications concrètes peuvent être expérimentées sur le territoire : inspection des kilomètres de lignes électriques, quantification de la biomasse, démontstration, etc....)

>>> Transformation de la convention tripartite pour l'utilisation du site de la Maison de la Chasse à Hourtin en **convention quadripartite** intégrant la commune de Naujac-sur-Mer aux côtés de la commune d'Hourtin, de la Cdc Médoc Atlantique, et la société CESA DRONES

L'avenant à la convention prévoit spécifiquement l'accès aux Drop Zones d'Hourtin-Plage et du Pin Sec (Naujac-sur-Mer) pour faciliter l'accès des drones à la zone de longue élévation pour la campagne de vols 2024-2025.



CENTRE D'ESSAI DE DRONES CIVILS À HOURTIN

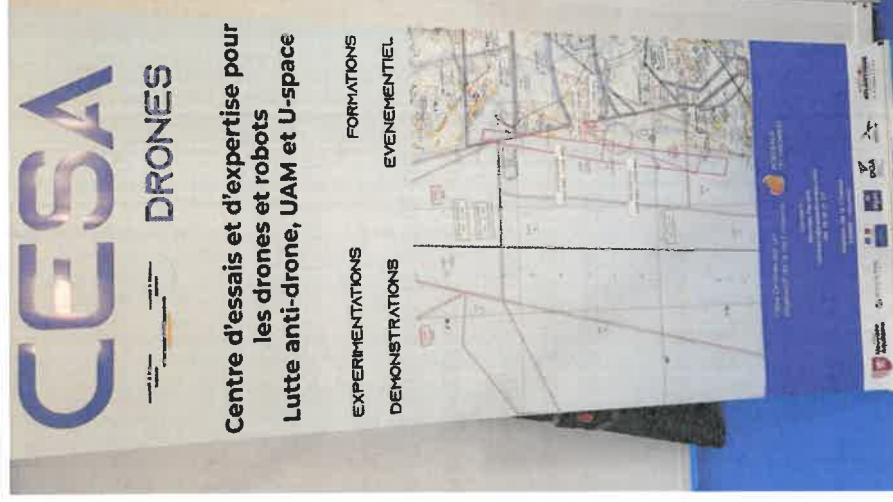
Année 2 : Déploiement de l'activité

Fréquentation 2024

- ✓ 13 journées d'essais sur novembre et décembre 2024
- > Environ 40 journées prévues sur 2025



SALON DU BOURGET 2024



ANIMATIONS TERRITORIALES

Atelier « 33 Tours du Bâtiment »



23 JANVIER 2024

- En partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment – FFB Gironde
- Lieu : Salle des fêtes.
- Thématique: Point d'actualité économique du secteur du bâtiment + Echanges directs/speed meeting avec des experts, juristes, banque, Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

✓ **10 entreprises participantes**



Atelier « Stratégie numérique : Réseaux sociaux »



21 MAI 2024

- En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie - CCI
- Lieu : Annexe Communauté de Communes Médoc-Atlantique à Carcans.
- Thématique: « Comment déployer une stratégie digitale gagnante sur les réseaux sociaux ? ».

✓ **14 entreprises participantes**

ANIMATIONS TERRITORIALES

Salon des entrepreneurs du Médoc



27 SEPTEMBRE 2024

- En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie – CCI et la Chambre de Métiers et d'artisanat
- Lieu : Saint Laurent.

- ✓ Programme de 6 salons sur les différents territoires girondins (Biganos, Saint Aubin de Blaye, Saint Laurent-de-Médoc, Bordeaux, Cérons, Libourne).
- ✓ Pour sensibiliser, informer et orienter tous les porteurs de projet et entrepreneurs quelque soit leur stade d'avancement ou leur secteur d'activité.

- ✓ 17 partenaires exposants : Conseils-Accompagnement de projet, Financeurs, Assureurs, Institutionnels et conseils spécifiques, Hébergement juridique et physique, Collectivités territoriales et Clubs d'entreprises.

- ✓ 88 participants.



EXPOSANTS

Accompagnement projets

- 01 CCI BORDEAUX GIRONDE
- 02 CMA GIRONDE
- 03 INCE
- 04 CREDIER
- 05 LA RUCHE

Financement & Assurance

- 06 CRÉDIT AGRICOLE
- 07 ADIE
- 08 FRANCE ACTIVE
- 09 MAIF
- 10 PRÉVIFRANCE

Conseils & Institutionnels

- 09 FRANCE TRAVAIL
- 12 EXPERTS-COMPTABLES
- 13 LARSAF

Hébergement juridique & Structures à caractère humanitaire

- 14 COOP & BAT

Développement local

- 15 CLUB DES ENTREPRENEURS DU MÉDOC
- 16 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
- MÉDOC ATLANTIQUE
- MÉDOC CÔTE DE PRESQU'ÎLE
- MÉDOC ESTUAIRE
- MÉDOC MÉDITERRANÉE
- 17 ESPERARS
- 18 FEMMES DES TERRITOIRES



ANIMATIONS TERRITORIALES

Journée transmission reprise – Chambre des métiers et de l'Artisanat 33



05 DÉCEMBRE 2024

A l'occasion du mois de la **Transmission-Reprise d'entreprises**, la CMA 33 organise une action spécifique pour valoriser les reprises d'entreprises réalisées sur un territoire.

En présence de :

- ✓ Monsieur Xavier PINTAT, Président de la CCMA
- ✓ Madame Nathalie LAPORTE, Présidente de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde (CMA33)
- ✓ Madame Carine MORA, Elue CMA33 – Référente du territoire Médoc et commerçante à Souillac-sur-Mer.
- ✓ Madame Hélène CROUAIL, Chargée de développement économique – Référente Territoire Médoc et Bassin d'Arcachon – Direction Territoriale CMA33

■ Visite de 3 entreprises reprises sur les 3 ou 4 dernières années:

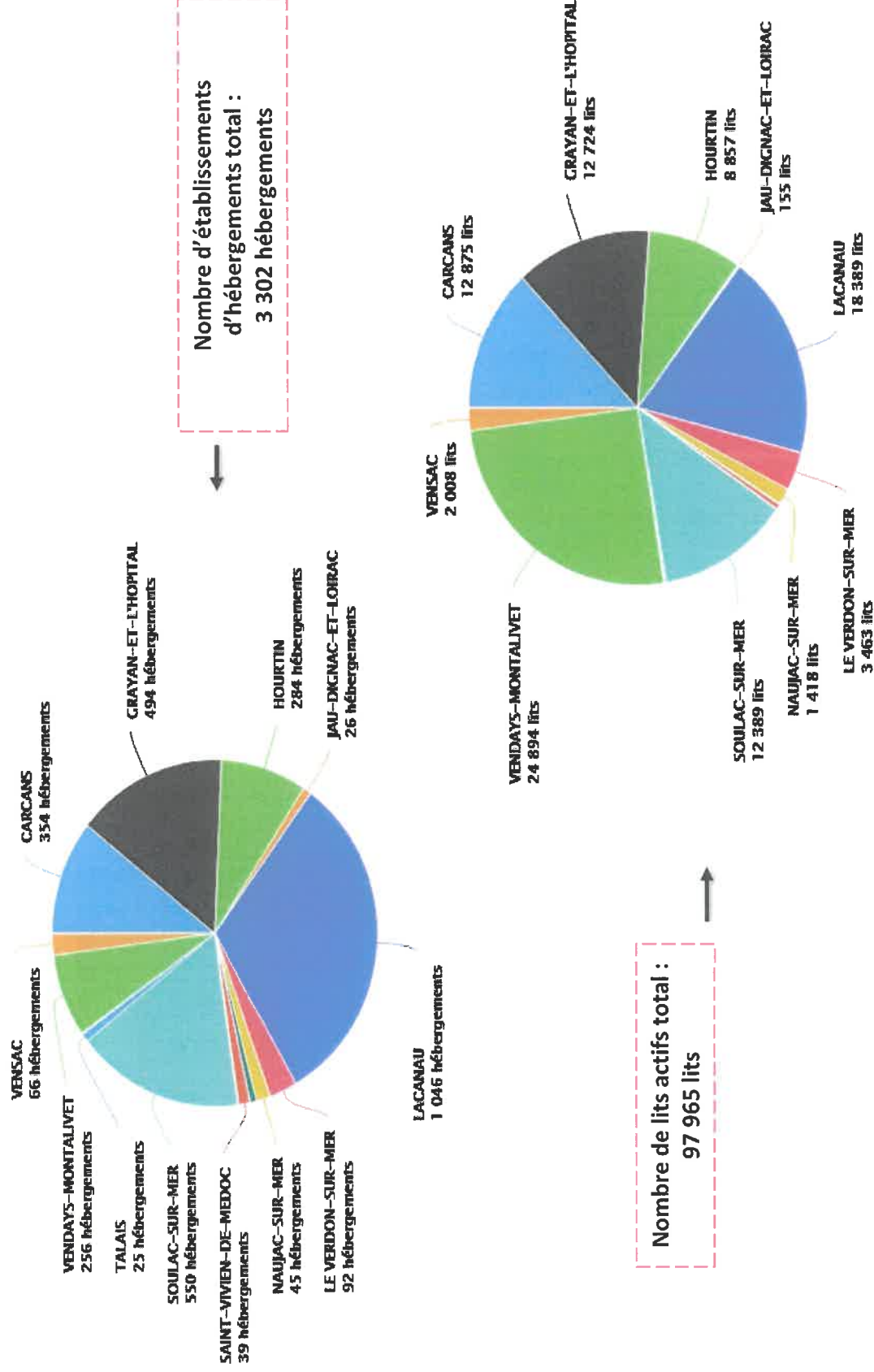
- BOUCHERIE MOREIRA PASCAL à Souillac-sur-Mer,
- LE COMPTOIR DES CHANTIERS au Verdon-sur-Mer,
- LE FOURNIL DE JUSTINE à Vendays-Montalivet,
- Remise du trophée « Villes et villages de la reprise » à Xavier PINTAT, Président de la CdCMA.



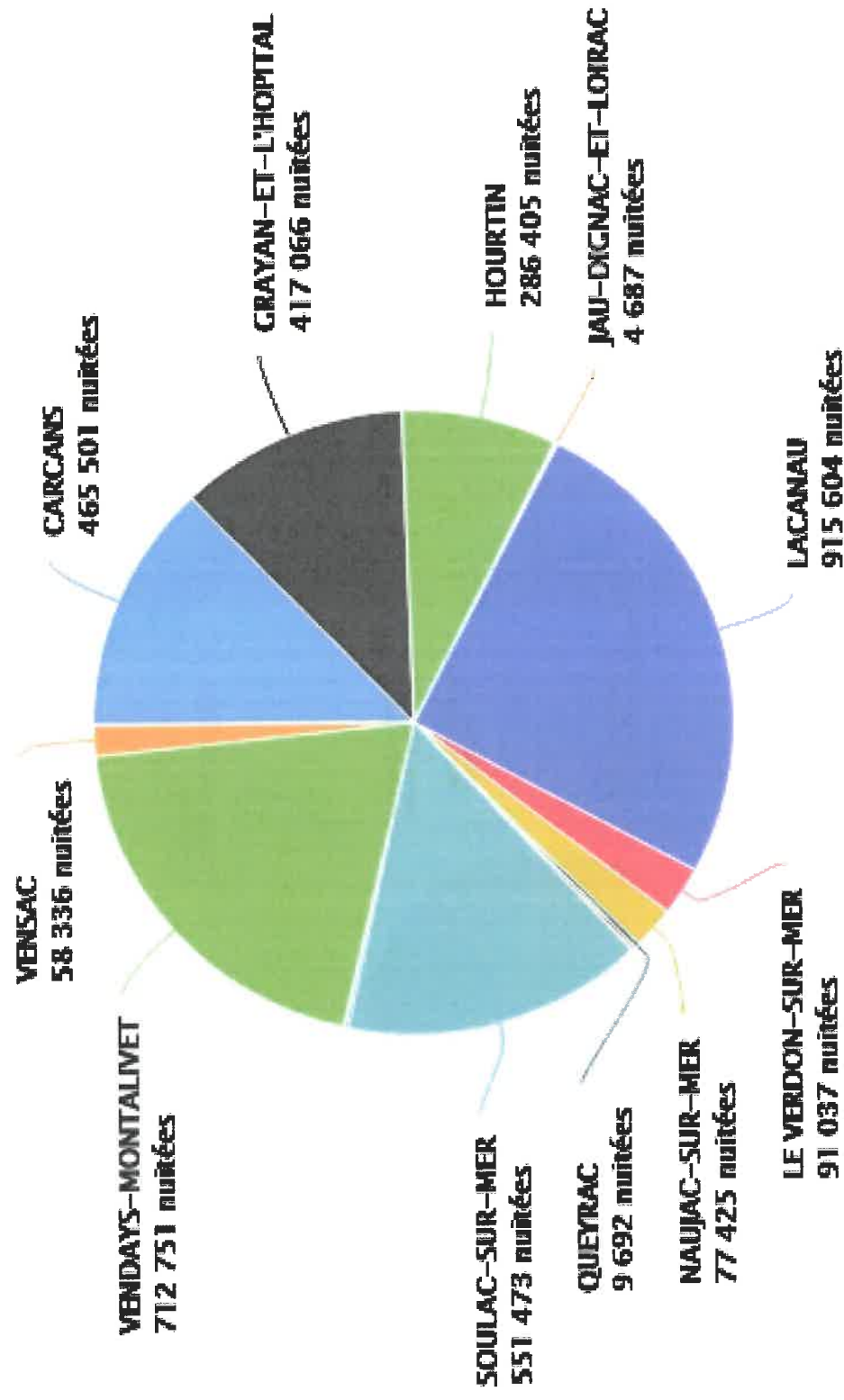
La taxe de séjour



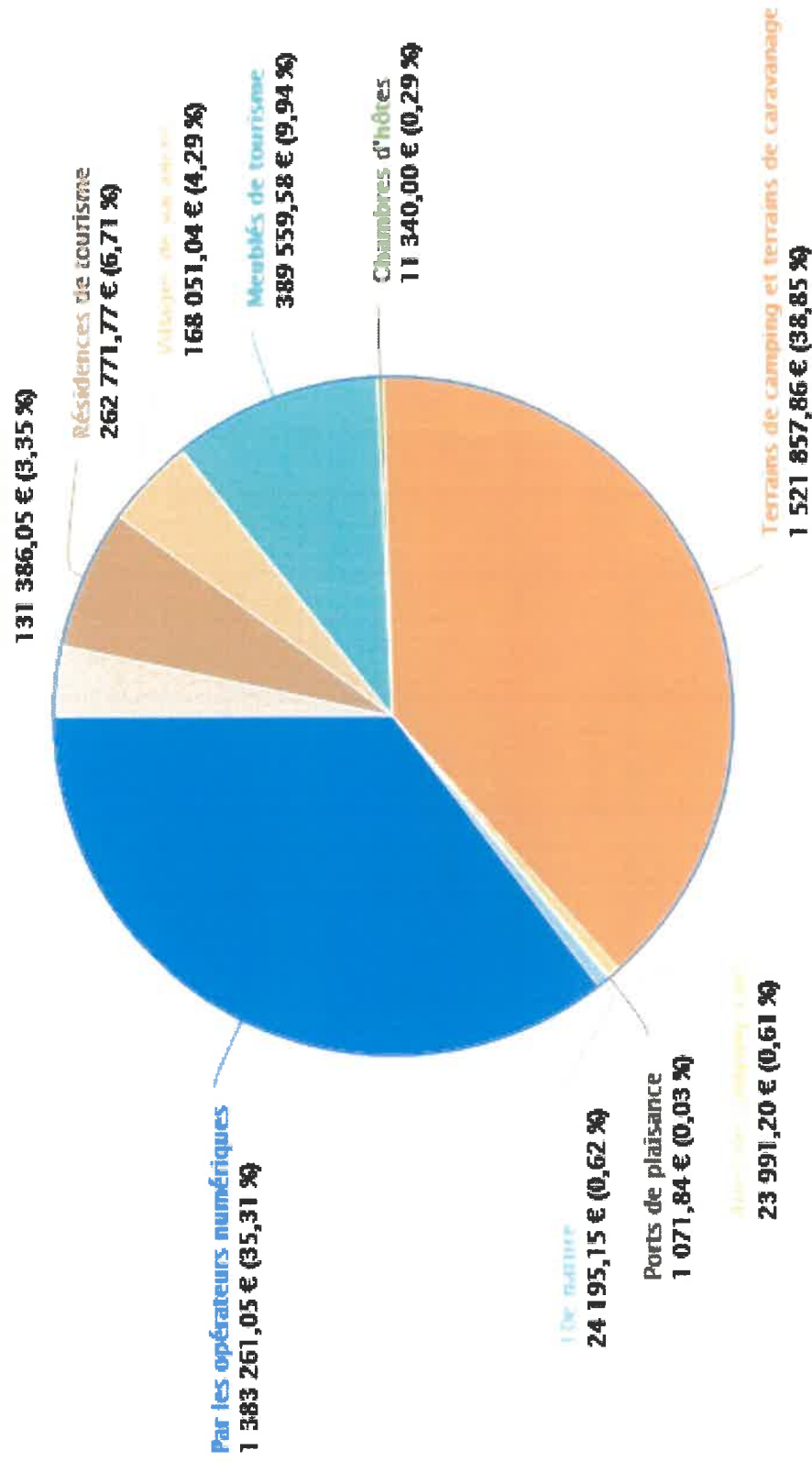
Statistiques pour la période de janvier à décembre 2024



Nombre de nuitées déclarées en direct par les opérateurs numériques



Montants déclarés en direct et par les opérateurs numériques



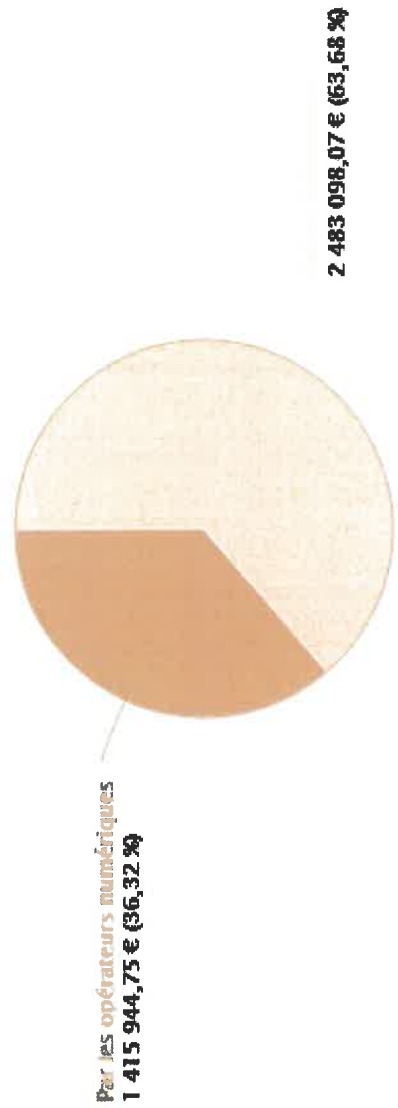
Période de janvier à décembre Comparatif 2023/2024

Canal de déclaration	Année : janv. 2023 - déc. 2023		Année : janv. 2024 - déc. 2024		Année : janv. 2023 - déc. 2023		Année : janv. 2024 - déc. 2024	
	Montants en €		Montants en €		Evolution en %	En nombre de nuitées	Evolution en %	En nombre de nuitées
Hôtels de tourisme	101 102,54		131 386,05		29,95	66 069		62 798
Résidences de tourisme	235 561,30		262 771,77		11,55	176 778		180 897
Villages de vacances	120 762,18		168 051,04		39,16	168 978		187 164
Meublés de tourisme	355 241,03		389 559,58		9,66	343 825		293 209
Chambres d'hôtes	10 612,00		11 340,00		6,86	14 253		11 904
Terrains de camping et terrains de caravanage	1 127 468,08		1 521 857,86		34,98	2 336 042		2 269 605
Aires de camping-cars	21 642,19		23 991,20		10,85	35 479		29 989
Ports de plaisance	5 505,28		1 071,84		-80,53	25 024		3 696
10e nature	35 149,60		24 195,15		-31,17	118 123		94 742
Par les opérateurs numériques	1 108 832,14		1 383 261,05		24,75	526 658		514 413

Période de janvier à décembre - Comparatif 2023/2024

Montants reversés

Total : 3 899 042,82 €



Comparatif pour la période de janvier à décembre 2023 et 2024

Canal de reversement	Montants reversés en € 2023	Montants reversés en € 2024	Evolution en %
Par les hébergeurs	1 970 058,26	2 483 098,07	26,04
Par les opérateurs numériques	1 137 303,15	1 415 944,75	24,50
Total	3 107 361,41	3 899 042,82	25,48

TRANSPORT SCOLAIRE



Collèges et écoles	Nombre de cars	Nombre d' élèves
Ecoles maternelle et primaire J.G Teyssier Hourtin	1	
Collège Jules Chambrelent Hourtin	1	444
Collège de Lacanau	2	
Collège Georges Mandel Soulac	4	

Circuits scolaires 2024/2025

Ce service est gratuit pour les familles, financé à 90% par la région *Nouvelle-Aquitaine*.

La région **Nouvelle Aquitaine** est l'autorité organisatrice compétente des transports scolaires sur son territoire. Par convention, elle délègue à la **Communauté de Communes Médoc Atlantique** (autorité organisatrice de 2nd rang) une partie de la gestion des circuits de transport scolaire.

Les coûts des services de transports scolaires sont financés à 90% par la région. Le reste dû (part familiale) est modulé selon une tarification basée sur le quotient familial.

La Communauté de Communes Médoc Atlantique prend en charge l'intégralité de cette part familiale.



CONDITIONS

- L'enfant doit être domicilié à plus de 3 km de l'établissement scolaire où il est inscrit, sauf cas particuliers.
- Scolarisé de la maternelle à la fin des études secondaires (niveau BAC)
- Il doit être inscrit dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat d'association avec l'État, relevant du ministère de l'Éducation Nationale ou du ministère de l'Agriculture.
- La localisation de l'établissement doit respecter la sectorisation (carte scolaire) applicable à leur commune de résidence (sauf cas de dérogation validée.)
- Sur la base d'un aller-retour par jour en période scolaire.
- Tous les élèves sont dotés d'une carte Modalis.
- Cette carte devra être conservée pour l'année scolaire suivante mais l'inscription au transport scolaire doit être renouvelée chaque année pour tous les élèves.

AQUACULTURE / OSTREICULTURE

2 instances

- **La Commission Aquaculture Ostréiculture**

Composée d'élus de la **Communauté de Communes et/ou des communes membres**, de professionnels aquacoles et ostréicoles, de services de l'Etat (**DDTM**, **DDPP**, **IFREMER**), du Comité Régional Conchylicole d'Aquitaine (**CRCAA**), du Grand Port Maritime de Bordeaux (**GPMB**), de **CAPENA** (Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement en Nouvelle-Aquitaine), du **CPIE Médoc** et du **Parc Naturel Régional Médoc**.

- **Le Groupe de travail technique**

Réunit les **professionnels aquacoles et ostréicoles** du territoire pour évoquer leurs besoins et attentes liés aux conditions de production. **Coordonné par la Communauté de Communes**, il permet de convier les partenaires compétents en matière **technique et/ou scientifique** sur les problématiques rencontrées par les professionnels dans le cadre de leurs productions.



AQUACULTURE / OSTREICULTURE

Réunions techniques et Commissions



14 OCTOBRE 2024

Réunion technique à la mairie de Saint-Vivien-de-Médoc



5 FEVRIER 2024

Réunion de la COMMISSION Aquaculture/Ostréiculture à la mairie de Talais



A l'ordre du jour :

- ✓ Situation globale de la filière
- ✓ Bilan de la production d'huîtres et de gambas des professionnels du Médoc
- ✓ Points sur les actions de communication
- ✓ Réhabilitation de marais en vue de potentielles relocalisations d'exploitations ostréicoles



30 NOVEMBRE 2024

Réunion de la COMMISSION Aquaculture/Ostréiculture à la mairie de Talais

A l'ordre du jour :

- ✓ Situation globale de la filière
- ✓ Bilan de la production d'huîtres et de gambas des professionnels du Médoc
- ✓ Promotion et communication
- ✓ Constitution d'un groupe de travail sur la gestion des eaux en Nord Médoc



MÉDOC



AQUACULTURE / OSTREICULTURE

Temps-forts : communication



4 AVRIL 2024

Temps forts : 1 budget communication pour les huîtres affinées en Médoc

Il a été décidé par délibération en date du 4 avril 2024 de verser une **subvention d'un montant de 8 500€** au Comité Régional Conchylicole d'Arcachon Aquitaine pour la communication « **Les Huîtres affinées en Médoc** ».

Dans le cadre de son soutien à la filière ostréicole depuis la réintroduction de l'huître en Médoc, la **Communauté de Communes Médoc Atlantique** accompagne les professionnels du secteur.

La nécessité de disposer **d'outils de communication** pour valoriser la filière ostréicole en Médoc a été actée.

Puis, les difficultés de la filière ostréicole avec la période de fermeture des zones de production du Bassin d'Arcachon du 27 décembre 2023 au 19 janvier 2024 ont eu des répercussions sur les professionnels en Médoc en raison de la méfiance des consommateurs vis-à-vis du produit indépendamment de son origine géographique.

La nécessité de communiquer **pour valoriser la production en Médoc** s'est donc renforcée.



Les Huîtres Affinées en Médoc
15 avr. 2024 · 🌐

Et oui vous les attendiez avec impatience : les huîtres affinées en Médoc sont de retour sur Facebook ! C'est avec un grand plaisir que nous vous retrouvons. Restez connectés, nous vous réservons de belles surprises... 🍷

#huîtresdumédoc #medoc #huîtres #produitslocaux #productionlocale #gironde #affinagehuîtres #affinage



AQUACULTURE / OSTREICULTURE

Temps-forts : communication



5 FEVRIER 2024

Un budget communication a été proposé en Commission Aquaculture/Ostréiculture le 5 février 2024 pour :

- ✓ des évènements : la fête de l'huître le 24 avril 2024 sur le marché de Saint-Vivien-de-Médoc, le marathon du Médoc le 7 septembre 2024,...
- ✓ des temps forts : insertion dans la presse et sponsoring sur les réseaux sociaux,...
- ✓ des objets publicitaires floqués 'l'huître affinée en Médoc' avec logo de la Communauté de Communes : bandeaux, tabliers, flyers, barnums...

Un suivi direct assuré dans le cadre d'un contrat d'alternance à raison de 2 heures par semaine en moyenne.



Aujourd'hui, pour la Journée mondiale du bien-être, découvrez les bienfaits des huîtres du Médoc pour votre santé et votre bien-être ! 🌟

Saviez-vous que les huîtres sont des aliments remplis de nutriments essentiels ? 🍷

En savourant les huîtres du Médoc, vous bénéficiez de leurs multiples vertus, découvrez-les en faisant défiler les photos de cette publication. 📱

Rejoignez-nous pour un voyage vers un bien-être optimal avec les huîtres du Médoc ! 🏖️

👉 Saviez-vous tout cela sur les huîtres ? Dites-le-nous en commentaire et taguez un ami qui devrait essayer les huîtres du Médoc !

📍 Les ostréiculteurs-affineurs : Chez Boulan | Marais Baluards | Gigas Meduli - Huîtres spéciales affinées en Médoc | Huîtres Paladon Médoc | La Petite Canau | La Gam'Guette



Sécurité des plages

PRÉSENTATION DE LA MISSION DU SERVICE

Le service de surveillance des plages a pour **responsabilité principale la gestion du matériel indispensable au bon fonctionnement des postes de secours.**

Il entretient également une communication régulière et étroite avec les représentants élus des communes concernées, afin de définir conjointement les périodes de surveillance des baignades. En complément de ces missions courantes de gestion quotidienne, le service a concentré ses efforts sur plusieurs axes prioritaires :

- ❖ **Le renforcement de la coordination intercommunale** notamment à travers sa participation, aux côtés du SIVU, à l'organisation des journées de sélection sur différents sites du département.
- ❖ **L'accompagnement de la professionnalisation des équipes**, en prenant part à la journée de formation des chefs de postes et de leurs adjoints civils sur l'ensemble du littoral girondin.
- ❖ **Le maintien et l'optimisation de l'équipement des postes de secours**, garantissant la sécurité et la qualité du dispositif de surveillance.

Mise en place de l'organisation des épreuves de sélection pour les communes de Naujac-sur-Mer, Hourtin, Carcans et Lacanau :

Depuis 4 ans maintenant, pour chacune des communes, il a été mis en place **un week-end de formation destiné aux nouveaux sauveteurs.** Cette initiative vise à assurer leur adaptation au poste en préparation de la saison à venir. En participant à cette session avant le début de la saison estivale, les sauveteurs acquièrent **une meilleure compréhension** de leur futur rôle.

De plus, cette démarche garantit aux responsables de poste, des équipes opérationnelles et compétentes dès le premier jour de leur service.



RECRUTEMENT

Mise en place de l'organisation des épreuves de sélection pour les communes de Naujac-sur-Mer, Hourtin, Carcans et Lacanau

220 candidates et candidats présents sur la plage Nord de LACANAU, pour 120 postes à pourvoir, la journée se concentre sur une évaluation physique et technique des candidats.

La saison 2024 a été marquée par un recrutement plus important du fait de l'absence de CRS MNS lié à l'organisation de Jeux Olympiques de Paris.



ANALYSE DE SAUVETAGE - VICTIMOLOGIE

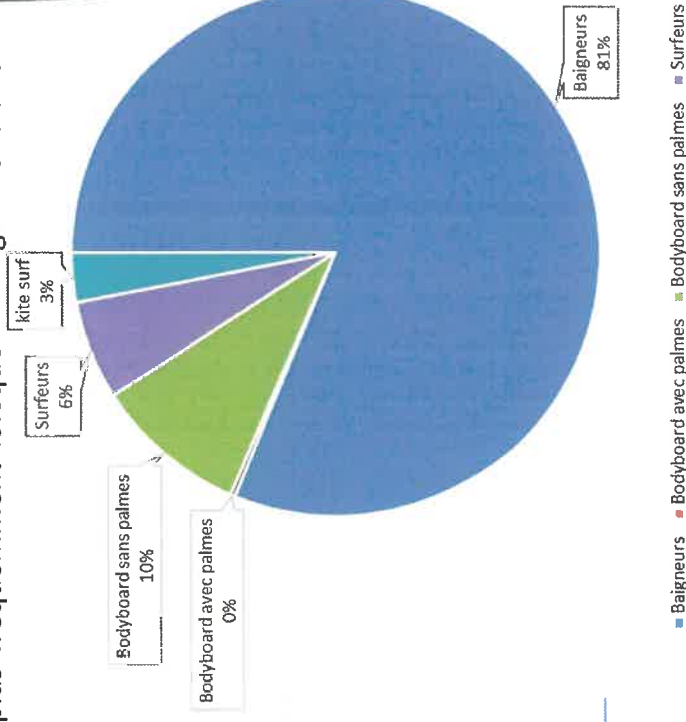
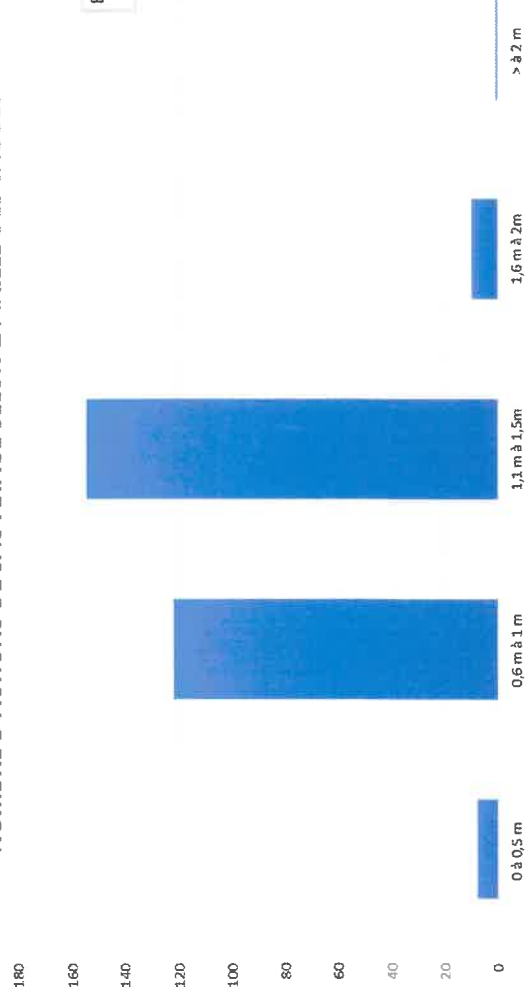
Analyse statistique de l'activité de sauvetage pour repérer les journées à risques et les groupes d'individus qui seraient plus vulnérables

Au moyen de l'analyse statistique de l'activité de sauvetage, il devient possible de déterminer que certaines journées comportent plus de **risques** que d'autres. En effet, il est établi que la plage attire principalement les baigneurs en après-midi, durant les jours ensoleillés, comme le révèle l'Enquête GIP Littoral N-A se basant sur la fréquentation des parkings.

Les courants de baines atteignent leur plus grande activité en fin de marée descendante et en début de marée montante, comme évoqué dans l'étude de B. CASTELLE intitulée "Modélisation du courant sagittal induit par les vagues au-dessus des systèmes barre/baïne de la côte aquitaine" en 2005.

Nos données indiquent par ailleurs, que les incidents surviennent plus fréquemment lorsque les vagues ont une hauteur moyenne, entre 1 mètre et 1,5 mètre.

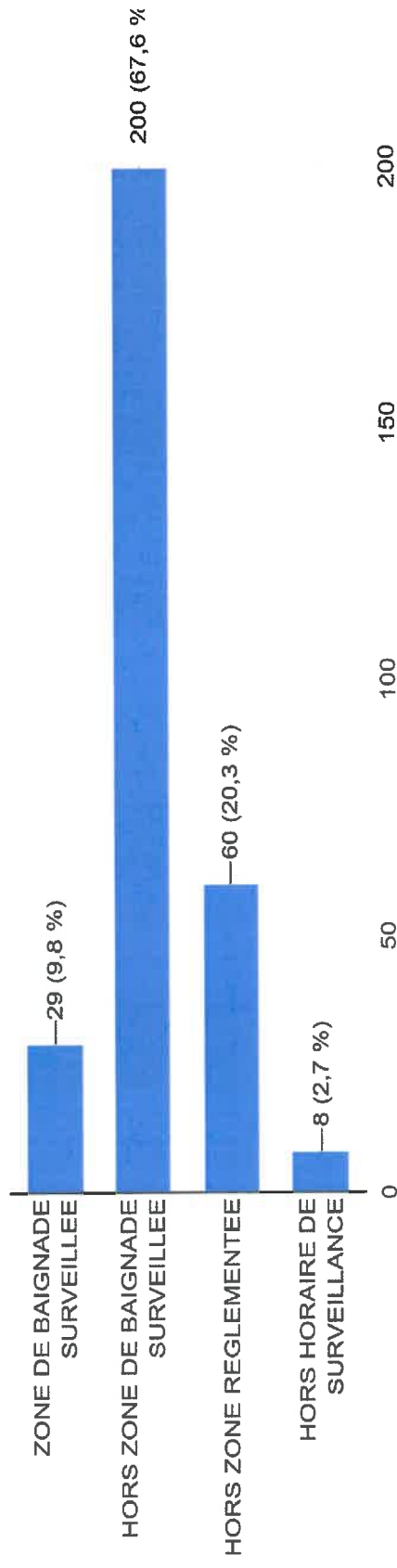
NOMBRE D'ACTIONS DE SAUVETAGE SELON LA TAILLE DES VAGUES



Analyse statistique

LIEUX

296 réponses



Instauration de journées de visite des postes de secours pour les élèves du territoire.

À la suite de la première évaluation de l'activité de sauvetage entreprise par le service en 2020, et en prenant en compte la population la plus vulnérable, une décision a été prise pour instaurer **des sessions de sensibilisation** destinées aux élèves des écoles primaires des communes de Lacanau, Carcans et Hourtin.

Ces séances de sensibilisation permettent aux élèves de **découvrir les métiers** liés à la région et les invitent à participer à la mise en place du dispositif de surveillance avant l'ouverture de la zone de baignade surveillée.

En plus de leur offrir un aperçu de la vie quotidienne des sauveteurs, cela les aide à mieux comprendre les dangers liés à la baignade le long de leur littoral et les informe sur la signalisation installée sur les plages.

L'objectif majeur est d'inculquer dès leur plus jeune âge, les bonnes pratiques en matière de baignade sur le littoral atlantique girondin.

En 2024, **8 classes** des communes de Hourtin, Carcans et Lacanau y ont participés ainsi qu'un groupe du centre de loisir de Saint-Aubin de Médoc.

Aménagement du territoire

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Réaménagement durable de la plage du Moutchic à Lacanau

Les principales étapes en 2024



COPIL DU 14 MARS 2024

Validation de l'AVP

Finalisation des études préalables :

Etude cas par cas et Dossier Loi sur l'Eau

Publication LinkedIn



GIP Littoral en Nouvelle-Aquitaine

4 458 abonnés

1 an(s) • 3

Point d'étape sur le projet de réaménagement de la plage du Moutchic à Lacanau

► Le 14 mars dernier s'est tenu un comité de pilotage de présentation du rapport des études AVP portant sur le réaménagement durable de la plage du Moutchic. Plage familiale emblématique de Lacanau, ce site avait fait l'objet d'une étude préalable, que la **CC MEDOC ATLANTIQUE** a souhaité transformer en projet opérationnel en 2022. Elle a ainsi engagé une étude de maîtrise d'œuvre portant sur le réaménagement complet du site.

► Le constat de départ est celui d'un site prisé pour son accessibilité et la tranquillité de sa zone de baignade, de ses commerces et de son animation, mais qui, pour autant, souffre d'une image et d'aménagements vieillissants : zone de stationnement en enrobé tout le long du lac, offre et aménagements limités pour les mobilités douces ou encore une appréhension assez faible du caractère naturel et paysager de ce site.

- Aujourd'hui le projet prend forme autour de grands principes d'interventions. Le projet porte sur un périmètre de 2.8 ha et prévoit notamment :
 - Une amélioration de l'accessibilité en modes doux avec la création et l'amélioration des connexions cyclable au réseau existant, le renforcement de l'offre en stationnement vélo (+ 260 places de vélos sur l'ensemble du site)
 - Une sécurisation de tous les flux sur le site avec une mise à distance des vélos et des piétons et une optimisation de la place dédiée aux véhicules accompagné d'une mise en recul de la voiture des berges du lac. La gestion des transports en commun et des autocars sur le site font également l'objet d'interventions spécifiques.
 - L'implantation de mobiliers d'assises (banquettes, pique nique...) notamment autour d'une placette en bois au centre du site
 - Au global, le projet prévoit une désimperméabilisation de près de 4000 m² sur le site. La gestion des eaux pluviales est prévue grâce à la création d'une noue paysagère de 3 mètres de large venant border le parking actuel qui sera désimperméabilisé (avec des places de stationnement en terre pierre et une voie en dalle alvéolaire). Enfin, un important programme de plantations contribuera tout autant à la renaturation qu'à la végétalisation du site.
- A suivre !

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Réaménagement durable de la plage du Moutchic à Lacanau



17 mai 2024

Visite de terrain avec l'ONF pour une connexion cyclable à l'entrée du site qui permettra de rejoindre la piste cyclable départementale sur l'arrière du site.



26 juillet 2024

Finalisation du PRO après différentes réunions de travail avec les services techniques communaux et intercommunaux.



4 octobre 2024

Dépôt de la demande de PA en mairie de Lacanau.



20 décembre 2024

Réunion DREAL en mairie de Lacanau.

Le Plan-Plage du Moutchic ou le ré-aménagement durable de la plage



Site web : www.lacanau.fr
Mairie de Lacanau

Site web : www.lacanau.fr
Mairie de Lacanau

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Requalification de la Pointe de Grave au Verdon-sur-Mer

Démarrage de la mission en 2024



22 juillet 2024

Réunion de lancement

Présentation du groupement d'étude attributaire :

D'UNE VILLE A L'AUTRE (Mandataire) SEGAT – CITEC – ETEN – IDEIA



Lancement du projet de requalification de la Pointe de Grave

gip littoral.fr

Publication LinkedIn

GIP LITTORAL
4458 abonnés
11 mois

GIP Littoral en Nouvelle-Aquitaine

 Lancement du projet de requalification de la Pointe de Grave au Verdon sur Mer

► Dans la continuité de la démarche d'Aménagement Durable des Stations (ADS) engagée en 2020 par la [CC MEDOC ATLANTIQUE](#), un groupement d'experts mobilisés autour du cabinet [D'une Ville à l'Autre](#) vient d'être missionné pour engager plus concrètement le projet de requalification et de mise en valeur de la Pointe de Grave au Verdon-Sur-Mer.

► L'enjeu : redonner ces lettres de noblesse à ce site exceptionnel et, au-delà, en faire un point de départ pour découvrir le territoire du Nord Médoc.

 Après une première rencontre avec les acteurs locaux et l'ensemble des partenaires concernés, l'équipe technique retenue va maintenant travailler en profondeur les enjeux de mobilité, notamment autour de la reconfiguration du bac et des modes doux ; les enjeux fonciers avec la multiplicité des propriétaires et des activités sur tout le site de la Pointe ; les enjeux de programmation autour des commerces et du logement pour réactiver la Pointe et les enjeux environnementaux pour tenir compte et mettre en valeur les richesses naturelles et patrimoniales de ce bout du monde.

► Cette mission devrait durer un peu moins d'une année et conduire à un avant-projet détaillé. A suivre !

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Requalification de la Pointe de Grave au Verdon-sur-Mer



11 septembre 2024

Journée aux Phares et Balises au Verdon-sur-Mer



De 10h à 12h → 1er Copil



De 14h à 17h → Ateliers avec les partenaires



De 12h à 13h → Visite des Phares et Balises



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Réaménagement durable de la plage de Carcans-plage

Démarrage de la mission en 2024



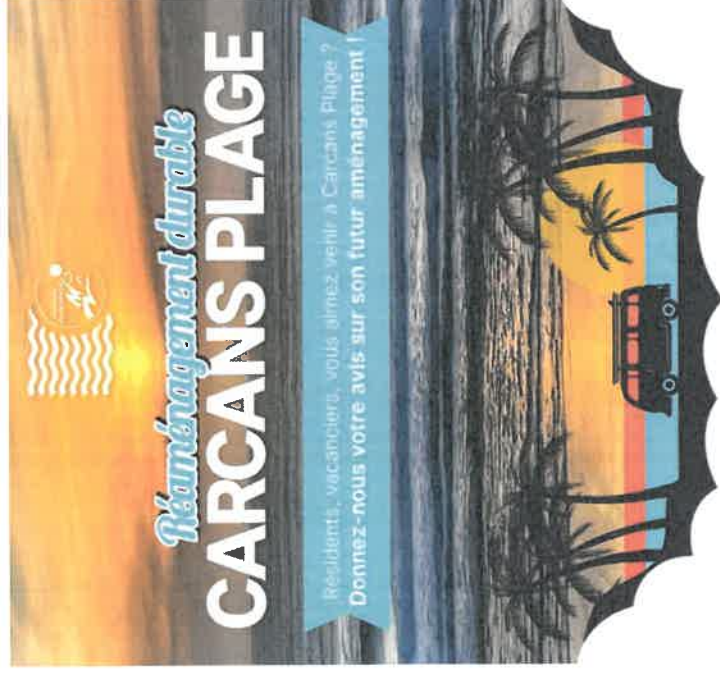
15 juillet 2024

Réunion de lancement / Visite de terrain
Présentation du groupement d'étude attributaire :
A ET CETERA – SEMG Paysage – Fred BONNET VRD



12 août 2024

Atelier de concertation sur le marché de Carcans-plage.



DÉMARCHE PARTICIPATIVE

AOÛT

12

2024

Marché
Carcans Plage

DE 8H À 13H

MED C
ATLANTIQUE
... Concessionnaires de Carcans ...
Dir. F. Audouard & F. Kélon



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Réaménagement durable de la plage de Carcans-plage



16 septembre 2024

Cotec

Présentation de l'analyse des questionnaires de l'Atelier de concertation sur le marché de Carcans-plage.

Rappel de la méthodologie



Un atelier pour recueillir le point de vue des usagers sur le fonctionnement de Carcans plage, durant le marché :

- Passation d'un questionnaire
- Des cartes adhésives à compléter

A cette occasion, nous avons rencontré plus d'une centaine d'usagers, très enthousiastes quant à la démarche.



17 septembre 2024

Ateliers de concertation avec les commerçants de Carcans-plage.



18 octobre 2024

1er Copil.



INFORMATION

A l'attention de tous les acteurs économiques de Carcans-plage

Nedamé, Mondérou,

Le conseil municipal de communes Medoc Atlantique et le conseil municipal de Carcans, lancent une réflexion sur le réaménagement durable de Carcans-plage et souhaitent vous y associer directement.

J'ai donc le plaisir de vous inviter à une réunion le mardi 17 septembre à 18h00

dans les locaux du Carcans Ocean Surf Club, situé 5 rue des Gourbets, Carcans -plage.

Comme annoncé au mois d'août dernier, il s'agit d'un 2^{ème} temps de concertation après celui organisé le 12 Août dernier sur la marche de Carcans-plage.

Ce temps d'échanges est particulièrement destiné aux professionnels de la station dont vous faites partie, et permettra de recueillir les avis et idées de vous tous et tous sur les usages et fonctionnalités de Carcans-plage.

Souhaitant que vous puissiez vous libérer sur ce créneau, et pour une parfaite organisation, je vous demande de bien vouloir confirmer votre présence à l'adresse mail ci-dessous :

carcans@medoc-atlantique.fr

Avec mes remerciements anticipés.



LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Coût des opérations: 337 603 €



Boucle Phare de Richard – Jau-Dignac-et-Loirac



Monocouche d'entretien: 11 698 €

Réfection de la Piste 200 à Vendays



Coût de l'opération: 165 579 €

Transformation d'un local en Relais Petite Enfance à Saint-Vivien-de-Médoc



Coût de l'opération: 189 024 €

Travaux divers réalisés par les agents des services techniques de la CDC

Réalisation de bancs sur le plan plage de Carcans



Réalisation d'une aire d'envol pour drones à la maison de la chasse d'Hourtin



Entretien des accès aux plages
(astreinte pour les plans plages)



Réparation du poste de secours du
Montaut à Carcans Maubuisson



Entretien voirie Pierre et Marie Curie à Lacanau



Pose de protections sur l'AGP de
Lacanau



Mise en place signalétique du parcours équestre à
Lacanau Océan



Purges racinaires sur les pistes cyclables



ACQUISITION DE MATÉRIEL

Tractopelle: 120 000 €

Camion benne: 60 300 €



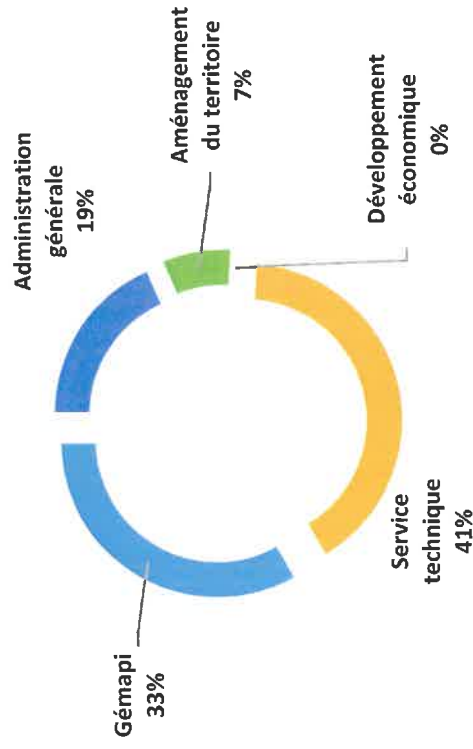
Marchés publics

MARCHES PUBLICS

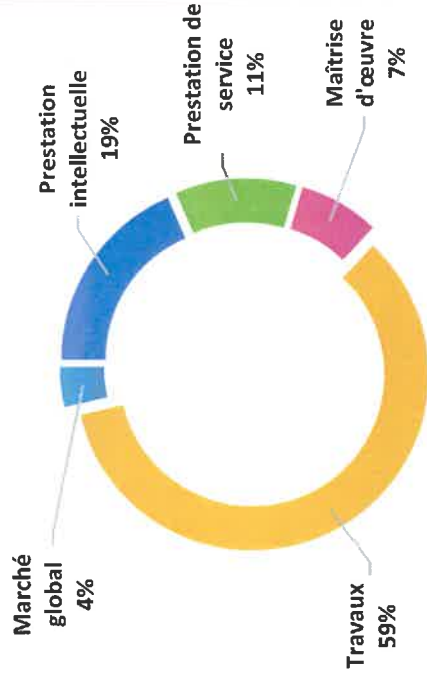
Seuls les marchés publics et avenants supérieurs à 40 000€ HT figurent dans les tableaux ci-après.

Au total, **27 marchés ont été attribués en 2024** (lots compris), 4 marchés ont été déclarés infructueux et 29 avenants ont été effectués.

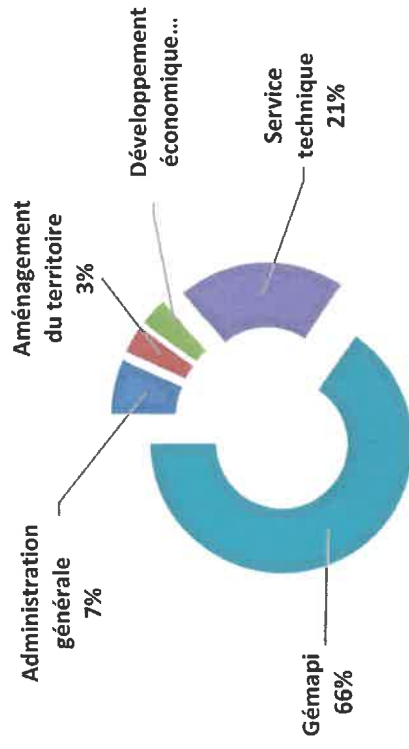
REPARTITION DES MARCHES PAR SERVICE



PROPORTION DES TYPES DE MARCHES LANCES



RÉPARTITION DES AVENANTS PAR SERVICE



RÉPARTITION MARCHÉS/ AVENANTS



Les services généraux

SERVICE CDC	TYPE DE MARCHÉ	REF. MARCHÉ	MODE D'EXECUTION DU MARCHÉ	TITRE DU MARCHÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ PUBLIC	MONTANT GLOBAL DU MARCHÉ C HT	Observations
Administration générale	PRESTATION INTELLECTUELLE	24.02	Accord-cadre à bons de commande	Prestation de conseil et d'accompagnement pour la finalisation du SCOT de Médoc Atlantique à la suite de la décision préfectorale de suspension	Cabinet HIC/ADC	sur 4 mois : minimum : 15 000€ et maximum: 35 000€ sur la base d'un prix de 1000 € la journée, toute sujétion comprise	
Administration générale	PRESTATION DE SERVICE	24.03	Marché ordinaire	Services d'assurances dommages aux biens et risques annexes	Cabinet de courtage assurance PILLIOT	Prime annuelle de 20 650 € TTC	Décision prise suite à une infructuosité du lot 1 "assurance des dommages aux biens et des risques annexes" lancée en novembre 2023.
Administration générale	PRESTATION DE SERVICE	24.14X	Accord-cadre à bons de commande	Mise à disposition de la solution titres-restaurant sur support carte	SAS EDENRED France	sur 3 ans: minimum annuel: 30 000€ maximum annuel: 70 000€	
Administration générale	PRESTATION INTELLECTUELLE	24.15	Marché ordinaire	Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du transfert de la compétence « eau et assainissement » (2ème consultation)	Groupeement Cabinet Landot & Associés SELARL (mandataire)/SCE/ORFEOR	125 599,55 €	Tranche ferme relancée suite infructuosité du M24.10
Administration générale	PRESTATION DE SERVICE	24.17B	Marché ordinaire	Assurance des véhicules à moteur et risques annexes	GROUPAMA	Prime annuelle de 34 972,81 € TTC	Consultation de plusieurs cabinets d'assurance suite infructuosité du M24.17,

Les avenants aux marchés des services généraux

SERVICE CDC	TYPE DE MARCHÉ	REF. MARCHÉ	MODE D'EXECUTION DU MARCHÉ	TITRE DU MARCHÉ	N°DU LOT	TITRE DU LOT	TITULAIRES DU MARCHÉ	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ C HT	AVENANT	N° AVENANT	MONTANT € AVENANT
Administration générale	PRESTATION DE SERVICE	22.07	Marché ordinaire	Service d'assurance de la CCMA	6	Assurance de prestations statutaires	Groupeement SOFAXIS /CNP	2,13% de la masse salariale hors charges patronales pour les agents CNRACL 1,80% de la masse salariale charges patronales comprises pour les agents IRCANTEC	Evolution des conditions particulières relatives aux conditions générales "version 2022" du contrat 140SD	2	Taux de cotisation passe à 3,05% majoré de 0,19% au titre des frais de gestion.
Administration générale	PRESTATION DE SERVICE	24.03X	Marché ordinaire	Assurance dommages aux biens et risques annexes			Cabinet PILLIOT	20 650 € TTC	Transfert de contrat à la société SAS HDF Assurance WATTRELOS	1	Prime annuelle de 20 412,64€TTC

L'aménagement du territoire

SERVICE CDC	TYPE DE MARCHÉ	REF. MARCHÉ	FORME DU MARCHÉ	TITRE DU MARCHÉ	TRANCHE FERME / OPTIONNELLE	MONTANT CHT DE LA TRANCHE	TITULAIRE DU MARCHÉ PUBLIC	MONTANT GLOBAL DU MARCHÉ € HT	OBSERVATIONS
Aménagement du territoire	PRESTATION INTELLECTUELLE	24.06X	Marché à tranches	Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement durable de la plage de Carcans-Plage	Tranche Ferme: Etude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement durable de la plage de Carcans-Plage	40 875 €	Groupement conjoint A ET CETERA (mandataire solidaire)/SEMG Paysage/FRED BONNET	49 500 €	Seule la tranche ferme est affirmée au stade de la signature de l'acte d'engagement
					Tranche Optionnelle n°1: Assistance à la désignation d'un maître d'œuvre pour le réaménagement durable de la plage de Carcans-Plage	8 625 €			
Aménagement du territoire	PRESTATION INTELLECTUELLE	24.08X	Marché à tranches	Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification de la Pointe de Grave	Tranche Ferme: Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage	80 480 €	Groupement conjoint D'une Ville à l'Autre (mandataire solidaire)/ETEN Environnement/CITEC Ingénieurs/DIEA VRD/SEGAT	82 910 €	Seule la tranche ferme est affirmée au stade de la signature de l'acte d'engagement
					Tranche Optionnelle n°1: Assistance à la désignation d'un maître d'œuvre	2 430 €			

Les avenants aux marchés de l'aménagement du territoire

SERVICE CDC	TYPE DE MARCHÉ	REF. MARCHÉ	MODE D'EXECUTION DU MARCHÉ	TITRE DU MARCHÉ	TITULAIRES DU MARCHÉ	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ IHT	AVENANT	N° AVENANT	MONTANT € HT AVENANT	Observations
Aménagement du territoire	MAITRISE D'ŒUVRE	22.12X	Marché de maîtrise d'œuvre à tranches	Maîtrise d'œuvre relatif à la mise en œuvre du réaménagement durable de la plage du Moutchic à Lacanau	Groupement Atelier du Périscope (ADP) (mandataire)/IRIS CONSEIL/SCP Environnement	262 750 €	Modification de la répartition des missions entre les tranches optionnelles n°1 et n°3	2		IE: AVP+EDR IO n°1: Front de lac (PRO+ACT+VISA+DET+OPC+AOR & GPA) IO n°2: Stationnement rétro-littoral (PRO+ACT+VISA+DET+OPC+AOR & GPA) IO n°3: Missions complémentaires IO n°4: Etudes liées à l'enfouissement des réseaux sur Front de Lac et chiffrage
							Prolongation des délais de réalisation de la tranche ferme jusqu'au 30 juin 2024 Affermissement par anticipation des missions "PRO" de la tranche optionnelle 1 pour un montant de 47 520 € TTC et "PERMIS D'AMENAGER" pour 6 300 € TTC			

Les services techniques

SERVICE CONC.	TYPE DE MARCHÉ	REF. MARCHÉ	MODE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ	TITRE DU MARCHÉ	N° DU LOT	TITRE DU LOT	MONTANT DU LOT HT	TITULAIRE DU MARCHÉ PUBLIC	MONTANT GLOBAL DU MARCHÉ HT	OBSERVATIONS
SERVICE TECHNIQUE	MAÎTRISE D'ŒUVRE	24.01X	Marché de maîtrise d'œuvre	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du funérarium de Hourthin en tiers-lieu/hôtel d'entreprises				SARL SCOP Isolat Collectif d'architectes	26 398,00 €	Résiliation du marché pour motif d'intérêt général
SERVICE TECHNIQUE	TRAVAUX	24.09A	Marché ordinaire	Transformation d'un local en RPE/LAEP et Réfection des toilettes de l'école de Saint-Vivien-Médoc	1	Gros oeuvre-Démolitions	49 862,62 €	SARL Alpha Aquitaine 33		
		24.09B			2	Menuiseries	21 529,04 €	SOMIREY		
		24.09C			3	Electricité	9 951,56 €	SAS SMES		
		24.09D			4	Plomberie / Ventilation / Chauffage	30 913,97 €	EOLE THERMIE		
		24.09E			5	Carrelage	23 415,73 €	SARL Alpha Aquitaine 33	155 301,02 €	
		24.09F			6	Peinture/ Sol souple/ plâtrerie	13 128,10 €	EARS		
SERVICE TECHNIQUE	TRAVAUX	24.09GBIS	Gré à gré		7	Menuiseries intérieures	6 490 €	EIRL Thomas DELPECH		Marché attribué suite à une déclaration du lot infructueux pour absence d'offre
SERVICE TECHNIQUE	PRESTATION INTELLECTUELLE	24.11	Marché ordinaire	Prestation de réalisation d'un plan d'aménagement et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre du schéma communautaire d'itinérance de la CCMA				FFRandomnée Gironde	18 934 €	
SERVICE TECHNIQUE	TRAVAUX	24.16B	Marché ordinaire	Travaux de reprofilage et de stabilisation dunaire et fourniture et pose d'une vigie bois et d'un poste de secours en bâtiments modulaires bois à Carcans Plage	2	Fourniture et pose d'une vigie bois et d'un poste de secours en bâtiments modulaires	209 330,52 €	SCIERIE LABADIE	629 330,52 €	
SERVICE TECHNIQUE	MAÎTRISE D'ŒUVRE	24.21X	Marché de maîtrise d'œuvre	Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement intérieur d'un espace de pause méridienne et d'une pièce à usage de bureaux - Annexes de Carcans (rez-de-chaussée)				Groupement SARL SCOP Isolat Collectif d'architectes (mandataire)/Julie Garbot HEMPALHA/INTERSECTIONS/DIESE	8 908 €	

Les avenants aux marchés des services techniques

Département	N° de dossier	N° de projet	Type d'opération	Nature des opérations	Type d'opération	Situations du matériel	Moyens matériels disponibles (m³)	Description	N° de dossier	Nature des opérations	N° de dossier
SERVICE TECHNIQUE	TRAVAUX	23.11X	Marché ordinaire avec Prestations Supplémentaires Eventuelles	Travaux relatifs au réaménagement de la voirie Port Médoc - allée des Ancoettes au Verdon-sur-Mer	Electricité	SAS S.M.E.S.	351 900,65	Réalisation de modification en plus et modes valeurs : Création d'un espace pour la pose des drains dans les espaces verts, Purges supplémentaires, Raccordement au poste transformateur Enelec, Adaptation des émergences existantes, Création de parking motos, Variante structure couche de forme, Mise en oeuvre d'une couche d'imperméabilisation, Ajout d'une place de repos supplémentaire sur tranchée drainante, Ajout d'un éclairage public, Zone pavée à démolir, Modification des espaces verts	1	17 724,86	389 625,51
SERVICE TECHNIQUE	TRAVAUX	23.14 bis	Marché ordinaire	Travaux d'aménagement intérieur pour la rénovation des locaux de l'Office du Tourisme d'Hourtin	Electricité	SAS S.M.E.S.	13 200,64	Travaux supplémentaires : fourniture et pose d'un radiateur type panneau rayonnant	1	584,55	13 791,19
SERVICE TECHNIQUE	TRAVAUX	23.11X	Marché	Travaux de réflexion de la route piste 200 à Vendays-Montalivet Phase 2		MOTER	165 579	Travaux supplémentaires : Réfection de plus de surface : +1693m² suite apparition de nouvelles dégradations	1	12 426,62	178 005,74
SERVICE TECHNIQUE	MATRISE D'OEUVRE	23.26X	Marché de maîtres d'œuvre	Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de l'emprise de la Communauté des Communes Médoc Atlantique situées 1 route de Bordeaux à CHARENTAIS (33224)		Groupeement local collectif d'architecte (maisonnerie) / Henri-Paulha / Intervention / Bâtiment	85 691	Travaux supplémentaires de la maîtrise d'ouvrage Finition du montage provisoire du marché de maîtrise d'œuvre au stade APO avant consultation des entreprises et travaux	1	6 454,24	107 223,55
SERVICE TECHNIQUE	TRAVAUX	24.09D			Pomberie / Ventilation / Chauffage	EOLIE THERMIE	30 923,97	Modification en plus et modes valeurs : Travaux supplémentaires : kichenette, fournaise et pose de porte parier essue man, fourniture de poubelle 25L annulation de la fourniture et mise en place d'un boudlage ECS	1	871,16	31 795,13
SERVICE TECHNIQUE	TRAVAUX	24.09F	Marché ordinaire	Transformation d'un local en RPE/AEP Réfection des toilettes de l'école de Saint-Vivien-Médac	Peinture - sol souple	Société EABIS	13 128	Travaux supplémentaires : Pose de film opalescent sur menuiserie porte cours de réclamation Ecole Saint Vivien. Reprise de doublage coût 9-1 après démolition	1	1 348	14 476,10

SERVICE CDC	TYPE DE MARCHE	REF. MARCHE	MODE D'EXECUTION DU MARCHE	TITRE DU MARCHE	N° DU LOT	TITRE DU LOT	MONTANT DU LOT (€ HT)	TRANCHE FERME /OPTIONNELLE	MONTANT DE LA TRANCHE	TITULAIRE DU MARCHE PUBLIC	MONTANT GLOBAL DU MARCHE (€ HT)	OBSERVATIONS
GEMAPI EROSION	TRAVAUX	23.20X	Marché ordinaire	Travaux de reprofilage et de stabilisation dunaire Carcans-Plage						Groupeement CHARREL TOD (mandataire) / CHOIGNOT	229 974,50 €	
GEMAPI EROSION	TRAVAUX	23.25X	Marché ordinaire	Travaux de stabilisation dunaire par génie écologique à Lacanau						PINSON PAYSAGE	237 371,32 €	
GEMAPI EROSION	TRAVAUX	24.04	Accord-cadre à bons de commande	Accord-cadre 2025-2028 de travaux de rechargements primaires en sable	1	LACANAU	pas de minimum maximum annuel: 400 000€			SAS GUINTOU		Durée de l'Accord-cadre: 1 anité renouvelable tacitement 100%.
					2	VENDAYS-MONTALIVET	minimum annuel: 50 000€ maximum annuel: 200 000€			ROLUNT TP		
					3	SOUILLAC-SUR-MER	pas de minimum maximum annuel: 800 000€			ROLUNT TP		
					4	LE VERDON-SUR-MER	pas de minimum maximum annuel: 100 000 €			TERELIAN Agence Terrassement Nouvelle-Aquitaine		
GEMAPI DIGUES	TRAVAUX	24.05X	Marché ordinaire	Travaux du système d'endiguement des Mâts du Bas-Médoc-Lorion Section 2 Tronçon 19 (Phase 3)				Tranche ferme: Etudes et préparation de la tranchée du chantier Réalisation de 60% du linéaire de digue [7,5 m]	223 587 €	SAS GUINTOU	178 893 €	
								Tranche optionnelle 1: Réalisation du linéaire restant soit 40% [50 m]	141 686 €			
								Tranche optionnelle 2: Remise en état de la Passe Mondair	13 625 €			
GEMAPI EROSION	MARCHE GLOBAL	24.07	Marché global de conception-réalisation	Construction de l'ouvrage de défense contre la mer de Lacanau dit "Ouvrage 2050"				Tranche ferme: Phase de conception				Dans le cadre de la procédure en dialogue compétitif, seule la phase candidate a été réalisée et a retenu 3 candidatures sur les 5 reçues.
								Tranche optionnelle n°1: Phase de réalisation + phase de réception et de mise en service de l'ouvrage				
GEMAPI - EROSION	TRAVAUX	24.16A	Marché ordinaire	Travaux de reprofilage et de stabilisation dunaire et de fourniture et pose d'une vigne pour servir de supports à des plants modulaires à Carcans-Plage (63121) en Grande	1	Terrassements dunaires et VRD	400 000 €			Société COULAS France Etablissement Sarriey	629 330,52 €	Lot 1 relève du Budget GEMAPI Lot 2 relève du Budget Principal

Les avenants aux marchés de la GEMAPI

SERVICE CODE	TYPE DE MARCHÉ	REF MARCHÉ	MODE D'EXECUTION DU MARCHÉ	TITRE DU MARCHÉ	N° DU LOT	TITRE DU LOT	TITULAIRES DU MARCHÉ	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ (HT)	AVENANT	N° AVENANT	MONTANT CHT AVENANT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ (CHT)	OBSERVATION
GEMAPI EROSION	TRAVAUX	G2019003 EDD AVP SYSTEME ENDOUQUEMENT	Marché ordinaire	Mise en conformité du système d'endiguement Bas Médoc de Valayrac au Verdon sur Mer			CASAGEC INGENIERIE	167 450 €	Transfert des droits et obligations de la société CASAGEC INGENIERIE au titre du marché au cabinet EGIS WATER AND MARTIME Nouveau co-traitant de la société EGIS EAU pour le marché : EGIS WATER AND MARTIME	2		149 200 €	Les montants indiqués sont toutes tranches combinées. Pas d'incidence financière de l'avenant n°2 sur le marché.
GEMAPI EROSION	PRESTATION INTELLECTUELLE / MATRISE D'OEUVRE	21.108	Marché ordinaire et de maîtrise d'œuvre	Prestations d'études nécessaires aux travaux de protection du littoral de Vendays-Montivert	2	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de protection du littoral de Vendays-Montivert	Groupeement EGIS WATER AND MARTIME (co-traitant) / CASAGEC Ingénierie	128 425 € (toutes tranches combinées)	Résolution de la société CASAGEC Ingénierie et du cabinet EGIS WATER AND MARTIME	1			
GEMAPI DIGUES	TRAVAUX	22.16X	Accord-cadre à lots de marchés / Biaisquents	Accord-cadre M2 relatif aux travaux de protection du système d'indiguement des maitres du Bas Médoc - Marché subséquent N°2 Cordou Sud du chenal de Richard (ref. M2-IVS02)			SME Bastignolles Valérien Région Nouvelle-Aquitaine co-traitant : SARL DUMEX	250 251,64 €	Suite à la suppression de prestation d'entretien des ouvrages dédiée par la CCMA. Modifications des quantités de prix unitaires du marché. Intégration au marché d'un prix nouveau : Prix PNO3 : Fourniture du mélange grainier forrai : 3 444 € HT)	4	-13 377,71 €	309 843,23 €	
GEMAPI EROSION	MATRISE D'OEUVRE	22.18X	Accord-cadre à lots de commandes	Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour les travaux de lutte contre l'érosion marine du Littoral de Lacanau			Groupeement ANTEA GROUP (Mandatnaire) / CASAGEC Ingénierie	minimum annuel : 20 000 € maximum annuel : 200 000 €	Site à la dissolution de la société CASAGEC Ingénierie et le transfert des droits et obligations au cabinet EGIS WATER AND MARTIME. ce dernier devient le nouveau co-traitant d'ANTEA GROUP pour le marché EG-18X	2			
GEMAPI EROSION	TRAVAUX	22.19S	Marché ordinaire	Travaux de démolition de l'immeuble "Le Signal" et renaturation du milieu dunaire	2	Végétalisation et mise en défens des milieux dunaires	Office National des Forêts	73 987,17 €	Indication d'un nouveau prix n°1 dénommé PNI1 et réévaluation des travaux effectués et non-effectués suite à la réception du chantier le 07/03/2024. Les modifications concernant uniquement la phase 2 du marché	2	-12 445,91 €	62 867,55 €	
GEMAPI EROSION	MATRISE D'OEUVRE	23.06X	Marché de maîtrise d'œuvre	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du littoral de Lacanau - sur-Mer			Groupeement NEOSEA SARL (Mandatnaire) / Interconsult Marine & Dredging Consultants (MOG)	201 868 € (toutes tranches combinées)	Prolongement des délais contractuels de la mission de maîtrise d'œuvre. Changement du mandat de NEOSEA qui devient NEOSEA-ESTIM	1 2			
GEMAPI EROSION	PRESTATION INTELLECTUELLE	23.09X	Marché ordinaire	Etude foncière et de programmation en vue de la relocalisation de la maison de la glisse et du poste de secours central de Lacanau -côten.			Groupeement EGOTES SASU / SECAT	57 696,50 €	Prolongation des délais contractuels pour réaliser un diagnostic architectural, fonctionnel et technique synthétique sur 2 nouveaux sites.	1	7 378 €	65 074,50 €	Dossier géré par le service GEMAPI mais inscrit au Budget Principal de la CCMA
GEMAPI EROSION	PRESTATION INTELLECTUELLE	23.10X	Marché ordinaire	Etude d'actualisation et de faisabilité de la reconstitution du littoral de Lacanau pour s'adapter au recul du trait de côte.			Groupeement ARTELIA SAS / ATELIER GEORGES SARL / CTC CONSULTING / ADALYS	203 825 € (offre de base + Prestations supplémentaires éventuelle n°1)	Modification de l'article 85 de l'acte d'engagement, afin de remédier à une confusion matérielle entre la durée du marché (24 mois) et le nombre de jour consacré par le titulaire du marché à la mission Réalisation d'éléments de mission non prévus par le CCTP : demandes par les co-maitres d'ouvrage (EIA) - Grilles de suivi des travaux à savoir : reprise du PLU au format SIG, création d'un outil permettant la réalisation de différents scénarios d'évaluation de biens immobiliers	1 2		220 425 €	Dossier géré par le service GEMAPI mais inscrit au Budget Principal de la CCMA

Les avenants aux marchés de la GEMAPI (suite)

SERVICE CDC	TYPE DE MARCHE	REF. MARCHE	MODE D'EXECUTION DU MARCHE	TITRE DU MARCHE	N° DU LOT	TITRE DU LOT	TITULAIRE DU MARCHE	MONTANT INITIAL DU MARCHE (HT)	AVENANT	N° AVENANT	MONTANT HT AVENANT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE (HT)
GEMAPI EROSION	TRAVAUX	23.15	Marché	Travaux de reprise de l'ouvrage existant et de réfection de l'ouvrage en béton armé et en maçonnerie de stabilisation du rivage (Lacau, Gironde)	1	Rapidité, confortement, exhaussement et terrassement des ouvrages en sections 1 et SD et reprofilage des zones dunaires Sud	GUNTOLI SAS	881 846 € (toutes tranches confondues)	Modification des quantitatifs de marché, appliqués aux travaux relatifs aux sections 1A et 1B, entraînant une modification du montant total de la tranche ferme	1	Moins-value de 8 398,60 €	873 447,40 €
									Modification des quantitatifs de marché, appliqués aux travaux relatifs à la section SD, à la dune D5 et au profilage dunaire de la dune dite du Rainbow Café, entraînant une modification du montant total de la tranche optionnelle 01			
									Correction de montants erronés dans le premier avenant	2	Moins-value de 8 398,60 €	873 432,40 €
GEMAPI EROSION	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	23.17	Accord-cadre à bons de commande	Accord-cadre 2024-2027 de l'Observatoire local du littoral de la communauté de communes Médoc Atlantique	1	Levés topographiques d'urgence	SARL PARALLELE 45	pas de minimum maximum annuel: 15 000 €	Modifications technico-financières de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 01	3	Plus value : 15 403,40 €	897 234,40 €
									Durée du marché portée à 48 mois de manière ferme et définitive sans seuil minimum et avec un seuil maximum sur 4 ans porté à 60 000 € HT de manière à prendre en compte l'évolution rapide des besoins dudit lot	1		
					2	Levés topographiques primaires et analyse diachroniques des évolutions du littoral	CASAGEC INGENIERIE	minimum annuel: 10 000 € maximum annuel: 30 000 €	Avenant de transfert de CASAGEC INGENIERIE au bénéfice d'EGIS WATER AND MARITIME	1		
									Avenant de transfert de CASAGEC INGENIERIE au bénéfice d'EGIS WATER AND MARITIME	1		
GEMAPI EROSION	TRAVAUX	23.20X	Marché	Marché de reprofilage et de stabilisation dunaire à Carcans Plage			GROUPEMENT CHARIER ITD (mandataire) / CHOIGNOT	229 974,50 €	Travaux supplémentaires entraînant une plus value globale impactant le montant global du marché	1	28 270,83 €	258 245,33 €
									Modification de la phase 2 : - suppression de la phase 2 en œuvre de nouvelles sables de 0,5 m - nouveaux travaux de mise en lagos, de transports et de mise en œuvre de branchages de genêts ou équivalents depuis la parcelle domaniale n°61 vers le remblai dunaire non couvert situé au sud immédiat de l'accès Nord (terrasse dunaire nord) - reprise de couvertures de branchages déplacées	2	-13 715,89 €	244 529,44 €
									Travaux supplémentaires liés aux circonstances imprévues modifiant les quantités initiales du marché et le coût y afférent, avec plus value + Prolongation des délais de reprise de la digue à 10 semaines	1	9 698,28 €	388 397,28 €

Le développement économique

Avenant aux marchés liés aux développement économique

TYPE DE MARCHÉ	SERVICE CDC	REF MARCHÉ	MODE D'EXECUTION DU MARCHÉ	TITRE DU MARCHÉ	TITULAIRES DU MARCHÉ	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ €HT	AVENANT	N° AVENANT
PRESTATION INTELLECTUELLE	Développement économique	M23.13X	Marché à tranches	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la zone d'activité « Garriga Est » à Lacanau	Groupement CREHAM (mandataire) / CRESCENDO	89 700 € toutes tranches confondues	Prolongation de 10 mois de l'exécution de la tranche ferme et modification des conditions d'affermissement de la tranche optionnelle 1 à 24 mois à compter du début d'exécution de la tranche ferme	1

Les marchés déclarés sans suite

SERVICE CDC	TYPE DE MARCHÉ	REF. MARCHÉ	MODE D'EXECUTION DU MARCHÉ	TITRE DU MARCHÉ	TRANCHE / LOT	Observations
Service technique	TRAVAUX	24.09G	Marché ordinaire	Transformation d'un local en RPE/LAEP et réfection des toilettes de l'école de Saint-Vivien-de-Médoc	Menuiseries intérieures	Lot 7 déclaré infructueux pour absence d'offre
Administration générale	PRESTATION INTELLECTUELLE	24.10	Marché à tranches	Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du transfert de la compétence "eau et assainissement"	Tranche ferme : Mission AMO pour le transfert de la compétence eau et assainissement	Appel d'offre ouvert déclaré sans suite pour motif d'intérêt général
					Tranche Optionnelle n°1: Elaboration de schémas directeurs en matière d'adduction d'eau potable et assainissement (individuel et collectifs) des eaux usées	
GEMAPI EROSION	TRAVAUX	24.12X	Marché ordinaire	Marché de travaux de rechargement hydraulique en sable du littoral Sud de Soulac-sur-Mer (Gironde)		Infructuosité (toutes les offres dépassaient significativement les crédits alloués)
Administration générale	PRESTATION DE SERVICES	24.17	Marché ordinaire	Services d'assurances de la CCMA	Lot n°1: Assurance des dommages aux biens et des risques annexes	MAPA déclaré infructueux pour absence d'offre
					Lot n°2: Assurance des véhicules à moteur et risques annexes	

Urbanisme

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE - SCOT



Le SCoT, un projet de territoire et un document intégrateur

Le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) est un document de planification et d'aménagement porté par des élus locaux, qui représente un véritable projet de territoire.

Le SCoT encadre l'évolution de Médoc Atlantique à long terme, pour veiller à un développement durable pour les ressources naturelles vitales du territoire et acceptable pour les générations futures. C'est un document transversal qui porte sur les questions d'organisation de l'espace, d'habitat, de déplacement, de développement commercial, d'environnement, etc.

Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET) et devient ainsi le document pivot : on parle alors de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU et cartes communales de s'y référer juridiquement.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE - SCOT

À l'échelle intercommunale locale, il assure ainsi la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU), des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ou communaux (PLU) et des cartes communales qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.

A ce stade, il convient de préciser qu'en l'absence de SCoT applicable, les communes sont soumises à la règle « d'urbanisation limitée » qui empêche d'ouvrir de nouveaux terrains à l'urbanisation dans les PLU.

Une longue marche de 5 années

Sous la conduite de Monsieur Franck LAPORTE, Vice-Président en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, avec l'appui technique des cabinets E.A.U. et HJG ADC, la communauté de communes a pu conduire et faire aboutir son projet de territoire au travers de l'écriture de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

L'élaboration d'un SCOT n'est pas un exercice aisé car ce travail connaît les vicissitudes liées à la rédaction d'un document d'urbanisme, l'empilement des contraintes légales et réglementaires, qui chaque jour s'amplifient par le jeu des mesures nationales, qui peuvent apparaître incohérentes.

Entamé en 2019, ce travail a constitué un effort de longue haleine parsemé d'embûches, d'injonctions contradictoires, voire d'incompréhensions, et de restrictions formulées en particulier par les services de l'Etat en application du « zéro artificialisation nette » et d'une lecture inadaptée au territoire de la loi littoral.

Ce document d'urbanisme est pourtant fondamental dans la hiérarchie des normes d'urbanisme, dans la mesure où il détermine les conditions dans lesquelles les communes pourront élaborer par la suite leurs plans locaux d'urbanisme.

Au final et malgré cette épopée à rebondissements multiples, la communauté de communes a pu approuver à l'unanimité son projet de SCoT par délibération du 22 février 2024, devenue opposable le 6 mai 2024, sans susciter de recours.

Composé de 3 documents (diagnostic, projet d'aménagement et de développement durables, document d'orientation et d'objectifs) et d'annexes cartographiques, il est désormais consultable sur le site Internet de la communauté de communes

<https://www.ccmedocatlantique.fr/cc-medoc-atlantique/publications/scot/>

et le géoportail de l'urbanisme <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

TRAITEMENT ET INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

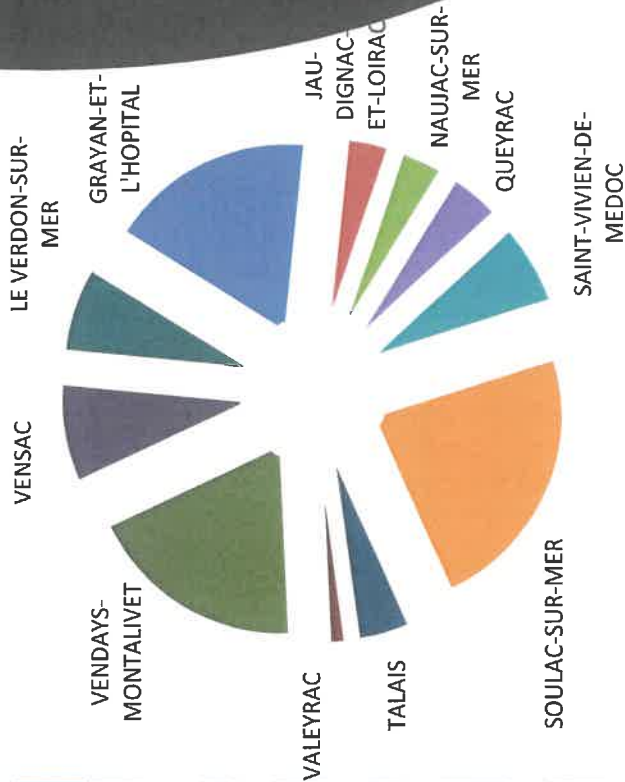
1387 demandes d'autorisation d'urbanisme ont été déposées en 2024 (hormis les demandes de permis modificatif, de prorogation et de transfert) auprès du **service urbanisme mutualisé de la Communauté de Communes Médoc Atlantique**.

Ce service se charge de l'instruction de plusieurs types de demandes : les certificats d'urbanisme opérationnels, les déclarations préalables, les permis de construire, les permis d'aménager, les permis de démolir et les autorisations de travaux pour les établissements recevant du public, pour les 11 communes : Grayan-et-L'Hôpital, Jau-Dignac-et-Loirac, Naujac-sur-Mer, Queyrac, Saint-Vivien-de-Médoc, Soulac-sur-Mer, Talais, Valeyrac, Vendays-Montalivet, Vensac et Le Verdon-sur-Mer.

Nombre de dossiers par communes en 2024 (hormis les modificatifs, les transferts et les prorogations) :

62,51% des dossiers déposés par voie électronique, soit une augmentation de plus de 40% par rapport à 2023.

2024	CUB	DP	PC	PA	PD	AT	TOTAL	Dont SVE
Grayan-et-l'Hôpital	44	157	42	0	1	2	246	183
Jau-Dignac-et-Loirac	4	37	9	0	0	0	50	28
Naujac-sur-Mer	4	30	15	0	0	1	50	32
Queyrac	4	41	15	0	0	0	60	58
Saint-Vivien-de-Médoc	10	53	30	1	0	2	96	42
Soulac-sur-Mer	10	233	67	1	3	8	322	192
Talais	2	36	21	0	2	2	63	35
Valeyrac	3	15	1	0	1	0	20	8
Vendays-Montalivet	8	159	72	3	5	13	260	144
Vensac	9	78	29	1	1	0	118	87
Le Verdon-sur-Mer	3	76	22	1	0	0	102	58
T o t a l	101	915	323	7	13	28	1387	867



Perspectives

- Création d'un guide pratique à destination des administrés, disponible dans les Communes et à la CdC Médoc Atlantique, comportant les informations telles que :
 - Qu'est ce qu'un PLU ?
 - Quelles autorisations pour quels travaux ?
 - Quelles pièces à fournir ?...

- Changement de logiciel cartographie pour permettre une meilleure visibilité des informations d'urbanisme avec mise à disposition du système géographique aux usagers via les sites internet des Communes et de la CdC Médoc Atlantique.

- Changement de logiciel ADS pour une optimisation de la dématérialisation des actes.

- Soutien et accompagnement auprès des Communes dans la gestion des contentieux liés aux infractions constatées.



L'URBANISME POUR TOUS

Guide pratique



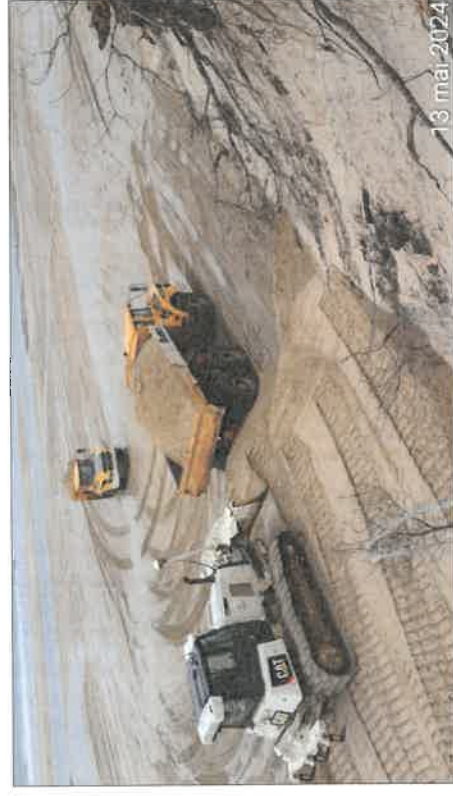
Environnement

Soulac-sur-Mer Travaux de confortement dunaire par rechargement en sable

➤ Rechargement en sable des plages sud

85 942 m3 de sable ont été transférés de la plage centrale de Soulac-sur-Mer vers les plages sud dans le cadre des travaux de lutte douce contre l'érosion.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise **BUESA** au printemps (de début avril à fin mai 2024) pour un montant total de **347 604,37 € HT**.



Marché 21.02

Accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de confortement dunaire par rechargement en sable printanier des plages de Soulac-sur-Mer et de Vendays-Montalivet.

Lot 1 : Soulac-sur-Mer

Titulaire : BUESA SAS

Soulac-sur-Mer Travaux d'urgence hivernaux des ouvrages littoraux

➤ Entretien de la digue en enrochements de l'Amélie

Apports et mise en place de **890 tonnes de blocs en diorite** en provenance de la carrière de Thiviers en Dordogne.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise **ROLLIN TP** en mars 2024 pour un montant total de **126 028,44 € HT**.



Marché 22.17

Accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux d'urgence hivernaux de réfection des ouvrages littoraux et de rechargement des plages de Soulac-sur-Mer, Vendays-Montalivet et Lacanau.

Lot 1 : Soulac-sur-Mer

Titulaire : ROLLIN SEE

Soulac-sur-Mer Suivi annuel dans le cadre des obligations liées aux travaux de démolition du Signal

➤ Suivi environnemental du chantier de démolition du Signal – Année 1

Le premier passage réalisé après les travaux a permis de mettre en évidence la présence d'espèces protégées :

- la **Luzerne maritime**, espèce qui recolonise le milieu,
- l'**Asperge couchée** (quelques observations),
- l'**Oeillet des dunes**, observée une fois dans le site d'étude.

La station d'Euphorbe peplis déplacée lors des travaux n'a pas été retrouvée lors des passages de 2024.

Marché 23.16

Accord-cadre de missions de suivis naturalistes des travaux de lutte contre l'érosion marine

Lot n°1 - Soulac-sur-Mer

Titulaire: SEGED



Luzerne maritime



Asperge couchée



Oeillet de France

Soulac-sur-Mer

Projet Partenarial d'Aménagement « Recomposition spatiale des territoires littoraux » : Etudes en cours

➤ Action n°1 : Etudes de recalibrage du boulevard du front de mer

- Inventaires complets 4 saisons, faune, flore, habitats naturels (Bureau d'étude SEGED, Accord cadre Lot 1),
- Relevés topographiques (Bureau d'étude Parallèle 45),
- Comptages routiers (Entreprise ALYCE).

➤ Action n°2a : Etude de relocalisation des parcelles situées à l'arrière immédiat du camping « Les Sables d'Argent »

- Récolte des données parcellaires (publicité foncière, service des domaines),
- Etudes de modèles économiques pour l'acquisition de parcelles et leur mise en location au camping des Sables d'Argent (Bureau d'étude CREASPACE).

➤ Action n°2b : Etudes de relocalisation de la route départementale D101E1 dit « boulevard de l'Amélie »

- Inventaires complets 4 saisons, faune, flore, habitats naturels (Bureau d'étude SEGED, Accord cadre Lot 1),
- Relevés topographiques (Bureau d'étude Parallèle 45),
- Comptages routiers (Département),
- Etude de faisabilité de la relocalisation de la RD101E1 sur la passe Tottoral (Bureau d'étude Parallèle 45).

Vendays-Montalivet Travaux de confortement dunaire par rechargement en sable

➤ Rechargement en sable de la plage centrale

29 886 m³ de sable ont été transférés sur la plage centrale de Vendays-Montalivet dans le cadre des travaux de lutte douce contre l'érosion.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise **ROLLIN TP** du 13 mai au 07 juin 2024 pour un montant total de **83 680,80 € HT**.



Marché 21.02

Accord-cadre à bons de commande relatifs aux travaux de confortement dunaire par rechargement en sables printanier des plages de Soulac-sur-Mer et de Vendays-Montalivet.

Lot 2 : Vendays-Montalivet

Titulaire : ROLLIN SEE

Carcans-plage Travaux de reprofilage et de stabilisation dunaire

➤ Lutte contre la migration dunaire

23 173 m³ de sable ont été déblayés dans le massif dunaire de Carcans-Plage afin de ralentir la migration dunaire.

Les travaux ont été réalisés en deux phases :

- Printemps 2024, reprofilage des secteurs dunaires, ainsi que leur stabilisation par apport de branchages et pose de ganivelles,
- Automne 2024, fin de la stabilisation dunaire par apport de branchages et plantations d'oyats.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise **CHARIER** – **CHOIGNOT** pour un montant total de **436 528,72 € HT**.

Marché 23.20

Marché de travaux de reprofilage et de stabilisation dunaire (Carcans-Plage, Gironde).

Titulaire : **CHARIER - CHOIGNOT**



GEMAPI EROSION

Lacanau-Océan Finalisation des travaux de remise aux normes de l'ouvrage de défense contre la mer

➤ Travaux de confortement de l'ouvrage en enrochements

Une première phase de travaux de remise aux normes de l'ouvrage en enrochements protégeant la ville de Lacanau-Océan a été réalisée en 2023 sous maîtrise d'ouvrage ville de Lacanau.

La fin des travaux a été réalisée au début 2024 sous maîtrise d'ouvrage CdCMA par l'entreprise **GUINTOLI** pour un montant de **892 675,12 € HT**.

Marché 23.15

Marché de travaux de reprise de l'ouvrage actuel de lutte active contre l'érosion côtière et de reprofilage et de stabilisation dunaire (Lacanau, Gironde)

Titulaire : **GUINTOLI**

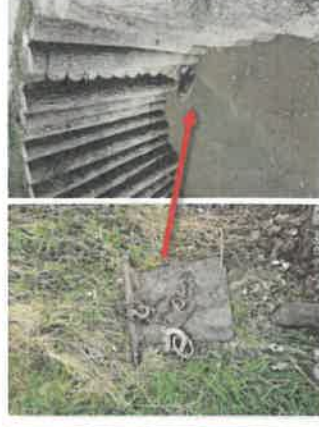


Système d'endiguement du bas-Médoc Entretien des ouvrages hydrauliques (OH) du système d'endiguement du Bas-Médoc

➤ Remplacement de pièces usées ou d'organes d'étanchéité des OH :

- Porte à flots du port de Goulée,
- Clapet-vanne sur le cordon sud de Neyran, le cordon nord de Charmail, la section 6 de la digue des Mattes,
- Clapet du cordon sud de Neyran.

Travaux réalisés par le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Pointe Médoc (SMBVPM) dans le cadre de la convention de prestations de services avec la CdCMA.



GEMAPI

INONDATIONS

Système d'endiguement du Bas-Médoc Travaux d'entretien courant des digues et des cordons

➤ Entretien de la végétation des digues et des cordons :

- Fauche annuelle de la végétation (printemps, été, automne) par engins mécaniques,
- Entretien manuel le long du muret de crête de digue,
- Travail en régie et avec des entreprises privées et d'insertion.

Montant cumulé de l'entretien : 28 840 € HT

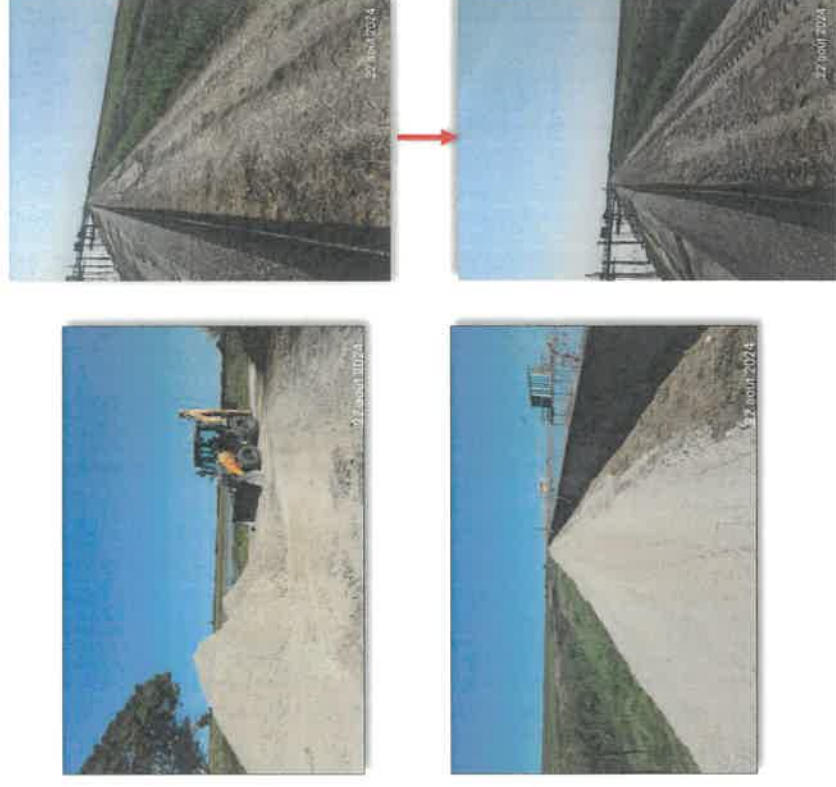


Système d'endiguement du Bas-Médoc Travaux d'entretien courant des digues et des cordons

➤ Travaux d'entretien et remise en état des crêtes de digues et des bandes de roulement :

- Reprise et comblement des ornières et nids de poules de l'hiver 2023/2024,
- Apport d'argiles et de concassé du Signal,
- Décapage des bandes de roulement régalaage des matériaux,
- Fermeture de certains tronçons trop dégradés,
- Travail réalisé en régie sur la section 3 et la section 6.

Montant livraison des matériaux : 6 167 € HT



GEMAPI

INONDATIONS

Système d'endiguement du Bas-Médoc

Travaux d'entretien courant des digues et des cordons

➤ **Entretien de la végétation des levées de terre du Marais du Conseiller et du cordon Nord de Neyran :**

- Fauche de la végétation dans le cadre de l'étude d'opportunité de classement des levées de terre du marais du Conseiller,
- Reconnaissance et marquage des espèces protégées (marais du Conseiller),
- Reconnaissance et marquage des zones érodées et difficiles d'accès,
- Entretien mécanique au moyen d'une micro-machine télécommandée,
- Réalisation des travaux : **SUD-OUEST BROUYAGE**

Montant cumulé de l'entretien : 8 750 € HT



Système d'endiguement du Bas-Médoc Travaux d'entretien courant des digues et des cordons

➤ Réparation de l'ouvrage hydraulique traversant du pont du bras nord du chenal de Neyran :

- Erosion interne et déstructuration de l'ouvrage,
- Apparition de « fontis »,
- Risque important d'effondrements,
- Reprise complète de la structure du pont et remplacement du clapet,

- Réalisation des travaux : **ESCADE Père et Fille**

Montant des travaux : 5 222 € HT



GEMAPI

INONDATIONS

Système d'endiguement du Bas-Médoc
Travaux d'entretien courant des digues et des cordons à
Jau-Dignac-et-Loirac.

➤ Travaux d'entretien de la digue de première ligne – comblement d'une cavité sur la section 2 :

- Travail à proximité d'un carrelet à basse mer,
- Ouverture du parement béton de la digue de première ligne,
- Purge de la zone à traiter,
- Comblement de la zone excavée,
- Colmatage au moyen d'un béton « prise-mer »,
- Réalisation des travaux : **BURAN TP**

Montant : 3 710 € HT



GEMAPI

INONDATIONS

Jau-Dignac-et-Loirac

Phase 3 des travaux de réfection de la digue de « Listran » - Section 2

➤ Contexte :

- Troisième et dernière phase des travaux de réfection de la digue de Listran.

➤ Procédé d'intervention :

- Dépose de l'ancien parement en enrochements,
- Recherche de cavités et comblement si besoin,
- Pose d'un géotextile puis une couche filtre de transition en blocs calcaires (blocométrie croissante),
- Finition de la carapace par pose homogène de blocs calcaire 500/1T
- Réalisation des travaux : **GUINTOLI**

Montant des travaux : 388 591,28 € HT



GEMAPI INONDATIONS

Jau-Dignac-et-Loirac Travaux de reprise de talus internes de digues après tempête – Section 3, Charmail

➤ Contexte :

- Talus de digue dégradés durant les tempêtes de l'hiver 2023-2024,
- Nombreux affaissements et érosions.

➤ Procédé d'intervention :

- Décapage et traitement complet de la végétation,
- Purge des zones érodées,
- Création de redans et apport de 80 m³ de matériaux argileux,
- Compactage par couches successives.
- Réalisation des travaux : **BURAN TP**

Montant des travaux : 27 634 € HT



GEMAPI INONDATIONS

Valeyrac

Reprofilage du cordon Sud du chenal de Goulée, recherche de renard hydraulique sur l'ouvrage GOUL_CV5

➤ Contexte :

- Plusieurs points bas observés durant les tempêtes de l'hiver 2023-2024 suite à des tassements de l'ouvrage,
- Problème d'écoulement des eaux au sein de l'ouvrage GOUL_CV5.

➤ Procédé d'intervention :

- Décapage du cordon et de sa végétation,
- Apport d'argiles et reprofilage de la crête,
- Compactage des matériaux,
- Fouilles autour de la buse de l'ouvrage hydraulique et recherche du renard,
- Réalisation des travaux : **BUESA**

Montant des travaux : 27 498,40 € HT



GEMAPI

INONDATIONS

Jau-Dignac-et-Loirac

Reprise du pieutage le long du cordon Sud de Richard et plantation d'une haie en partenariat avec le PNR Médoc

➤ Contexte :

- Basculement progressif du pieutage vers le chenal de Richard,
- Zone d'érosion constatée en zone de confluence du chenal,
- Plantation d'une haie.

➤ Procédé d'intervention :

- Sécurisation de la zone et retrait d'argile,
- Retrait progressif des pieux basculés,
- Enfoncement de pieux de 6 m, pose d'un géotextile et repositionnement des argiles retirées,
- Création de deux épis pour protéger la zone érodée,
- Préparation du sol et plantation d'essences locales
- Réalisation des travaux : **BURAN TP**

Montant des travaux : 18 800 € HT

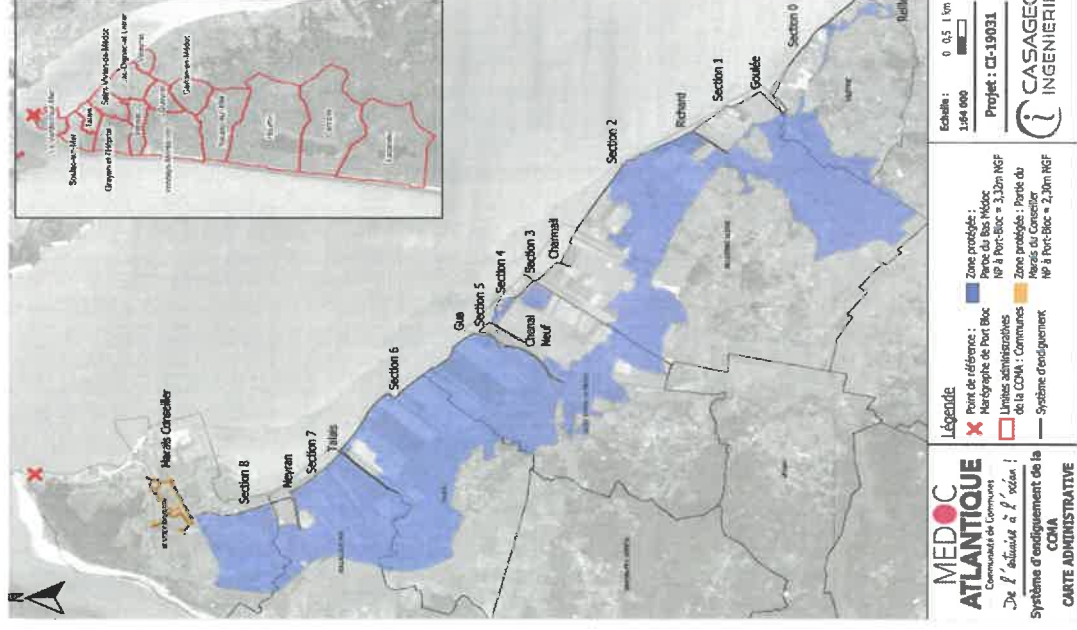


Système d'endiguement du Bas-Médoc Arrêté préfectoral de gestion unique de la Communauté de Communes Médoc Atlantique

Par arrêté préfectoral en date du 22 août 2024, la Communauté de Communes Médoc Atlantique est devenue gestionnaire unique du système d'endiguement du Bas-Médoc qui comprend :

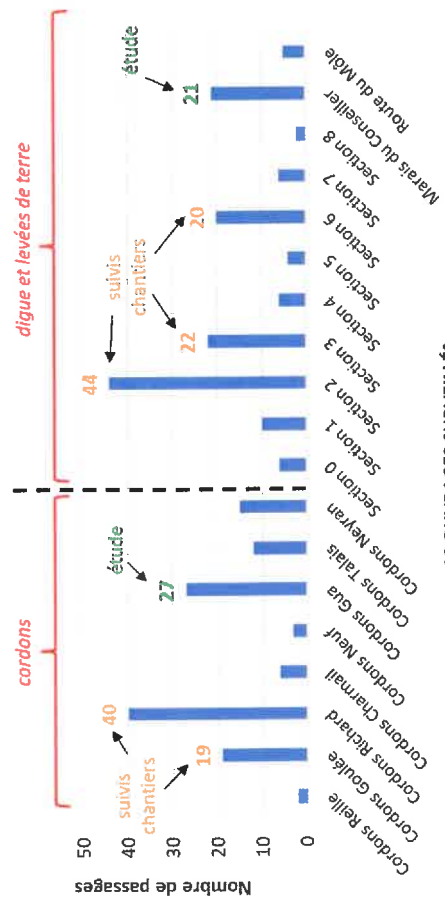
- **51,7 km d'ouvrages de protection contre les inondations** répartis pour 22,5 km de digue de première ligne, 18,5 km de cordons longeant les chenaux estuariens et 10,7 km de levées de terre dans le marais du Conseiller au Verdon-sur-Mer,
- **35 épis contributifs** et **86 ouvrages hydrauliques** de régulation des écoulements hydrauliques (portes à flots et ouvrages traversants de type clapet-vanne),
- Un **niveau de protection de +3,32 m NGF** (niveau d'occurrence quinquennale) pour la sous-zone protégée dite « partie Bas-Médoc » et de **+2,30 m NGF** (niveau du terrain naturel sans ouvrages) pour la sous-zone protégée dite « Partie marais du Conseiller ».

Le système d'endiguement du Bas-Médoc est de **classe C** (population dans la zone protégée inférieure à 3 000 personnes).



Système d'endiguement du Bas-Médoc Indicateurs (digues et cordons – missions CdCMA)

LOCALISATION DE L'EFFORT DE SURVEILLANCE DANS LE CADRE DU SUIVI
ANNUEL DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DU BAS-MÉDOC (2024)

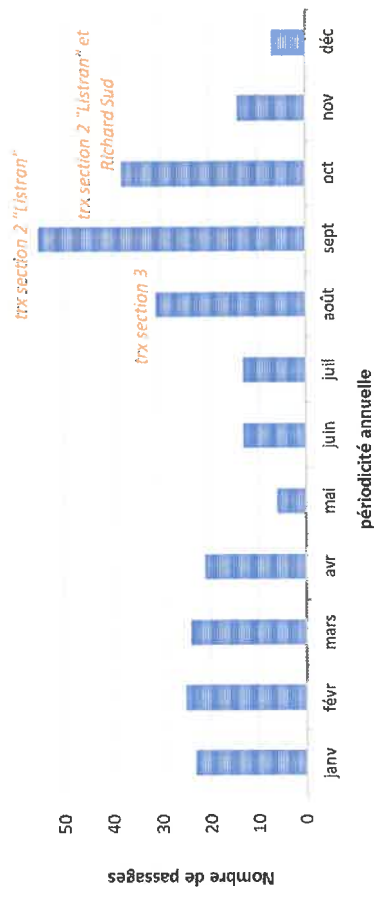


Indicateurs de surveillance :

- 101 fiches de surveillance (2 agents)
- 270 passages tous secteurs confondus
- 38 désordres relevés :
 - 26 sous surveillance
 - 9 ayant fait l'objet d'une intervention
 - 3 avec intervention à programmer en 2025

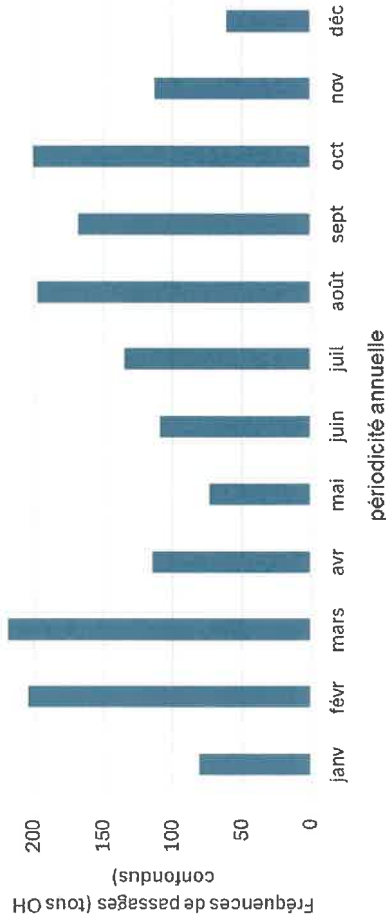
19 OUVRAGES SURVEILLÉS

VARIATIONS SAISONNIÈRES DE L'EFFORT DE SURVEILLANCE (TOUS SECTEURS
CONFONDUS) DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DU BAS-MÉDOC (2024)



Système d'endiguement du Bas-Médoc Indicateurs (ouvrages hydrauliques – missions SMBVPM)

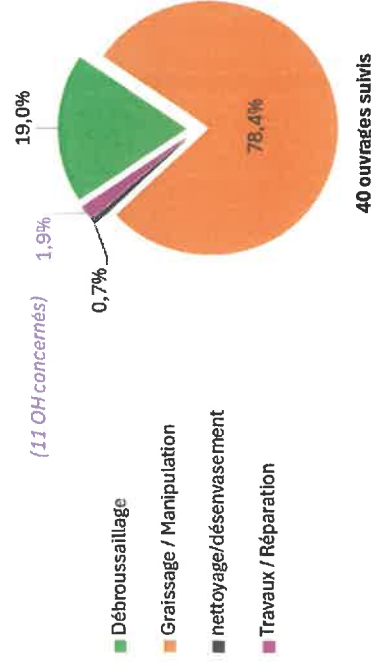
Variations saisonnières de l'activité sur le patrimoine d'ouvrages hydrauliques (missions SMBV) - 2024



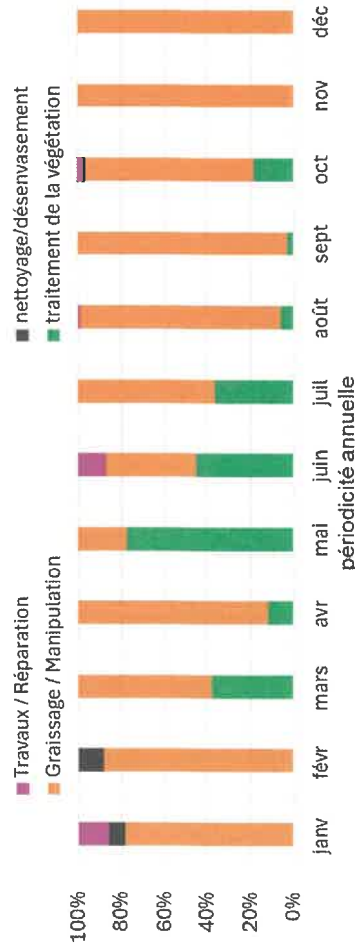
Indicateurs de surveillance :

- 1200 passages tous ouvrages hydrauliques confondus (pour un temps cumulé de 57 jours hors temps de trajet)
- 40 ouvrages surveillés au total (sur 86 dans le patrimoine d'ouvrages hydrauliques)
- Répartition des missions du SMBVPM :

Répartition des missions du SMBV pour la gestion du patrimoine d'ouvrages hydrauliques - 2024



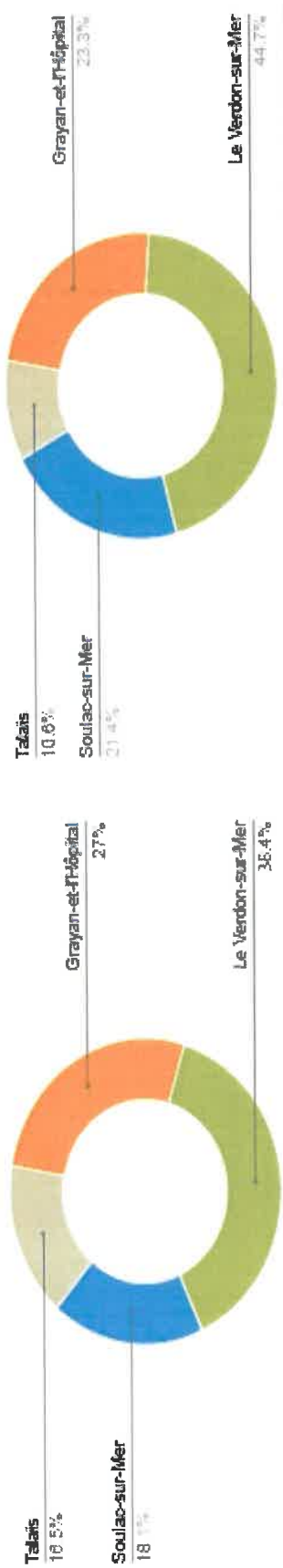
Répartition saisonnière des missions sur le patrimoine d'ouvrages hydrauliques (missions SMBV) - 2024



GESTION DES MOUSTIQUES

Communes : Grayan-et-l'Hôpital, Le Verdon-sur-Mer, Souillac-sur-Mer, Talais

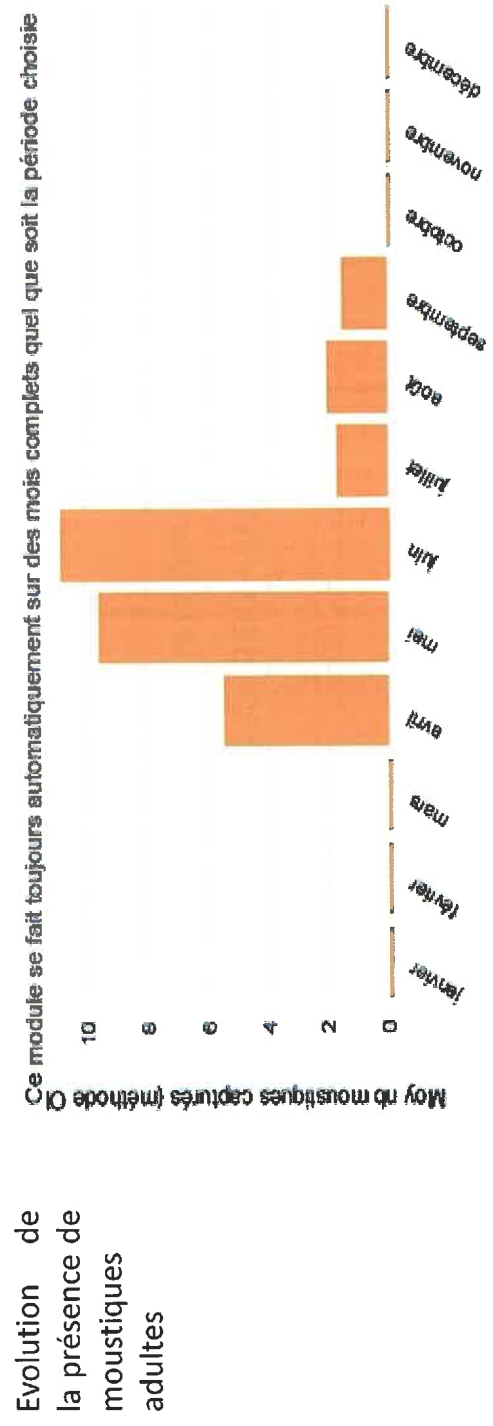
Bilan des interventions



Volume horaire	
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	2448H30
Evolution par rapport à la période du 01/01/2023 au 31/12/2023	+474H30

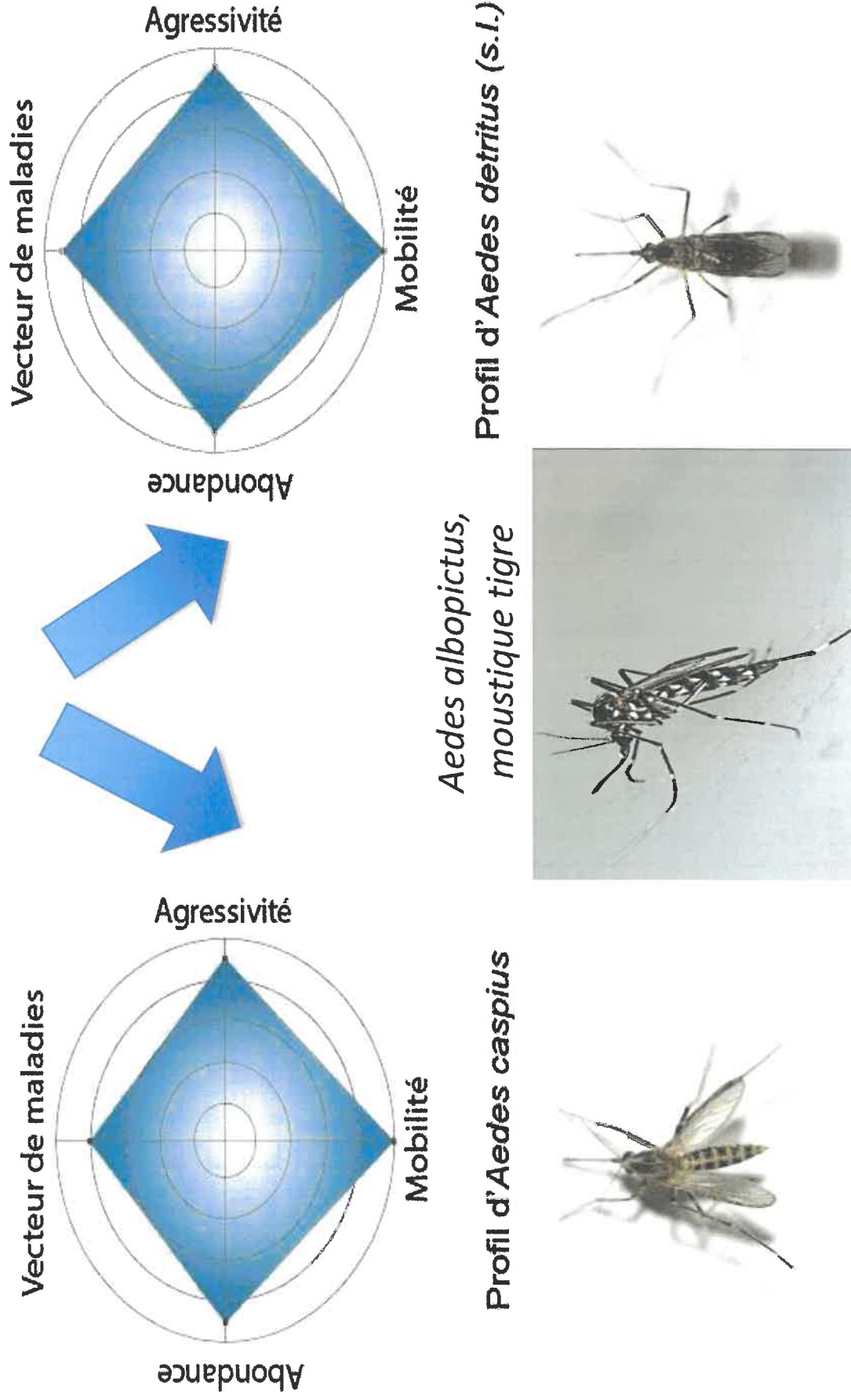
Volume biocide	
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	156 kg
Evolution par rapport à la période du 01/01/2023 au 31/12/2023	+14.47 Kg

Evolution de la présence de moustiques adultes



L'année 2024 a été marquée par une augmentation de la nuisance d'*Aedes albopictus* (moustique tigre) sur les quatre communes du nord médoc.
 Une sensibilisation auprès des administrés serait souhaitable en intensifiant les campagnes d'informations sur les " bons gestes " à tenir.

Les 2 principales espèces traitées :





Légende:

- Secteurs surveillés
- Prospection
- Prospection et traitement
- Point de capture

Réalisation: Communauté de communes Médoc Atlantique – Service démonstration.

Source : IGN-Géoportail © Données Communauté de communes Médoc Atlantique.

Service à la population

LES ACTIONS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Le service, la Convention Territoriale Globale (CTG)

Le service a évolué et a connu d'importants mouvements de personnel.

Lucille ROY, coordinatrice Enfance et Jeunesse a quitté la collectivité en octobre.

Céline DEBYSER, chargée de mission en Education Artistique et Culturelle, a été recrutée en octobre.

Le LAEP a lui aussi rencontré des changements d'équipe, avec le départ de la référente Maryse BONNOT, et l'accueil d'Amélie VIRENQUE pour la remplacer, l'arrivée de Céline CAUHAPÉ en remplacement de Caroline Minvielle.

Le **RPE**, antenne de Soulac-sur-Mer, avec Florence CLUZEAU-BON, a poursuivi l'accueil d'une apprentie EJE. L'antenne de Carcans était représentée par Jessy MOREAU.

Le service a poursuivi le travail autour de la CTG 2022-2026 en intégrant un plan d'actions. Ce plan est composé d'actions à l'échelle de la CdC et d'actions à l'échelle de Carcans, Hourtin et Lacanau qui sont titulaires de chargées de coopération communales.

7 fiches actions ont été définies pour la Communauté de communes :

- 1 Création de deux crèches sur les communes de Vendays-Montalivet et de Soulac-sur-Mer,
- 2 Réflexion sur le déploiement d'une halte-garderie itinérante,
- 3 Développement d'événements en itinérance destinés aux parents,
- 4 Envisager la création d'un lieu ressources pour la parentalité sur le nord du territoire de la **Communauté de communes Médoc Atlantique**,
- 5 Méditation sur les actions à mener dans le cadre de la prévention et l'information jeunesse,
- 6 Mise en place de formations, journées professionnelles, temps d'échanges et d'analyse de la pratique pour les professionnels de l'enfance pour l'accompagnement des enfants porteurs de handicap,
- 7 Ouverture d'un espace France Services itinérant

LES ACTIONS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Les actions parentalité Convention Territoriale Globale

Création de deux crèches, à Vendays-Montalivet et Soulac-sur-Mer – fiche action 1

Réflexion juridique entamée et délibération pour organiser le transfert de compétences petite enfance pour les deux communes concernées dans la création de ce projet.

Evènements itinérants destinés aux parents – fiche action 3

Les besoins ont été recensés via les actions parentalité déjà mises en place par certaines communes du territoire, lors du LAEP et du RPE.

❖ 2 Conférences sur les 0-6 ans et les écrans, « Face aux écrans....

Quels indices de protection ? », animées par le Dr Anne Lise DUCANDA, les 15 et 17 octobre 2024 dans les communes de Lacanau et Vendays-Montalivet. Sensibilisation et information pour les familles et professionnels pour mieux comprendre les enjeux liés à la surexposition aux écrans.

❖ 2 temps de rencontres et d'échanges Parentali'Thé (ou Café !) animés par Erwoan FROMENTIN éducateur spécialisé libéral et accueillant LAEP.

Ce programme était ouvert au grand public : familles et professionnels de la petite enfance, enfance et jeunesse, de santé et du médico-social.

Projet soutenu par la MSA et la CAF de la Gironde, labellisé *Parents parlons numérique*.



LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT ITINERANT

Nouveau lieu : Saint-Vivien de Médoc

Réflexion sur la création d'un lieu ressources pour la parentalité sur le nord du territoire de la Communauté de communes Médoc Atlantique – fiche action 4

Ouverture d'un lieu d'accueil à Soulac-sur-Mer.

Dates d'ouverture/fermeture	Lieux d'accueil	Jours d'accueil
28 févr. 2022	Lacanau	Lundi matin
	Grayan-et L'Hôpital	Mardi matin
	Carcans	Mercredi matin
	Vendays-Montalivet	Jeudi après-midi
	Soulac-sur-Mer	Vendredi matin
19 janv. 2024		
30 juil. 2024	Grayan-et-l'Hôpital : fermeture	
27 août 2024	Soulac-sur-Mer : ouverture 2ème jour	Mardi matin
9 oct. 2024	St Vivien-de-Médoc : ouverture	Mercredi matin

LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT ITINERANT

Nouveau lieu : Saint-Vivien de Médoc

Trois années d'existence (28 février 2022) : la Bulle d'Alice s'est agrandie : de **nouveaux lieux ont ouvert** sur les communes de **Soulac-sur-Mer** et de **Saint-Vivien-de-Médoc**, à côté des écoles primaires.

Ces **lieux partagés avec le RPE** (Relais Petite Enfance) **ont ouvert respectivement le 19 janvier et le 9 octobre 2024**.

A Saint-Vivien-de-Médoc, le local a dû fermer temporairement pour accueillir les élèves de l'école. L'accueil a pu se faire deux mercredis à Vendays-Montalivet afin d'en assurer la continuité.

Ces lieux remplacent celui de Grayan-et-l'Hôpital qui ne reçoit plus les familles depuis fin juillet 2024 car les locaux n'étaient pas adaptés.



Soulac-sur-Mer



Saint-Vivien-de-Médoc



LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT ITINERANT

Fonctionnement

Deux accueils se font désormais à **Soulac-sur-Mer** depuis septembre 2024 : le **mardi et vendredi** de 9h à 12h.

Pour rappel, le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) est fermé la 2ème semaine des vacances scolaires d'octobre, de février, d'avril et les deux semaines des vacances de fin d'année ainsi que les trois premières semaines d'août.

Des données chiffrées :

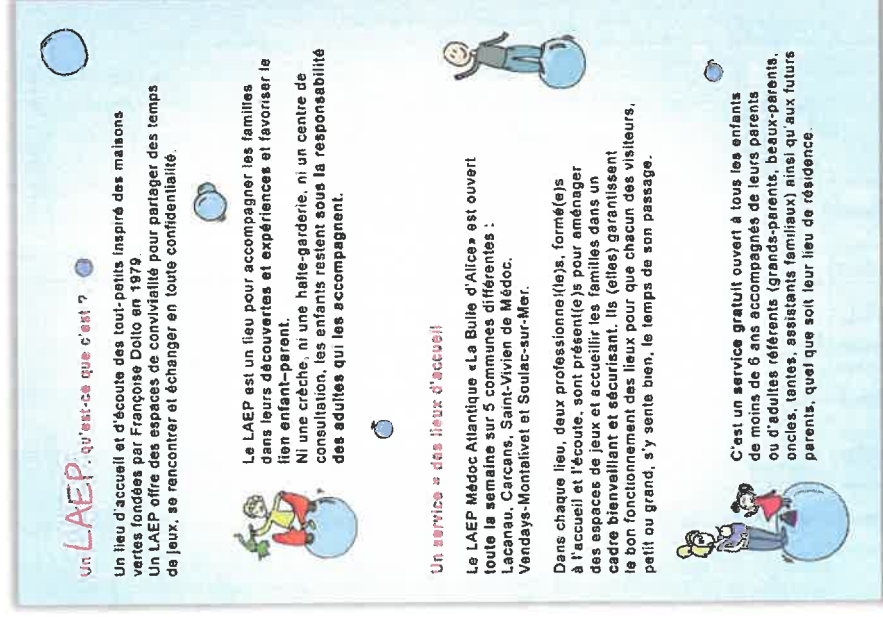
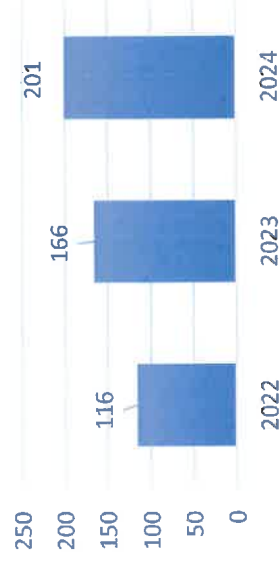
92 nouvelles familles en **2024** contre 96 en 2023

152 familles différentes en **2024** contre 113 en 2023

201 enfants accueillis en **2024** dont 176 de 0 à 3 ans contre 166 en 2023

Moyenne par accueil : 10 adultes et enfants

Nombre d'enfants différents accueillis



LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT ITINERANT

L'équipe

Deux accueillants formés à l'écoute sont présents **sur tous les temps d'accueil**.

Amélie Virenque est désormais la nouvelle référente de la Bulle d'Alice **depuis octobre 2024**, elle remplace

Maryse BONNOT. La référente assure les accueils sur les 5 communes entourée de **7 autres professionnels**.

Départs d'accueillantes : Maryse BONNOT, Caroline MINVIELLE, Lucille ROY.

Arrivée d'une nouvelle accueillante : **Céline CAUHAPE**.

L'équipe des accueillants

Maryse BONNOT / Amélie VIRENQUE : référente accueillante

Elvire GENET

Florence CLUZEAU - BON

Jessy MOREAU

Alizée POUIGNAULT

Lucille ROY

Hélène EMILY

Erwoan FROMENTIN

Caroline MINVIELLE / Céline CAUHAPE

L'équipe bénéficie de 10 **supervisions** durant l'année, avec une psychologue, Mme Evelyne JEANNOT. Elle permet à l'équipe de se retrouver, d'échanger sur des situations rencontrées durant les temps d'accueil, d'harmoniser les pratiques professionnelles.

Une **formation sur l'aménagement des espaces** a été proposée à toute l'équipe. Cette formation a permis de modifier l'aménagement du LAEP de Vendays-Montalivet afin d'optimiser les espaces et d'accueillir au mieux les familles. L'aménagement du LAEP de Saint-Vivien-de-Médoc a été également pensé de manière collective en présence du formateur. Le matériel initialement utilisé dans le LAEP de Grayan-et-l'Hôpital a été déplacé à Saint-Vivien-de-Médoc.

LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT ITINERANT

Communication

Le LAEP commence à être connu sur le territoire grâce à une communication constante, à un **flyer** travaillé avec **Camille PIANTANIDA** et mis à jour avec les nouveaux lieux et horaires. Le bouche à oreille est important. Il y a aussi un travail de porter à connaissance des institutions en allant à leur rencontre.

Le **LAEP** est sollicité par les communes dans le cadre de leurs événements autour de la famille. Cela participe aussi à en faciliter la découverte :

La fête de la famille, 23 mars 2024, à **Carcans**
Festival Handi Médoc, mai 2024, **Domaine de Nodris**
Forum des familles, le 5 octobre 2024, à **Lacanau**

Des portes ouvertes ont été organisées à Grayan-et-L'Hôpital, Vendays-Montalivet et Soulac-sur-Mer.



LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT ITINERANT

Perspectives 2025

- ❑ **Consolidation de l'équipe accueillante** avec de nouveaux départs à prévoir, dont celui d'Alizée POUIGNAULT lié à la fin de son apprentissage d'Educateur de Jeunes Enfants.
- ❑ **Bilan de l'agrément 2023-2025** et écriture du nouveau projet avec la CAF.
- ❑ **Mise en place** et diffusion d'un questionnaire de satisfaction auprès des familles.
- ❑ **Participation aux forums** petite enfance d'Hourtin et autres événements phares.
- ❑ **Création** d'une vidéo de présentation des LAEP.
- ❑ **Poursuite de l'aménagement** et de l'identification des locaux.
- ❑ **Pérennisation** de la démarche « d'aller vers » en se rapprochant des établissements de santé pour porter à connaissance le LAEP.

LES MISSIONS DES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Accueillir – Accompagner – Informer

Des missions communes pour favoriser la cohésion sur le territoire

INFORMER et **ACCOMPAGNER** les familles du territoire :

Un service de proximité sur le territoire pour informer les familles en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant. Le **Relais Petite Enfance** (RPE) est un lieu ressource **sur l'offre d'accueil existante**.

Il s'agit de **favoriser la mise en relation** entre les parents et les différentes propositions d'accueil du jeune enfant **en fonction de leurs demandes et /ou besoins**.

Le RPE accompagne les parents employeurs dans l'**appropriation de leurs droits et obligations**.

(Source : Référentiel national des RPE – CAF)

Ce service composé de **2 antennes, Carcans avec Jessy MOREAU** et Soulac avec **Florence CLUZEAU-BON**, déploie ses missions pour l'ensemble des 14 communes, sur **6 sites d'implantation** : Soulac-sur-Mer, Saint-Vivien-de-Médoc, Vendays-Montalivet, Hourtin, Carcans et Lacanau.

Il représente **188 jours d'ouverture sur 4 jours par semaine**. Il s'agit alors :

De permanences téléphoniques et accueil sur RDV à la demande, démarche personnalisée qui illustre l'engagement des RPE du territoire à soutenir les familles. Grâce à ce suivi, les familles bénéficient d'un appui concret et d'une information précise répondant au plus près à leurs besoins.

En 2024, 118 familles ont bénéficié d'une information proposée par le RPE dont 98 qui recherchaient un mode d'accueil.

La responsable du RPE participe à la commission d'attribution des places pour la Ville de Lacanau. Cela garantit une meilleure connaissance de l'offre d'accueil existante et facilite l'accès des familles à des solutions de garde adaptées à leurs exigences.

(Mission 2 du Référentiel National : Accompagner les familles dans leur parcours de garde, en facilitant l'accès à une solution d'accueil adaptée et sécurisée.)



LES MISSIONS DES RELAIS PETITE ENFANCE

Accueillir – Accompagner – Informer

Des missions communes pour favoriser la cohésion sur le territoire

INFORMER et **ACCOMPAGNER** les professionnels(les) du territoire, à la professionnalisation et l'amélioration continue de leurs pratiques :

La fréquentation du RPE par les professionnels de l'accueil individuel, perfectionne le bon déroulement de l'accueil des enfants et des usages professionnels, rassure les parents employeurs et favorise la qualité des relations d'emploi des salariés de l'accueil individuel. (Source : Référentiel national des RPE – CAF 2021)

Le RPE offre un lieu d'information et de rencontres pour les professionnels(les). Il leur permet de partager leurs expériences, de réunir d'autres professionnels(les), de questionner, progresser dans leurs procédés, d'être soutenus(es) et orientés(es) dans leur parcours de formation, dans la promotion et valorisation de leur métier.

Des espaces jeux avec des ateliers d'éveil et de partages.

Ces ateliers organisés en matinée, visent à offrir un espace sécurisé, ludique et éducatif favorisant le développement global de l'enfant, la socialisation entre pairs et la valorisation du rôle de l'assistant maternel(le) comme professionnel de la petite enfance. Ces moments sont des temps privilégiés d'échanges de pratiques, de partages, de proximité.



LE RELAIS PETITE ENFANCE

En chiffres

En 2024, d'après les listes des services modes d'accueil du Conseil Départemental, **111 assistantes maternelles agréées** étaient en activité au 31 décembre 2023. Or, seulement **73 professionnelles ont été recensées en activité au 31 décembre 2024 par notre service.**

A savoir: toutes les assistantes maternelles ne fréquentent pas le RPE.

217 séances ATELIERS d'EVEIL et ANIMATIONS en matinée ont été organisées sur l'ensemble du territoire, contribuant à la dynamique collective locale, au lien social et à la professionnalisation continue des assistants (es) maternels(les).

En **moyenne**, chaque séance accueille **4 à 5 assistantes maternelles** soit, **15 à 18 enfants** par matinée tout au long de l'année.

178 enfants différents ont pu participer aux ateliers d'éveil et autres animations ou sorties.

20 ATELIERS DU PARTAGE ont été proposés dans une **démarche collaborative** grâce à notre **apprentie EJE** (Educatrice Jeunes Enfants) **Alizee POUIGNAULT**. Cette action initiée par le RPE, visait à permettre aux assistantes maternelles du territoire de partager et d'échanger leurs pratiques quotidiennes. A partir d'inventions, de créations, d'expérimentations propres à chacune, il leur était demandé de présenter un atelier en groupe. Alizée accompagnait l'atelier avec l'aide du matériel du RPE et contribuait à la rédaction de fiches.



LES MISSIONS DES RELAIS PETITE ENFANCE

Accueillir – Accompagner – Informer

Des missions communes pour favoriser la cohésion sur le territoire

- Quelques exemples de création proposés lors des ateliers de partage :

Présentation d'un livre, d'un jeu, de comptines, de musique, de parcours moteur.

Aménagement d'espaces, malle aux trésors sensoriels, réalisation de papier marbré, peinture arc en ciel, atelier jardinage, pochoir nature;

- Des **fiches techniques** issues de ces ateliers partagés ont été consignées et constituent un livret de ressources **à disposition** des assistantes maternelles.

Objectifs : Inspirer et enrichir la pratique en valorisant l'implication des assistantes maternelles.

Mission 3, "valoriser les savoirs faire et permettre la professionnalisation continue des assistants(es) maternels(les)" du Référentiel National des RPE.



LES MISSIONS DES RELAIS PETITE ENFANCE

Accueillir – Accompagner – Informer

- ❖ **La sensibilisation et le suivi de l'accès à la formation continue pour les assistantes maternelles.**
 - Depuis plusieurs années le RPE travaille sur cette mission, en partenariat avec les 3 RPE des CdC Médoc Estuaire, Médulienne et Cœur de Presqu'île, afin de sensibiliser régulièrement les assistantes maternelles à la nécessité de la formation continue. Aussi, des formations par 3 organismes de formation labellisés par IPERIA sont organisées à destination de toutes les assistantes maternelles sur le territoire du Médoc, pour faciliter l'accès par la **proximité géographique**. Un panel de formations est proposé à partir d'une sélection souhaitée.
 - Les RPE **guident les professionnelles dans les informations transmises aux familles**, et dans les **inscriptions** aux différentes sessions de formation.
 - Ainsi, **27 assistantes maternelles de la CdC Medoc Atlantique** se sont formées au moins une fois en **2024**, sur des **thématiques** telles que : la prévention et gestion des troubles alimentaires de l'enfant, sauveteur secouriste au travail, parler avec un mot un signe, adapter sa communication avec l'enfant, comprendre les émotions pour mieux suivre l'enfant au quotidien.
 - Les RPE **accompagnent** dans l'information et la facilitation pour l'accès au **11^{ème} forum départemental de Gironde** où était proposé la conférence : « **Ecouter et observer le jeune enfant : une démarche professionnelle** » par **Mme MEIJA psychologue**. Soutien d'un groupe d'assistantes maternelles par une responsable de RPE à Bordeaux et informations sur les visio territoriales décentralisées pour un autre groupe d'assistantes maternelles.

Mission 5 « Favoriser la mise en réseau et la professionnalisation », du Référentiel National des RPE.



LES MISSIONS DES RELAIS PETITE ENFANCE

Accueillir – Accompagner – Informer

❖ Des **temps professionnels** réservés aux assistantes maternelles en soirée.

- En 2024, les RPE ont poursuivi leur **engagement fort** en faveur de la **professionnalisation** des assistantes maternelles du territoire, à travers diverses **actions de soutien**, de **formation** et de **bien-être professionnel**.
- Soient **20 soirées** thématiques qui ont ponctué l'année 2024.

- ❑ **2 réunions de rentrée** qui marquent le tempo et la dynamique annuelle commune aux 2 antennes du RPE, afin de confirmer l'unité et l'harmonisation des actions et projets.

- ❑ Des **soirées thématiques** avec des intervenants : pratiques éducatives, développement de l'enfant, créations d'objets sonores avec une musicienne, créations d'une fresque avec une illustratrice, analyse des pratiques avec 2 psychologues.

- ❑ Une **rencontre institutionnelle de présentation des nouveaux services de PMI du département qui deviennent service MODAC MEDOC** (modes d'accueil du MEDOC) composés désormais d'équipes de binômes de professionnels par secteur de CDC, une puéricultrice et une éducatrice de jeunes enfants.

Ce service oriente son rôle vers un soutien renforcé dans l'exercice du métier outre l'obtention de l'agrément pour exercer le métier, il se place moins dans le contrôle que dans l'aide à l'amélioration de l'accueil, dans l'intérêt de l'enfant.

- ❑ Des ateliers de **sophrologie**,

- ❑ Des **réunions de partage et d'échanges** afin de préparer les **événements phares** de l'année, telle que la nouvelle action « PORTES OUVERTES ». Elle a eu lieu en septembre et octobre, dans le cadre de la mission renforcée « *promotion renforcée de l'accueil individuel chez une assistante maternelle* ». Elle a nécessité un travail de réflexion et de préparation tout au long de l'année.



LES MISSIONS DES RELAIS PETITE ENFANCE

Accueillir – Accompagner – Informer

DES OUTILS ET DISPOSITIFS à destination des assistantes maternelles.

En 2024 les RPE, dans la continuité des années précédentes, mettant à disposition un ensemble **d'outils et de ressources pédagogiques**. Ils sont destinés à soutenir les assistantes maternelles dans leur pratique professionnelle favorisant leur professionnalisation et améliorant la qualité de l'accueil.

Mission 3 du Référentiel National des RPE.

- Un **classeur de ressources pédagogiques** est présent sur chaque lieu d'accueil, rassemblant notamment les fiches techniques des ateliers du partage.
- Le **prêt de sacs de livres thématiques**, favorisent l'éveil, le langage et la lecture. Les RPE reçoivent chaque mois de nouveaux livres qui viennent renouveler le fonds. Des **abonnements regroupés à l'Ecole des loisirs** sont proposés.
- L'accès aux **différents magazines professionnels**, en prêt au RPE, permettent l'information des professionnelles concernant les nouveautés et les bonnes pratiques.
- L'actualisation régulière de la **fiche de suivi de l'offre d'accueil individuel** permet la transmission d'informations entre parents et professionnels.
- La commande de **l'agenda professionnel Bébé/Nounou** offert par le service, facilite la planification des accueils de tous les enfants simultanément au quotidien.
- Diffusion d'un dispositif actif de **recensement des besoins en formations continues**, avec aide à **l'inscription** et suivi individuel des professionnelles.
- Des **accueils sur rdv sur chaque commune à la demande** sont possibles pour un accompagnement personnalisé des assistantes maternelles dans leurs questionnements et aide dans leurs démarches professionnelles.

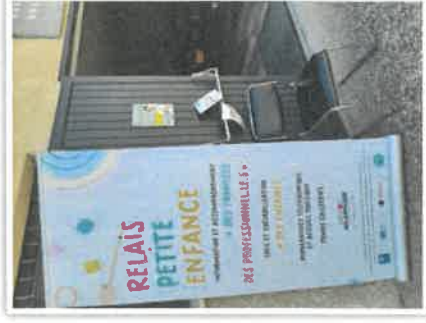


LE RELAIS PETITE ENFANCE

En action



2024

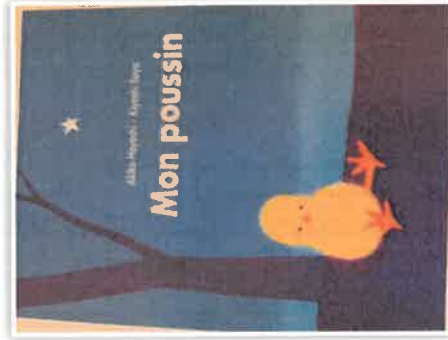


LE RELAIS PETITE ENFANCE

En action



2024



LES MISSIONS DES RELAIS PETITE ENFANCE

Accueillir – Accompagner – Informer

Les actions phares

- ❖ **La fête de la Famille – Carcans – 23 mars 2024** – Un événement collaboratif et riche en partages. Ouvert à tous publics. Partenariat entre le RPE et la Ville de Carcans. (*Missions 1 et 3 du Référentiel National des RPE*)
- ❖ **Création d'une fresque murale extérieure du local de Soulac-sur-Mer avec une illustratrice, Camille Piantanida** afin d'améliorer la signalisation et l'identification de l'espace d'accueil. Le RPE a proposé aux enfants, accompagnés de leurs assistantes maternelles, de composer une fresque inédite et originale, guidés par Camille Piantanida et son univers petite enfance. Elle a animé 3 ateliers en matinée, de créations de dessins avec petits et grands, et une soirée de composition du croquis de la fresque avec les professionnelles à partir des dessins de chacun. Elle a ensuite finalisé cette création puis transmis à un imprimeur local. La fresque a été fixée sur le mur extérieur récemment rénové de Soulac-sur-Mer, 1 bis rue Foch.

Dans ce lieu dédié, se déroulent également les accueils du service **LAEP** pour les familles, et des rencontres parentalité.



LES MISSIONS DES RELAIS PETITE ENFANCE

Accueillir – Accompagner – Informer

- ❖ 22ème édition de l'exposition des créations autour de l'album jeunesse, en réseau avec l'école maternelle de Queyrac, dans le cadre du Réseau d'Education Prioritaire de Lesparre, dont Laurent Lafourcade est le référent pédagogique. Le thème étant jour/nuit, nous avons choisi un album de Hayashi et Soya « Mon poussin ». Il s'agit de créer des jeux avec des décors et mise en forme autour du livre choisi. À partir de textures, de formes, de peinture, de collage, grandeur nature, toutes les créations sont exposées dans l'école de Queyrac. Chacun chemine ensuite dans l'exposition afin de découvrir les jeux et inventions toujours à partir d'un album.



- ❖ Conférence du Docteur DUCANDA sur la prévention de la surexposition aux écrans pour les 0-6 ans. **Mission 1 du référentiel national des RPE.**
 - ❖ Passerelles avec des écoles maternelles du territoire – Juin 2024 – Collaboration étroite avec les équipes enseignantes – Accueil des enfants accompagnés de leur assistante maternelle dans leur future classe afin de faciliter leur intégration à l'école maternelle.
- Mission 4 « favoriser la continuité et la qualité de l'accueil du jeune enfant, en facilitant les interactions entre les différents acteurs de la petite enfance et de l'école », référentiel national des RPE.**



LES MISSIONS DES RELAIS PETITE ENFANCE

Accueillir – Accompagner – Informer



❖ Les Portes ouvertes des RPE (40 personnes)

Les Relais Petite Enfance ont ouvert leurs portes au public afin de **présenter leurs missions, leurs actions et promouvoir la profession d'assistant(e) maternel(le) sur le territoire** aux familles, professionnelles, personnes intéressées par le métier.

Cette action de découverte du service s'est déroulée sur les 6 lieux d'implantations. A Saint-Vivien-de-Médoc, cette porte-ouverte correspondait également à la 1^{ère} ouverture du service dans ce local dédié, après rénovation d'un bâtiment municipal.

L'occasion aussi pour les familles, de connaître l'univers d'accueil des enfants dans le cadre des matinées d'ateliers collectifs. En accès libre, accueillis par des assistantes maternelles bénévoles identifiables grâce à des tee-shirts floqués ; chacun pouvait explorer l'exposition sur les ateliers, les sorties, les rencontres, les animations proposées tout au long de l'année ; ou participer à des ateliers pour mettre en évidence ses sens.

Un « fil à mots » interactif a permis au public et professionnelles d'écrire, choisir des mots clés symbolisant l'accueil de l'enfant, ses besoins, ses peurs, ses désirs de parents.

Un goûter convivial était proposé.

Mission renforcée CAF « promouvoir l'accueil l'individuel et le métier d'assistante maternelle »
et correspond à 3 missions du *Référentiel National des RPE*

LES MISSIONS DES RELAIS PETITE ENFANCE

Accueillir – Accompagner – Informer

Constats

Le service constate une **baisse continue du nombre d'assistantes maternelles en exercice** sur le territoire de la communauté de communes principalement sur l'antenne de Souillac-sur-Mer.

- En décembre 2024, sur **l'antenne de Carcans** (Carcans, Lacanau et Hourtin), on recensait **36** assistantes maternelles en exercice, dont **9 avant plus de 55 ans**. Les effectifs restent stables sur ce territoire. De façon générale, les assistantes maternelles accueillent au maximum de leur agrément à partir du mois de janvier/février. C'est sur la commune de Lacanau qu'il manquerait quelques places d'accueil pour cette même période. La période de fin d'année laisse présager une baisse des demandes, car beaucoup d'enfants en âge d'aller à l'école laissent des places disponibles.
- En décembre 2024, sur **l'antenne de Souillac-sur-Mer** (11 communes), **37** assistantes maternelles agréées, étaient en exercice. De nombreuses assistantes maternelles ont cessé l'activité. Plusieurs motifs peuvent être avancés pour l'expliquer : reconversion professionnelle, arrêts maladie liés à des TMS et à l'usure professionnelle physique et psychologique, départ en retraite, crise des vocations, métier peu attractif (valorisation salariale). Le manque de place d'accueil reste préoccupant compte-tenu de l'absence d'autre mode d'accueil sur la partie **nord** du territoire. Le service a enregistré en 2024 une hausse des demandes de familles nouvellement installées avec des besoins spécifiques (horaires atypiques, temps partiels).

En **2024**, quelques candidates à l'agrément (ou déjà agréées mais nécessitant un réagrément suite à un déménagement) ont sollicité le relais pour des informations et ont fait une demande d'agrément ou préoyaient de le faire auprès du Conseil Départemental.



LES MISSIONS DES RELAIS PETITE ENFANCE

Accueillir – Accompagner – Informer Constats et problématiques rencontrées

- **Un effort de communication efficace :**
- Qui découle des actions 2023 : Les musiques à goûter avaient rassemblé les différents publics, ce qui avait permis une amélioration de la présence du service sur l'ensemble des 14 communes ; les efforts ont été poursuivis avec 2 ateliers en soirée à destination des professionnels sur le territoire, formation de fabrication de corps sonores pour enrichir les 2 malles à sons des 2 antennes, ainsi qu'un atelier plancher musical.
- Un important travail de communication réalisé par le service auprès des assistantes maternelles, des familles et des partenaires a mis en lumière les missions du service et les possibilités d'accueil individuel sur l'ensemble de **la Communauté de Communes Médoc Atlantique**. En particulier dans le cadre de l'action « LES PORTES OUVERTES », projet dont les objectifs transversaux ont développé l'identification, la localisation, la connaissance des propositions du service. Elles ont aussi aidé à une meilleure représentation des pratiques, visualisation des lieux de déroulement des matinées collectives, meilleure compréhension de la réalité du quotidien des enfants accueillis.
- **Une équipe renforcée grâce à l'accueil d'une apprentie :** 2^{ème} année de formation EJE pour Alizée POUGNAULT à l'IRTS de Talence. Cet accueil a nécessité un suivi et un accompagnement par Florence CLUZEAU-BON dont le résultat est très satisfaisant car il a enrichi les propositions du service.
- **Des difficultés liées aux locaux :** Les changements, fermeture et ouverture de nouveaux locaux sur l'antenne de Soulac-sur-Mer, nous ont amené à être très sollicités autant pour les travaux, que pour le suivi de chantier et l'aménagement, en cohérence avec l'occupation de l'ensemble des services enfance (Fermeture de Grayan-et-l'Hôpital en juin, déménagement en juillet, ouverture sur des nouveaux planning d'occupation en septembre sur Soulac-sur-Mer, ouverture du nouveau local sur Saint-Vivien-de-Médoc en octobre, fermeture pour cause de travaux exceptionnels suite à une tempête dans l'école de Saint-Vivien-de-Médoc en novembre, ce qui a entraîné un prêt des locaux jusqu'au 31 décembre 2024).
- **Des difficultés liées aux mouvements RH :** Départ de la coordinatrice en octobre 2024 qui a eu pour conséquence le transfert ponctuel de certaines missions et une autonomie de gestion.



LES MISSIONS DES RELAIS PETITE ENFANCE

Accueillir – Accompagner – Informer

Perspectives

- ☐ **Développer** l'action des musiques à goûter sur les ateliers avec la présentation de la malle à sons aux assistantes maternelles et aux enfants,
- ☐ **Travailler** de nouveau sur la semaine des bébés lecteurs avec les médiathèques et les bibliothèques du territoire, afin de mettre en place des rencontres régulières en atelier dans les médiathèques,
- ☐ **Continuer** les ateliers du partage,
- ☐ **Améliorer** l'identification des bâtiments, des lieux dédiés, pour développer un meilleur repérage et accueil des familles et des professionnels,
- ☐ **Organiser** des portes ouvertes du Relais Petite Enfance dans la cadre de la mission renforcée proposée par la CAF,
- ☐ **Créer** des ateliers d'éveil à la nature et à l'environnement,
- ☐ **Pérenniser** les actions d'éveil culturel en lien avec le développement des parcours d'éducation artistique et culturelle dans les écoles,
- ☐ **Poursuivre** le travail de communication et d'information des familles. En 2024, le RPE Médoc Atlantique est en préparation d'un outil annuel, une Newsletter destinée aux familles du territoire. Cette édition rassemblerait :
 - les projets réalisés,
 - les ateliers proposés,
 - des ressources pédagogiques utiles pour accompagner et soutenir les parents dans leur rôle.

Le journal viserait à **renforcer la mission 1** du Référentiel National des RPE, « *Informar les parents sur les différents aspects de l'accueil et du développement des jeunes enfants* », tout en valorisant les actions des RPE.

Cette initiative favoriserait également le lien entre les familles et les professionnelles, en offrant un outil d'échange et de communication accessible.



L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



Depuis plusieurs années, **Médoc Atlantique** met en place **des projets d'éducation artistique et culturelle** à destination de la petite enfance.

Les échanges interservices GEMAPI / Enfance-Jeunesse ont mis en exergue le besoin de sensibiliser les administrés aux risques liés à l'érosion en passant par un travail auprès des enfants et des jeunes du territoire. Est alors apparue l'idée d'associer la connaissance du territoire et l'accessibilité à la culture.

La CdC Médoc Atlantique, forte de ces effervescences, a souhaité **s'engager dans une démarche de développement culturel durable**, et notamment dans l'écriture d'un projet d'éducation artistique et culturel (EAC) en faveur de la jeunesse de son territoire.

Le choix a été fait de mettre en place **une résidence mission** (accueil d'artistes sur un temps long) avec l'aide de l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC).

- *Comment le territoire va-t-il évoluer avec la montée des eaux ?*
- *Comment les paysages et leurs habitants pourront-ils incarner ces changements, s'adapter, laisser des traces ?*

L'atelier TcPç (architectes-paysagistes & artistes plasticiennes) est sur le territoire depuis septembre 2023. Leur présence a pour objectif d'initier les premiers parcours d'EAC, de tisser un maillage territorial entre les partenaires, d'acculturer les équipes et les élus de la CdC Médoc Atlantique et de dégager les axes culturels structurants en vue de l'écriture du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle prévu en 2026.

Deux partenaires repérés pour accompagner ce projet : le service GEMAPI et le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'ESTuaire de la Gironde (SMIDDEST).

<https://www.atelier-tcpc.com/>



L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Résidence Mission

La résidence mission a proposé des ateliers autour de la thématique **du recul du trait de côte** pour des classes de CM1/CM2 du Verdon-sur-Mer et de Carcans. L'objectif était de réaliser une grande cartographie (4m) du littoral en **cyanotype**. La carte **marque le trait de côte aujourd'hui**, il y a **40 ans**, puis **150 ans**. Pour cela, 4 journées d'ateliers en classe et 2 sorties sur le littoral ont été organisées.

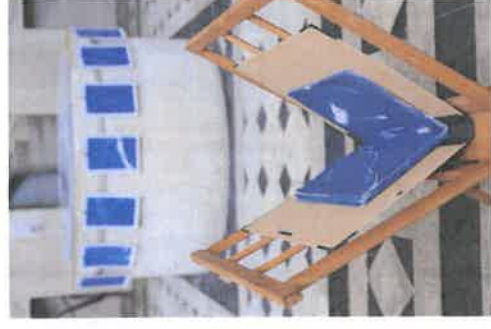
L'exposition a circulé à la Communauté de Communes à Carcans, à l'école primaire Pierre Vigneau à Carcans et à l'école primaire Georges Poirier au Verdon-sur-Mer.



cyanotypes représentation océan



tirage de cartes postales



Ces ateliers ont sensibilisé les enfants aux enjeux de l'érosion côtière et de la montée des eaux, en combinant des activités artistiques et des sorties éducatives. Les travaux réalisés par les enfants ont été exposés lors de plusieurs événements, dont un **événement festif au Phare de Cordouan**, permettant à la communauté de découvrir et de s'impliquer dans ces enjeux. Le projet vise à renforcer la culture territoriale et à sensibiliser les habitants aux réalités environnementales de leur territoire. Des actions futures sont prévues pour continuer à développer ces initiatives et engager davantage de classes et d'artistes.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Résidence Mission

La présence de l'Atelier TçPç a donné naissance au **Petit Musée Médocain**.

Ce fonds créé par et pour le territoire servira à la sensibilisation des familles et du grand public. La grande carte des élèves de Carcans et du Verdon-sur-Mer est la première œuvre du Petit Musée Médocain. Ce fonds itinérant sera enrichi par les productions d'autres écoles au fil de l'EAC sur le territoire.

Son but :

- ❖ Garder des traces en valorisant les créations des enfants,
- ❖ Documenter le territoire de manière artistique et scientifique,



Depuis octobre 2024, Céline DEBYSER, chargée de mission éducation artistique et culturelle a rejoint l'équipe du service enfance et jeunesse.

Son rôle : observer les besoins, tisser des liens entre les partenaires du territoire, et inviter chacun à se saisir de cet élan, afin qu'il devienne un projet territorial d'éducation artistique et culturel durable et partagé.

Ce projet est réalisé avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine (DRAC N-A), de l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC) , de l'Éducation Nationale et du Département de la Gironde en partenariat avec le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'ESTuaire de la Gironde (SMIDDEST) et la Maison de Grave.

LE BUS FRANCE SERVICES

Historique et contexte

La mise en œuvre d'un Espace France services itinérant pour renforcer la **proximité de l'accès aux droits, lutter contre le non-recours** aux droits et **créer du lien social** entre les habitants correspond à la volonté des élus de **développer une offre de services de proximité et de qualité à l'attention des habitants**.

En réponse aux besoins exprimés lors du diagnostic de la **Convention Territoriale Globale (CTG)**, deux postes ont été créés en 2023 afin d'assurer la coordination, l'animation partenariale, et le déploiement opérationnel d'un France Services itinérant.

Le réseau France Services propose :

- un bureau France Services à moins de 20 minutes de chaque commune,
- un service public de qualité assuré par des formations continues,
- l'accès à 11 partenaires (bouquet de services) en 1 seul lieu.



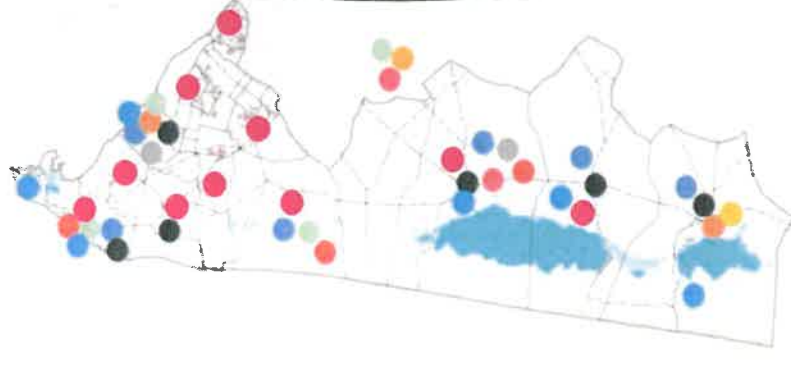
Au-delà des partenaires nationaux signataires de la charte France Services, il s'agit de proposer une offre nouvelle de services :



Mise à disposition et accompagnement à l'utilisation d'outils informatiques : création d'une adresse mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs... Mais aussi information et orientation pour tout questionnement de l'utilisateur.

- **Mise en route** : 8 décembre 2023 : obtention de la **labellisation « France Services »**. Cette reconnaissance par les services de l'État ouvre droit à un financement de son fonctionnement.

Ancrage du projet sur le territoire



Acteurs et Structures favorisant l'accès au droit sur le territoire :	
Légende	
●	Permanences des Associations sociales du département
●	Point Info CAF
●	CCAS
●	France Services
●	Point Info Jeunesse
●	Ecrivan public de l'APPEM
●	Espace Info Écoute
●	Associations (Crou Rouge, Oiseau Lige, ACVIF)
●	Aides alimentaires
●	Permanences de la Maison des Solidarités (MDS)

La **création du planning** des lieux d'accueil est basée sur : le respect de l'obligation préfectorale : temps d'ouverture ≥ à 24 h, l'optimisation des temps de trajet, la disponibilité d'une salle en Mairie pour l'accès PMR et les besoins du territoire.

À l'origine, **7 communes** de la Communauté de Communes Médoc Atlantique se sont positionnées pour être lieu d'accueil : Carcans, Jau-Dignac-et-Loirac, Naujac-sur-Mer, Queyrac, Talais, Valeyrac, et Vensac. Après un premier bilan, **en juillet 2024, 3 communes** se sont ajoutées au dispositif : Grayan-et-l'Hôpital, Hourtin et Soulac-sur-Mer. L'extension des lieux d'accueil a permis de répondre aux besoins des communes et de leurs habitants.

Planning à 7 communes – au 01/01/2024

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Heures d'ouverture du bus matin	9h00 - 12h30	9h15 - 13h	9h30 - 12h30	10h00 - 12h15	9h15 - 12h
Commune	Talais	Vensac	Valeyrac	Carcans	Naujac-sur-Mer
Heures d'ouverture du bus après-midi	13h30 - 16h30	14h00 - 16h15	13h30 - 16h15	13h45 - 16h00	
Commune	Talais	Vensac	Queyrac	Naujac	

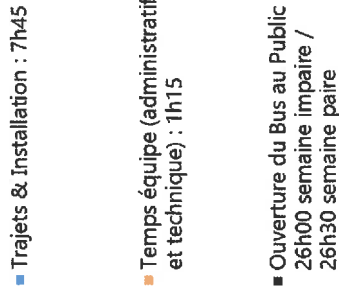


Planning à 10 communes – depuis le 01/07/2024

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	9h00 - 12h30	9h15 - 12h30	9h30 - 12h30	9h45 - 12h45	9h15 - 12h
	Talais	Vensac	Valeyrac	Carcans	Naujac-sur-Mer
Après-midi	13h15 - 16h30	Semaine paire : 13h45 - 16h30 Semaine impaire : 13h45 - 16h00	13h30 - 16h15	13h45 - 16h00	
	Grayan-et-l'Hôpital	Semaine paire : Soulac-sur-Mer Semaine impaire : Hourtin	Queyrac	Naujac-sur-Mer	

Volonté de maintenir les permanences existantes avec un planning identifiable pour les habitants.

Organisation du service depuis le 1er juillet 2024



Le vendredi après-midi, un temps d'équipe est consacré aux relations partenariales : rencontres/réunions, à la gestion des dossiers administratifs, à la communication... ainsi qu'à l'entretien du bus.

L'ATTRACTIVITE D'UN SERVICE DE PROXIMITE

UNE ACTION DE PROXIMITE

- ✓ Notre **itinérance** permet de desservir l'ensemble du territoire.
- ✓ Pour chaque permanence, le bus est stationné à **proximité des lieux de passage habituels** permettant à la population de repérer le service. Les usagers peuvent venir rencontrer les conseillers avec ou sans rendez-vous, afin de répondre à un accueil inconditionnel selon les besoins et les questionnements mais également en fonction des situations particulières.
- ✓ **Liens étroits avec les Mairies** et leur CCAS : échanges réguliers (mail, rencontre physique et téléphonique).
- ✓ **Rencontres et connaissance des acteurs du territoire** (participation aux projets mis en œuvre, Maison Des Solidarités, France travail).
- ✓ Envoi des **statistiques mensuelles** sur la fréquentation aux Mairies.
- ✓ Mise en place de l'agenda partagé avec les Mairies : **un google agenda partagé** entre les agents du bus et les mairies permet une gestion et une visibilité fluide des besoins des usagers avec une possibilité pour les parties prenantes de fixer les rendez-vous sur l'ensemble des créneaux disponibles peu importe le lieu d'accueil.



UN ESPACE CONVIVIAL ET ACCUEILLANT

- ✓ Horaires adaptés à tous avec la **possibilité de RDV** selon les sujets
 - ✓ Equipements de **convivialité** : appareils et fournitures pour café, thé...
 - ✓ Accueil des usagers en extérieur lors de beau temps
 - ✓ Bureau atypique
 - ✓ **Qualité de service** (formations des conseillers)
- Quelques équipements du véhicule** : imprimante, scanner, visio-conférence, point d'accès numérique : accès internet, service de téléphonie, marche pied, rangements, chauffage réversible, bureaux, chaises hautes, rangements pour brochures, emplacement pour informations locales, prises électriques, fournitures administratives, produits entretiens, petit matériel : multiprises, rallonge, isolation visuelle par un rideau entre les 2 parties du véhicule, chaises et table extérieures, store extérieur.
- Plusieurs postes** : **Partie intérieure arrière** : accès à un ordinateur en libre-service relié à l'imprimante du véhicule et équipée de chaises hautes et/ou accueil des usagers. **Partie intérieure avant** : accueil des usagers sur la partie banquette du véhicule. **Partie extérieure** : accueil des usagers à l'extérieur lors des beaux temps.
- Salle mise à disposition dans chaque Mairie** : autre lieu d'accueil des usagers et qui permet de répondre à l'accès aux personnes à mobilité réduite.



UNE COMMUNICATION CIBLÉE

✓ **Rencontres et Mailing régulier** avec les acteurs du territoire (Mairies, associations, organismes...).

✓ **Un planning actualisé** est envoyé aux Mairies et aux différents partenaires locaux tous les mois et publié sur le site de la Communauté de Communes Médoc Atlantique. Il est adapté en fonction des demandes, des besoins spécifiques (déclaration d'impôts, nouvelles réglementations...).

✓ **Presse** du territoire.

✓ **Utilisation des supports de communication des mairies** (Panneau Pocket, Facebook, Bulletins municipaux, SMS, mail...).

✓ **Création de supports internes** pour les usagers en FS : **flyer, KITS**.

Communauté Médoc Atlantique. Le bus France Services, dont le but est de venir à la rencontre des habitants pour leur permettre d'accomplir toutes les démarches de la vie quotidienne, fera désormais escale à Carcans tous les jeudis matins, devant la mairie.

Le bus France Services fait étape à Carcans



Journal du Médoc (12 janvier 2024)

Plus les services, plus les contacts
Les services administratifs et les contacts publics, c'est le cœur de France Services. Le bus France Services, qui fait escale à Carcans tous les jeudis matins, est un véritable service à la personne. Il permet aux habitants de venir à la rencontre des agents France Services pour accomplir toutes les démarches de la vie quotidienne.



Un agent France Services à bord du bus.

Plus les services, plus les contacts
Le bus France Services, qui fait escale à Carcans tous les jeudis matins, est un véritable service à la personne. Il permet aux habitants de venir à la rencontre des agents France Services pour accomplir toutes les démarches de la vie quotidienne.

Plus les services, plus les contacts
Le bus France Services, qui fait escale à Carcans tous les jeudis matins, est un véritable service à la personne. Il permet aux habitants de venir à la rencontre des agents France Services pour accomplir toutes les démarches de la vie quotidienne.



Page Facebook ville de Carcans

UNE PALETTE DE SERVICES MOBILES



Le Bus France Services
Un accès administratif et numérique pour toutes les démarches de la vie quotidienne. France Services, un espace dédié aux habitants et aux professionnels, ouvert à tous.

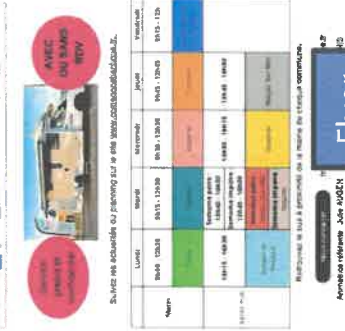
Le bus France Services à Carcans.

Bulletin municipal de Soulac-sur-Mer

Le Bus France Services
Un accès administratif et numérique pour toutes les démarches de la vie quotidienne. France Services, un espace dédié aux habitants et aux professionnels, ouvert à tous.

Le Bus France Services
Un accès administratif et numérique pour toutes les démarches de la vie quotidienne. France Services, un espace dédié aux habitants et aux professionnels, ouvert à tous.

Le bus France Services à Soulac-sur-Mer.



Flyer



Support pour les usagers



UNE OFFRE NOUVELLE DE SERVICES – ACTIONS 2024

✓ Permanences partenaires Nationaux :

- Au sein du bus, les usagers ont la possibilité de prendre des rendez-vous avec les partenaires :
 - Rdv visio avec un technicien de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), tout au long de l'année.
 - Rdv visio avec un technicien de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), tout au long de l'année.
 - Rdv physique avec les impôts SIP de Lesparre-Médoc sur les périodes clés.
- ✓ **Journées Portes Ouvertes du 7 au 15 octobre avec des ateliers thématiques** : permanences des impôts, ateliers numériques, conférences...

En plus de nos permanences habituelles, participez aux événements des journées portes ouvertes

Planning

Mardi 8 octobre
11h00-12h00
Ateliers numériques : ateliers CARSA
Mairie de VENSAC (Salle du conseil)

Mardi 12 octobre
9h30-12h00 / 13h30-16h00
Permanences de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFP) - 2024
Mairie de TALAIS (Salle du conseil)

Mardi 15 octobre
9h30-12h00
Ateliers numériques : accompagnement d'une collectivité territoriale de l'Entrepreneuriat
Mairie de VENSAC (Salle du conseil)

Mardi 16 octobre
9h30-12h00
Ateliers numériques : les démarches liées à la retraite, les services en ligne, l'intervention de la MSA de la Gironde
Mairie de VALEVRAC (Salle du conseil)

Mardi 17 octobre
9h30-12h00 / 13h30-16h00
Permanences de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFP) - 2024
Mairie de NALLUAC-SUR-MER (Salle du conseil)

Mardi 18 octobre
13h45-16h15
Ateliers numériques : les démarches liées à la retraite, les services en ligne, l'intervention de la MSA de la Gironde
Mairie de QUEVRAC (Salle polyvalente)

Mardi 19 octobre
9h30-12h00
Ateliers numériques : accompagnement d'une collectivité territoriale de l'Entrepreneuriat
Mairie de VENSAC (Salle du conseil)

Mardi 20 octobre
11h00-12h00
Ateliers numériques : ateliers CARSA
Mairie de VENSAC (Salle du conseil)

Mardi 21 octobre
9h30-12h00
Ateliers numériques : les démarches liées à la retraite, les services en ligne, l'intervention de la MSA de la Gironde
Mairie de VALEVRAC (Salle du conseil)

Mardi 22 octobre
9h30-12h00 / 13h30-16h00
Permanences de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFP) - 2024
Mairie de TALAIS (Salle du conseil)

Mardi 23 octobre
9h30-12h00
Ateliers numériques : accompagnement d'une collectivité territoriale de l'Entrepreneuriat
Mairie de VENSAC (Salle du conseil)

Mardi 24 octobre
9h30-12h00
Ateliers numériques : ateliers CARSA
Mairie de VENSAC (Salle du conseil)

Mardi 25 octobre
9h30-12h00
Ateliers numériques : les démarches liées à la retraite, les services en ligne, l'intervention de la MSA de la Gironde
Mairie de VALEVRAC (Salle du conseil)

Mardi 26 octobre
9h30-12h00 / 13h30-16h00
Permanences de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFP) - 2024
Mairie de TALAIS (Salle du conseil)

Mardi 27 octobre
9h30-12h00
Ateliers numériques : accompagnement d'une collectivité territoriale de l'Entrepreneuriat
Mairie de VENSAC (Salle du conseil)

Mardi 28 octobre
9h30-12h00
Ateliers numériques : ateliers CARSA
Mairie de VENSAC (Salle du conseil)

Mardi 29 octobre
9h30-12h00
Ateliers numériques : les démarches liées à la retraite, les services en ligne, l'intervention de la MSA de la Gironde
Mairie de VALEVRAC (Salle du conseil)

Mardi 30 octobre
9h30-12h00 / 13h30-16h00
Permanences de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFP) - 2024
Mairie de TALAIS (Salle du conseil)

Mardi 31 octobre
9h30-12h00
Ateliers numériques : accompagnement d'une collectivité territoriale de l'Entrepreneuriat
Mairie de VENSAC (Salle du conseil)

Intervention gendarmerie à Jau-Dignac-et-Loirac

- ✓ **Prescription Emmaüs connect** : Pour répondre au besoin en équipement, le bus peut orienter les usagers, auprès du Centre Socioculturel Les Tourelles qui propose à la vente, en tant que Relais Numérique, des ordinateurs portables reconditionnés à tarif solidaire accessibles aux personnes en situation de précarité.

ACTIVITÉ 2024

Indicateurs clés

• 366 permanences (une permanence = un passage dans une commune soit une ½ journée) • 5410 accompagnements (un accompagnement = une démarche)	• 2329 usagers dont 45,2% de primo-usagers
Une moyenne de 2,3 accompagnements/usager par passage	

Mesure de la qualité de service

✓ **97% des démarches réalisées en un seul rendez-vous**

Ces demandeurs ont pu mener à terme leurs démarches avec les conseillers **en un seul rendez-vous**, sans retour au bus France Services.

Pour les autres, un suivi supplémentaire a été nécessaire : **2% d'entre eux devront revenir en France services pour un second rendez-vous** (situations plus complexes ou devant bénéficier d'un suivi, services en lignes indisponibles, formalités en plusieurs étapes type CARSAT...) et **1 % finalisera leur dossier en autonomie**.

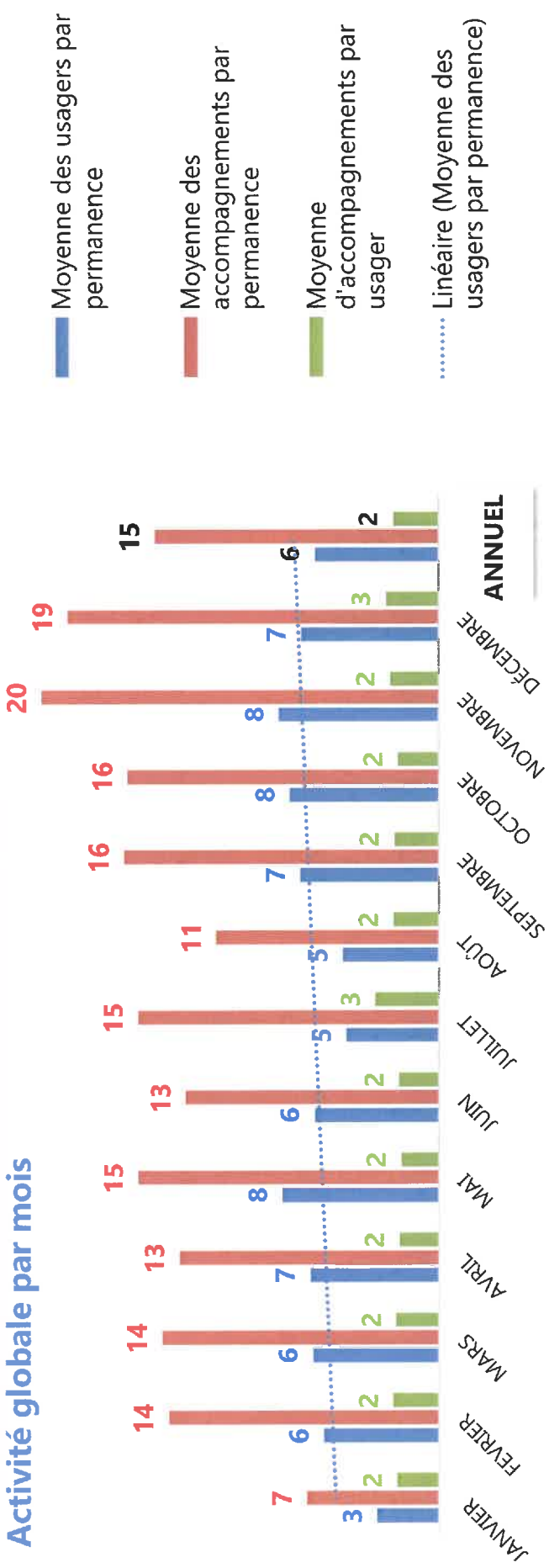
✓ **100% des usagers recommandent le Bus France services**

Un **questionnaire de satisfaction** papier est mis à disposition et les conseillers interrogent régulièrement les usagers : « Ai-je bien répondu à vos demandes ? ». De manière générale, ils indiquent être en rupture avec la dématérialisation des démarches du quotidien : souscription forfait téléphonique, gestion de leurs contrats d'énergie, accès à la déchèterie... et apprécient particulièrement d'avoir un interlocuteur physique.

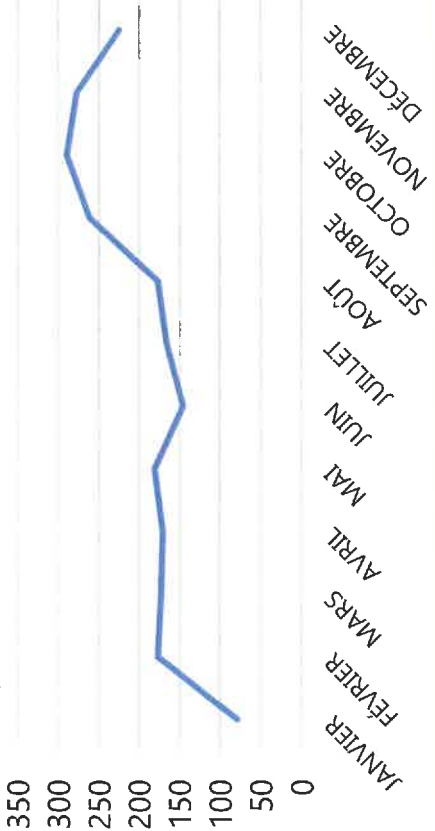


INDICATEURS CLÉS

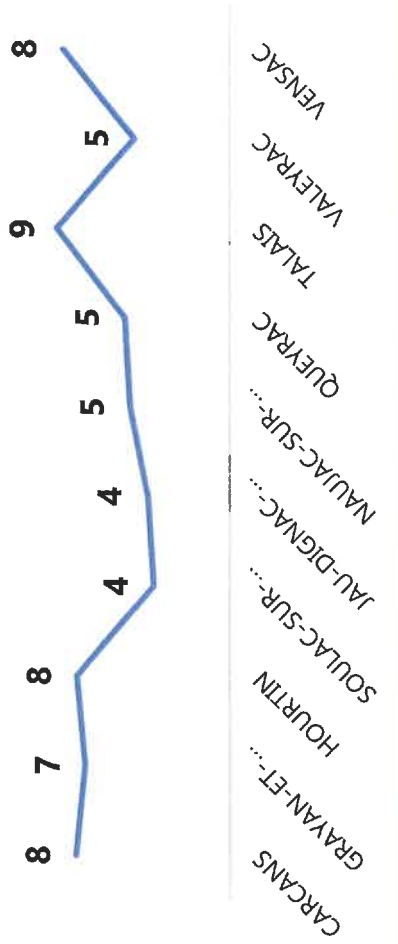
Activité globale par mois



Evolution de la fréquentation en nombre d'usagers

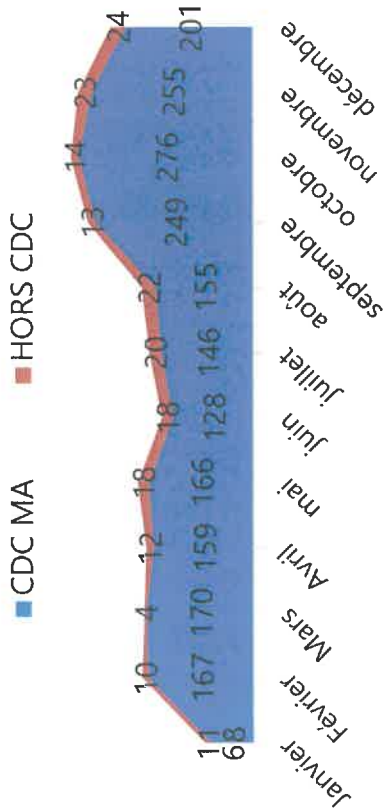


Moyenne des usagers par permanence selon le lieu

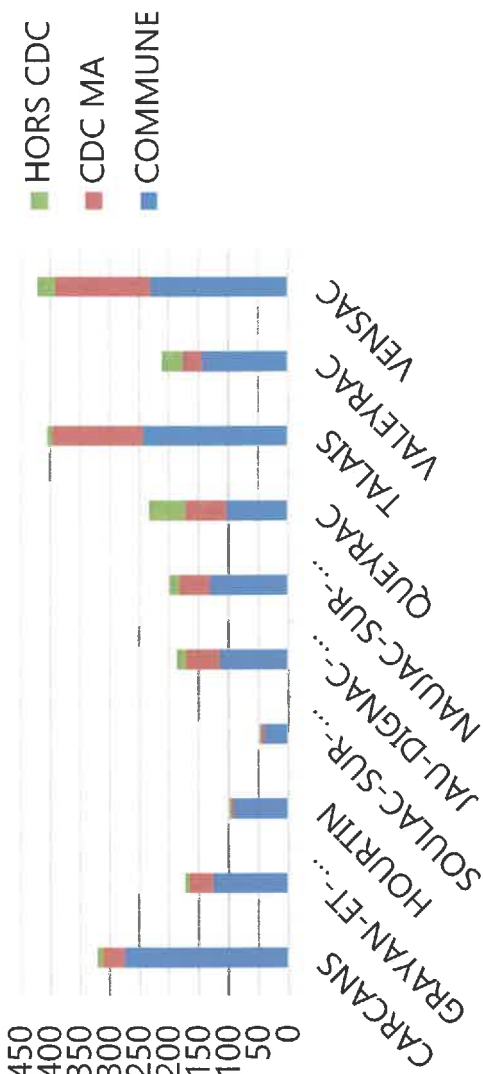


En juillet, l'ajout de 3 nouvelles permanences a permis d'atteindre un nouveau public. Ces lieux, jusqu'alors non desservis, ont attiré des administrés qui ne fréquentaient pas encore le service.

Fréquentation par mois (en nombre)

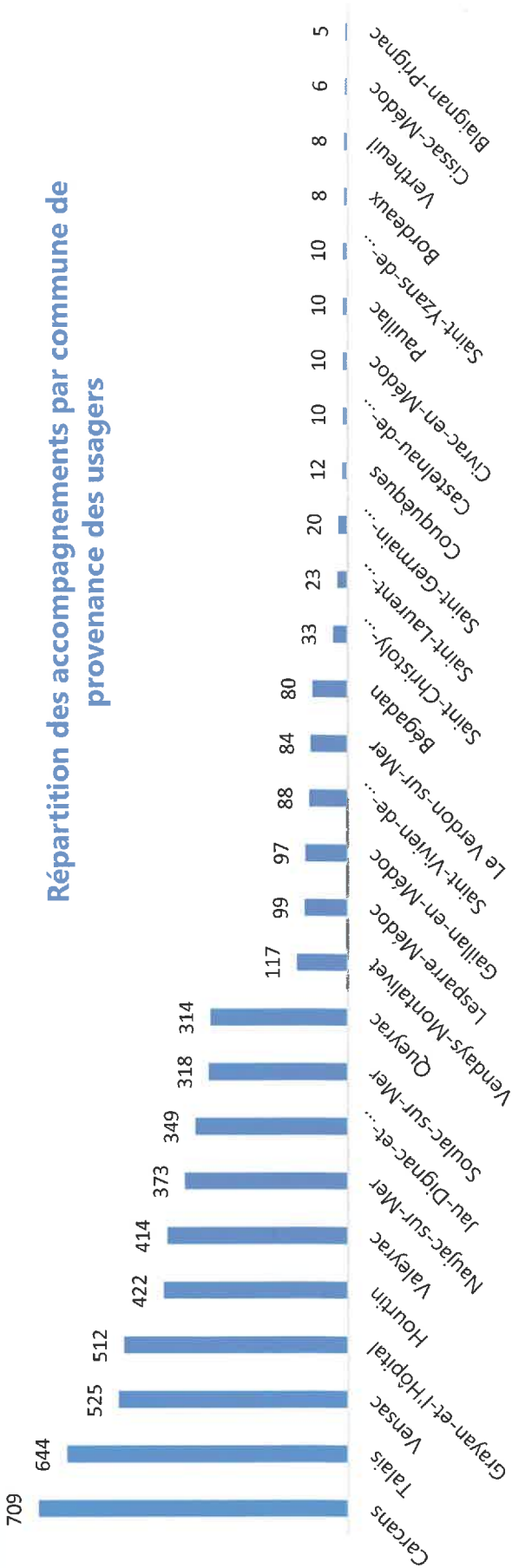


Fréquentation et provenance selon le lieu de permanence (en nombre)



92% du public accueilli provient du territoire de la CdC MA, 8% de la CdC Cœur de Presqu'île. Certaines communes servent de **point de report** pour les usagers des communes voisines. Chaque permanence a connu une activité démontrant que chaque lieu répond à **un besoin local** et remplit une mission de service public de **proximité**.

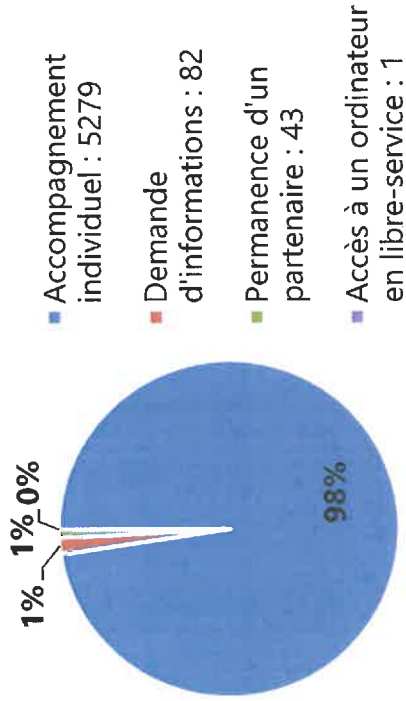
Répartition des accompagnements par commune de provenance des usagers



MODALITÉS D'ACCÈS POUR LES ACCOMPAGNEMENTS

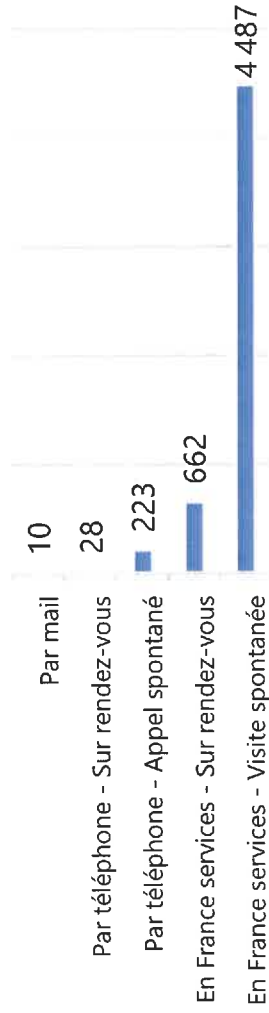
Motif de la venue

Les **accompagnements individuels** représentent la quasi-totalité de l'activité de France Services.



Canaux de contact

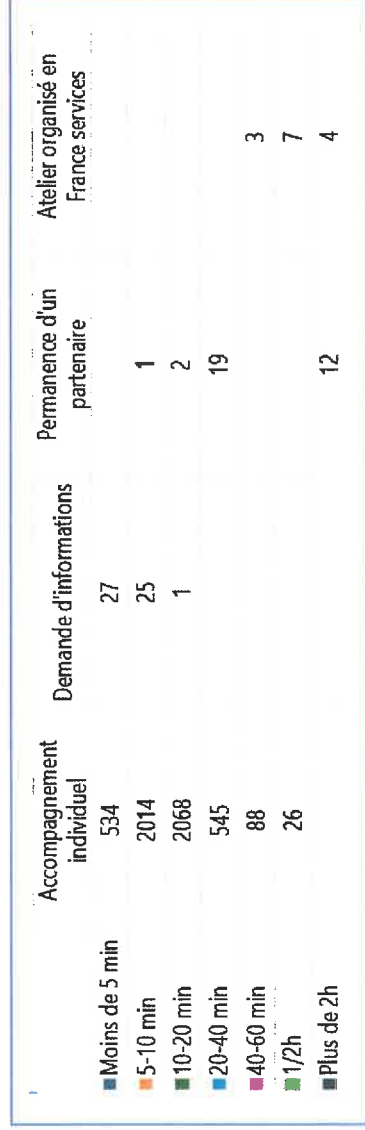
Une **majorité des usagers se rend directement en France Services de manière spontanée (83%)** afin d'être accompagnée. Néanmoins, depuis que nous avons largement communiqué nos numéros de téléphone ainsi que notre mail dans des flyers, nous traitons de plus en plus de demandes utilisant ces canaux. Par ailleurs, nous constatons que la possibilité de **prise de rendez-vous est très appréciée (12%)**.



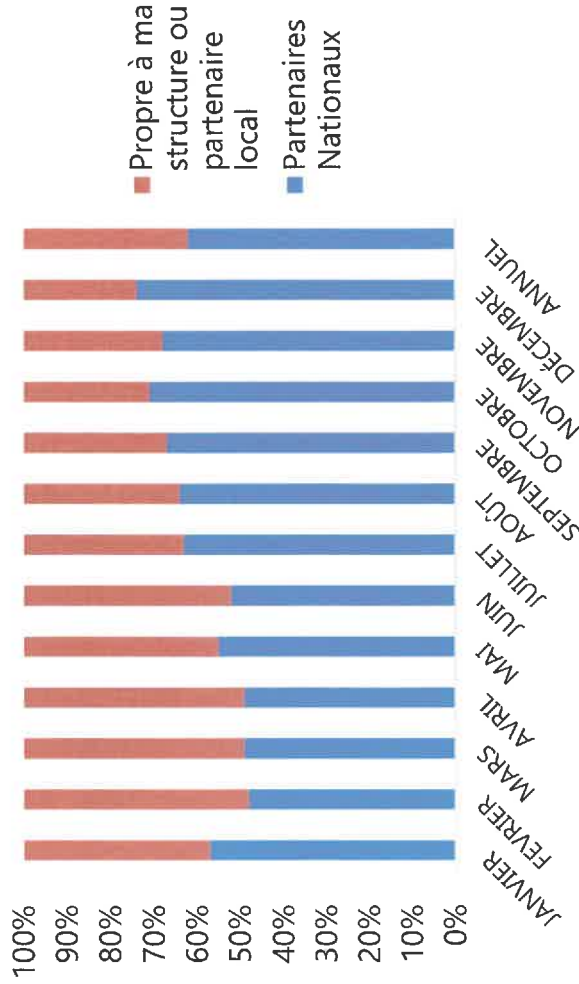
Durée d'accompagnement

La **durée d'intervention sur un accompagnement (une démarche)** est très **majoritairement située entre 5 à 20 minutes: cette durée varie** en fonction de la complexité du dossier et des démarches à accomplir.

En effet, un dossier de retraite peut demander jusqu'à 7 rendez-vous de 1h30 alors que pour d'autres demandes la durée du rendez-vous est plus réduite (ex : une pré-demande de carte d'identité, lorsque les personnes possèdent l'ensemble des documents requis).



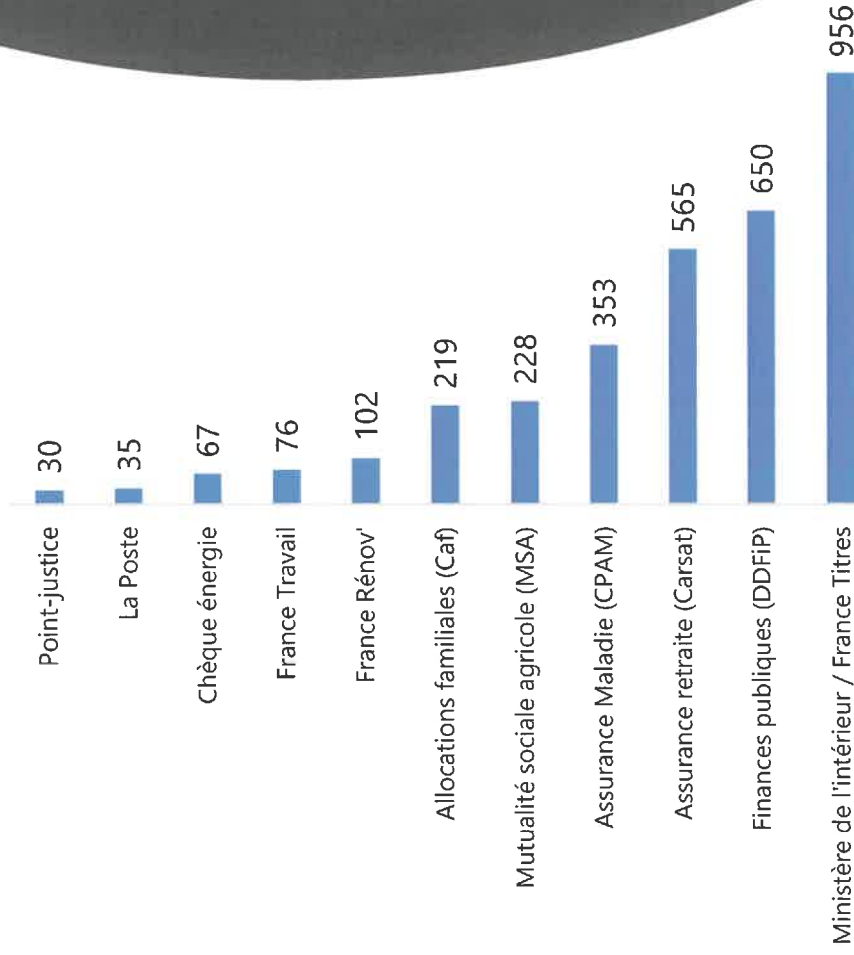
Répartition des accompagnements par type de partenaire



Les usagers ont identifié les démarches du bouquet initial après quelques mois de service. Progressivement, les accompagnements ont davantage concerné les partenaires nationaux.

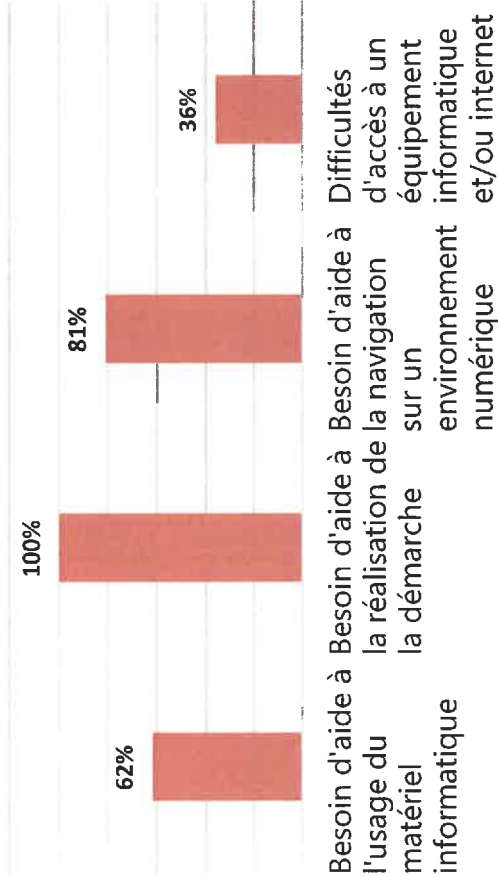
En 2024, **62% des accompagnements sont liés aux partenaires nationaux** (bouquet de services). 38% des accompagnements concernent des démarches hors bouquet France Services.

Nombre d'accompagnements réalisés par opérateur national

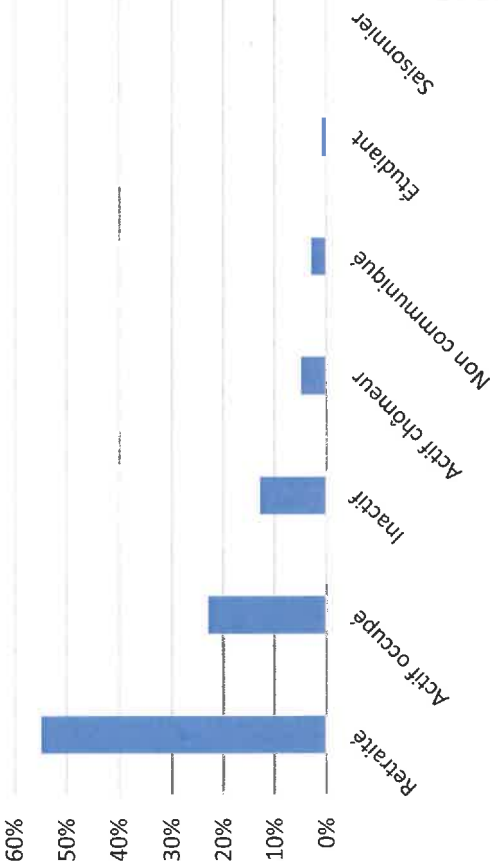


LES USAGERS : LE PROFIL

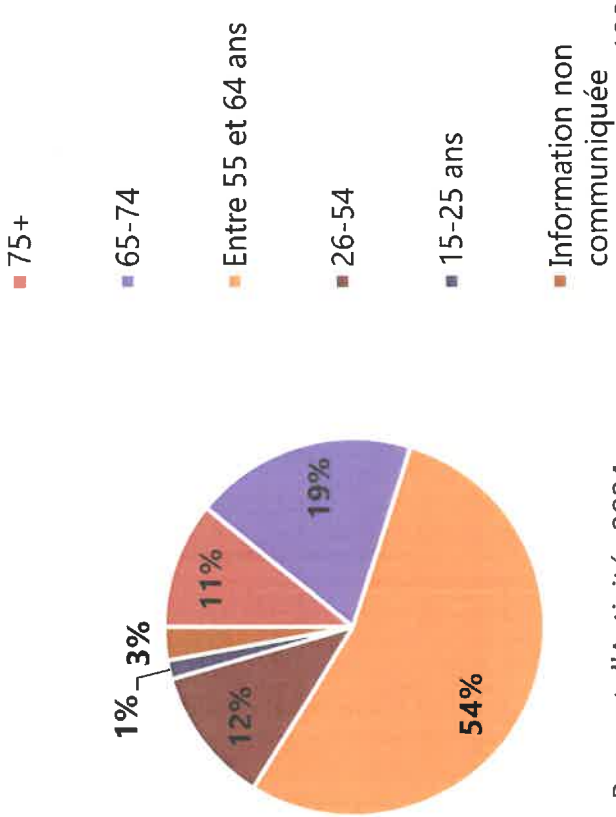
Motif(s) de la venue des usagers



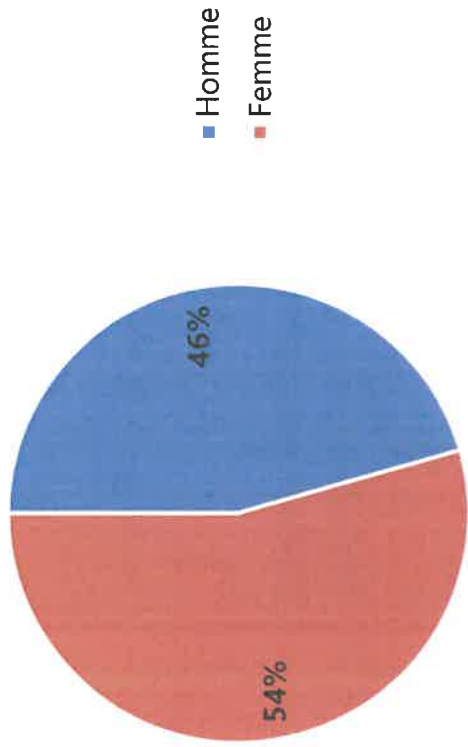
Le statut d'activité (données depuis juillet 2024)



Répartition par âge



Répartition par genre



Top des thématiques (= domaine de l'accompagnement)

Nombre de démarches	Thématique	Partenaire	Nombre de démarches	Thématique	Partenaire
423	Pré-demande de titre d'identité et de voyage	Ministère de l'intérieur / France Titres	99	Permis de conduire	Ministère de l'intérieur / France Titres
325	Inclusion numérique	Accompagnement propre à ma structure	80	Santé	Assurance Maladie (CPAM)
218	Dossier de retraite	Assurance retraite (CARSAT)	67	Immatriculation de véhicule	Ministère de l'intérieur / France Titres
217	Retraite (APA : minimum vieillesse, AGIRC ARRCO...)	Accompagnement propre à ma structure	66	Aides financières	Allocations familiales (CAF)
185	Espace particulier sites opérateurs	Finances publiques (DDFiP)	57	Energie	Chèque énergie
168	La demande concerne les impôts	Finances publiques (DDFiP)	52	Autres	Finances publiques (DDFiP)
137	Imposition	Finances publiques (DDFiP)	51	Emploi	Accompagnement propre à ma structure
133	Retraite personnelle	Assurance retraite (CARSAT)	48	Adresse mail	Ministère de l'intérieur / France Titres
112	Social & solidarité	Accompagnement propre à ma structure	41	Autre	Finances publiques (DDFiP)
101	Immatriculation	Ministère de l'intérieur / France Titres			

Pour les **démarches propres à la structure** : **16%** concernent l'inclusion numérique, **10%** concernent la retraite, **5%** l'action sociale et **2%** l'emploi.

Les partenaires nationaux

Administration + Interlocuteurs privilégiés : messagerie sécurisée permettant le lien entre les agents accueillant du public et les agents instructeurs au cœur des administrations afin de régler les situations les plus complexes des usagers (possibilité de faire intervenir plusieurs administrations sur une demande au sein d'un fil de discussion dédié, délai résolution moyen de 4 jours).

Permanences pour les usagers du bus :

4 journées de rdv physique de la **DGFIP** : campagne des avis et des impôts

15 rdv Visio CARSAT et **2 rdv Visio MSA**

Formations continues et actualités : tout au long de l'année plusieurs sessions de formations sont proposées, des newsletters envoyées par les partenaires.

Journées d'immersion : 3 jours à la Caf de Bordeaux Lac.

Les partenaires locaux : structures avec lesquelles nous collaborons régulièrement

MDPH DE LA GIRONDE

MDS DE L'ESPARRE

BUS EN +

GENDARMERIE DE L'ESPARRE-MEDOC

PLATEFORME REAJ

REGION NOUVELLE AQUITAINE

(transport scolaire)

MDS DE PAUILLAC

AAPAM

ACV2F

Nous constatons que France Services est un point d'entrée permettant d'inclure le maximum de personnes et de favoriser l'équité dans l'accès aux droits communs des habitants (accessibilité géographique, simplicité des actions mises en œuvre...) tout en luttant contre l'isolement des populations.

La connaissance des structures et des aides existantes permet d'être un point d'accueil relais pour l'accès au droit et aux services : point de contact et de repérage de situations difficiles.

➤ Engagement dans les réunions de projets locaux

- **Territoire Zéro Non-Recours** : nous sommes engagées dans cette démarche visant à identifier et réduire le non-recours aux droits dans le canton Nord-Médoc.

- **Groupe de travail accès aux droits et au numérique** : nous participons aux réunions locales dédiées afin d'améliorer l'information et

l'accompagnement des usagers. La dématérialisation croissante des démarches administratives impacte le quotidien des habitants. En prenant part aux réunions sur l'inclusion numérique, nous contribuons à l'élaboration de solutions locales.



➤ Formation des agents

- **Prévenir et gérer les incivilités** et les agressions dans la relation à l'usager : formation des deux conseillères

- **Formation Premiers Secours** en Santé Mentale : une conseillère



- **Formation Sauveteur Secouriste du Travail** : une conseillère



Dans le cadre de notre mission d'accompagnement et de proximité, ces **actions sont essentielles pour mieux comprendre les enjeux locaux et adapter nos actions** aux besoins des habitants.

➤ Présentation du service au tissu local

- aux agents de l'agence **France Travail** Lesparre/Pauillac



- auprès des **commerçants** des centres-bourg où le Bus stationne



- auprès des **maisons de retraite** du territoire





Poursuivre le développement d'actions d'animation et de communication :

- ✓ Mise en place des **journées portes ouvertes 2025** organisées à l'initiative de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).
- ✓ Mise en place de **journées événements ou permanence collaborative** sur des thématiques sollicitées par les usagers avec l'appui des partenaires locaux.
- ✓ Mise à jour **mensuelle du site** de la Communauté de Communes Médoc Atlantique.
- ✓ Création d'une **Newsletter mensuelle** du service transmis aux Mairies et aux partenaires locaux via un mailing.
- ✓ Utilisation des outils de communication des Mairies via leurs réseaux sociaux, bulletins municipaux, panneau pocket... et de la presse du territoire.

Consolider le maillage territorial en matière de point d'accueil relais pour l'accès aux droits et aux services :

- ✓ Participer aux différents **projets du territoire** : engagement au **Projet Territoire Zéro Non-recours** aux droits du Conseil Départemental de la Gironde ayant retenu le canton Nord Médoc (visant à développer des démarches ciblées pour repérer, informer et accompagner les personnes dans leurs droits : accès aux RSA, prime d'activité, chèque énergie, aides personnalisées au logement (APL) ainsi qu'aux services publics); réunions collaboratives du territoire concernant **l'accès aux droits et au numérique**.
- ✓ Activer les relais institutionnels lors de point de contact et de repérage de situations difficiles.
- ✓ Intervenir auprès des partenaires locaux : expliquer le rôle de France Services.
- ✓ Intervenir auprès de publics spécifiques : MFR de Lesparre-Médoc, RPA.

Maintenir une qualité de service :

- ✓ Poursuivre les sessions de **formation des conseillers** : participer aux formations continues et aux temps d'échanges de l'animation départementale.
- ✓ Veiller aux actualités du territoire.
- ✓ Poursuivre la construction d'un lieu accueillant et convivial.
- ✓ Maintenir un haut niveau de satisfaction des usagers.
- ✓ **Intégration de l'Urssaf au bouquet de services.**

Veiller au bon fonctionnement du service par des réponses flexibles et réactives aux besoins qui pourraient émerger :

- ✓ **Maintien de la proximité et d'un service de qualité** : des pistes d'action seraient étudiées afin de répondre aux besoins tout en optimisant l'usage des ressources humaines et matérielles. Ajustement du planning au plus près des besoins du territoire (adaptation à la demande réelle). Mobilisation d'un agent, avec un véhicule léger par exemple, pour développer des permanences dans les Mairies.



Finances

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

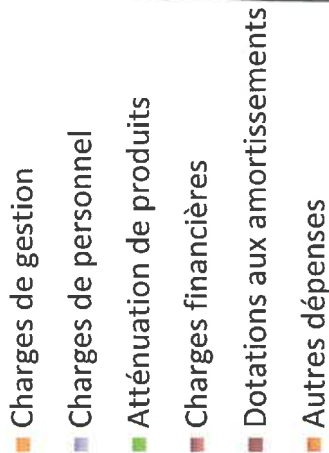
ASSOCIATION	MANIFESTATION	MONTANT VOTÉ (en €)
Ici et maintenant	15 ^{ème} festival Musical'Océan	4 000 €
Les échappées musicales	8 ^{ème} édition	4 400 €
BDM 33	Les estivales de la BD	3 000 €
Université musicale d'Hourtin	27 ^{ème} édition académie internationale de musique d'Hourtin Médoc	7 000 €
Association socio-culturelle de Saint-Vivien	Le P'tit Montmartre	6 000 €
Balata Golf Practice	Organisation de compétitions	2 700 €
Lacanau Océhand	Tournoi de Beach Handball Xpérience	5 000 €
Carcans Fête la Forêt	3 ^{ème} édition Fête de l'environnement de la forêt et des métiers du Médoc	7 700 €
Commerçants de Maubuisson	Maubuisson en fête	3 500 €
Comité Surf Gironde	Circuit compétition Open territoriaux	4 000 €
Association communale du Phare de Richard	Fête du phare de Richard	2 500 €
Soulac n°jazz	1 ^{er} Festival de Jazz	3 000 €
ALEA	Terra Médoca	2 700 €
Moto-Club Les Esteys	Gurp TT 2024	8 000 €
Sport Academy	Triathlon Frenchman	7 500 €
Université musicale d'Hourtin	Académie internationale de musique	8 000 €
Association sportive des golfs de Lacanau	Tournoi de Golf professionnel	5 000 €
Saint Vivien Attelage	Course d'attelages	1 500 €
Planchons	Championnat Skate-board Vendays	500 €
Elypse	Court métrage Garonne	1 000 €
	TOTAL	87 000 €

LE BUDGET

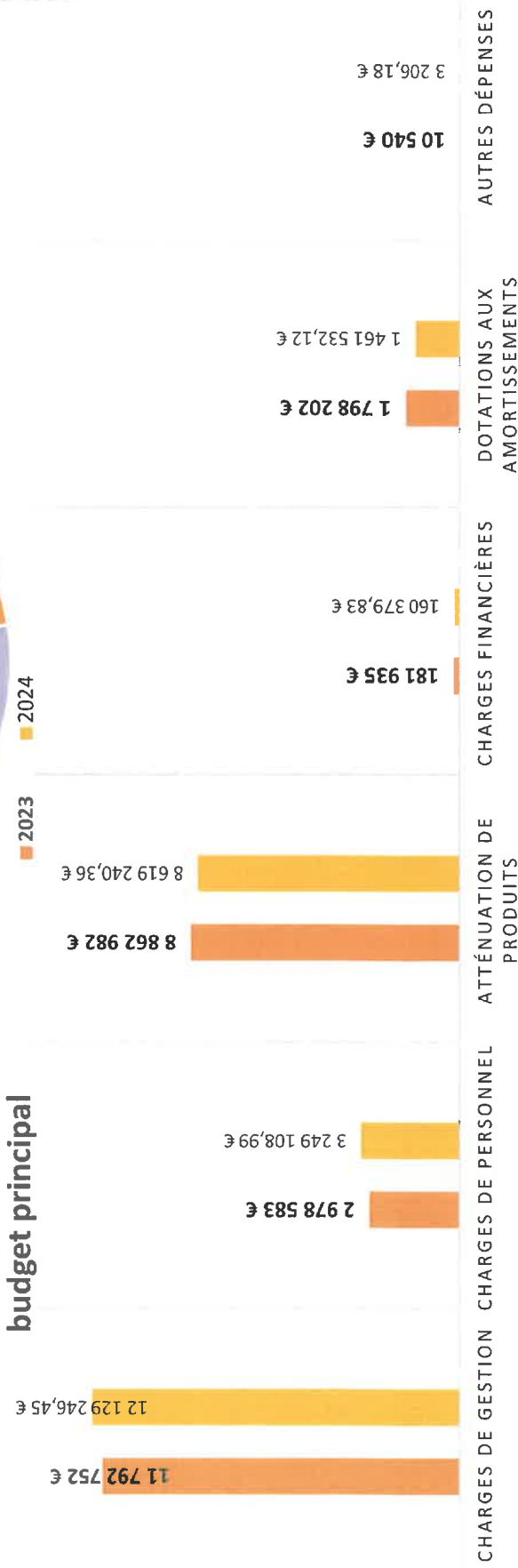
La Communauté de Communes MEDOC ATLANTIQUE dispose de 6 budgets :

- Le budget principal de la Communauté de communes
- Le budget annexe « GEMAPI »
- Le budget annexe « ZAE Les Bruyères »
- Le budget annexe « Extension ZAE Palu de Bert »
- Le budget annexe « Extension ZAE La Meule »
- Le budget annexe « ZAE du Guadet »

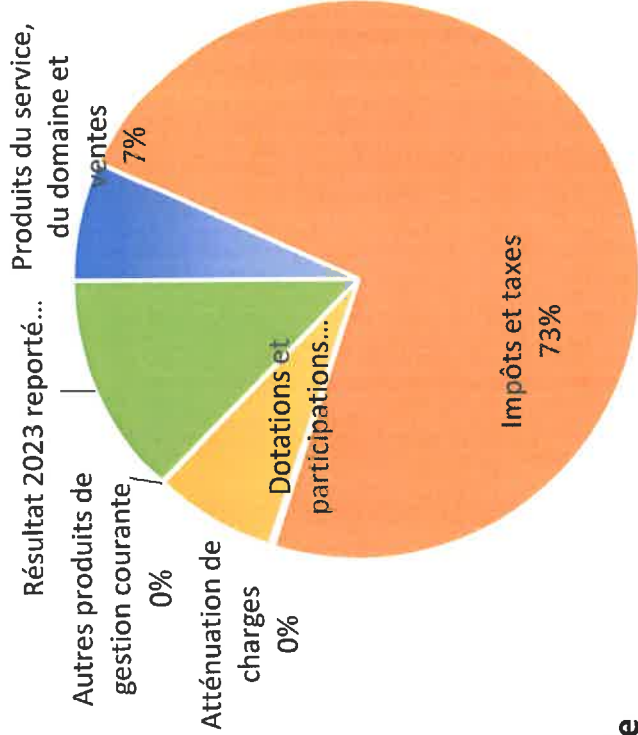
Les dépenses de fonctionnement du budget principal



Evolution des dépenses de fonctionnement du budget principal

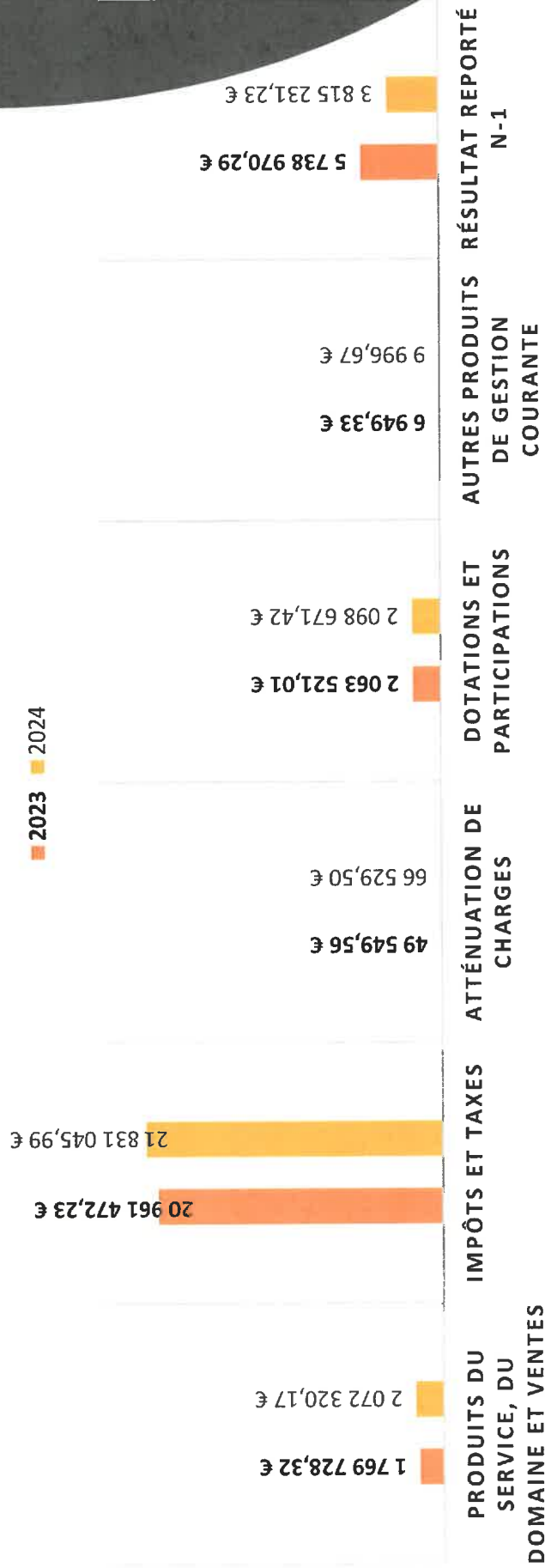


Les recettes de fonctionnement du budget principal



- Produits du service, du domaine et ventes
- Impôts et taxes
- Atténuation de charges
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Résultat 2023 reporté

Evolution des recettes de fonctionnement du budget principal



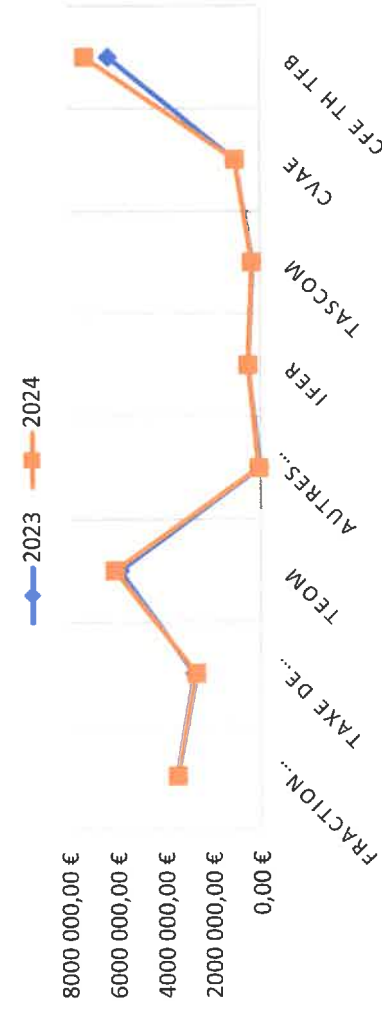
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

FISCALITE	2022	2023	2024	Var. 24/23	Var.24/22
Fraction de TVA compensatoire de la taxe d'habitation sur les résidences principales	3 440 324,00 €	3 529 561,00 €	3 528 525,00 €	-0,03%	2,56%
Impôts directs locaux (THRS, CFE, TFnB) et TFB à partir de 2024	5 960 009,00 €	6 359 783,00 €	7 440 041,00 €	16,99%	24,83%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises/Fraction compensatoire de la CVAE	934 627,00 €	1 069 714,00 €	1 067 123,00 €	-0,24%	14,18%
Taxe sur les surfaces commerciales	325 710,00 €	344 445,00 €	368 527,00 €	6,99%	13,15%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	478 376,00 €	520 944,00 €	520 066,00 €	-0,17%	8,71%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	5 460 424,00 €	5 899 788,00 €	6 119 207,00 €	3,72%	12,06%
Taxe de séjour	3 112 595,00 €	3 133 997,00 €	2 721 910,00 €	-13,15%	-12,55%
PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
Droits de stationnement et de location sur le domaine public portuaire et fluvial (Port Médoc)	119 071,00 €	128 421,00 €	131 576,00 €	2,46%	10,50%
Autres droits de stationnement et de location (AGV)	8 398,00 €	8 260,00 €	10 000,00 €	21,07%	19,08%
Redevances et droits des services à caractère social	95 642,00 €	135 871,00 €	145 178,00 €	6,85%	51,79%
à la collectivité de rattachement (GEMAPI)	203 930,00 €	267 274,00 €	332 425,00 €	24,38%	63,01%
par les communes membres du GFP (Demousticvation/Surveillance plage)	1 073 949,00 €	1 210 940,00 €	1 412 463,00 €	16,64%	31,52%

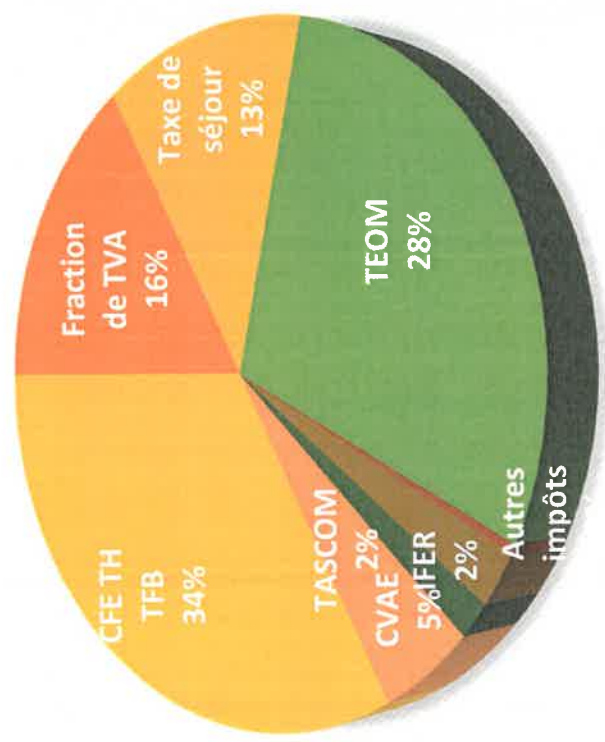
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL



EVOLUTION DU PANIER FISCAL



Panier fiscal 2024

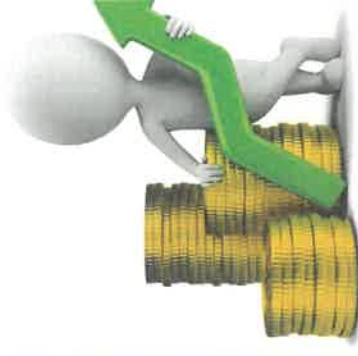


- Fraction de TVA
- TEOM
- IFER
- CVAE
- Taxe de séjour
- Autres impôts
- TASCOM
- CFE TH TFB

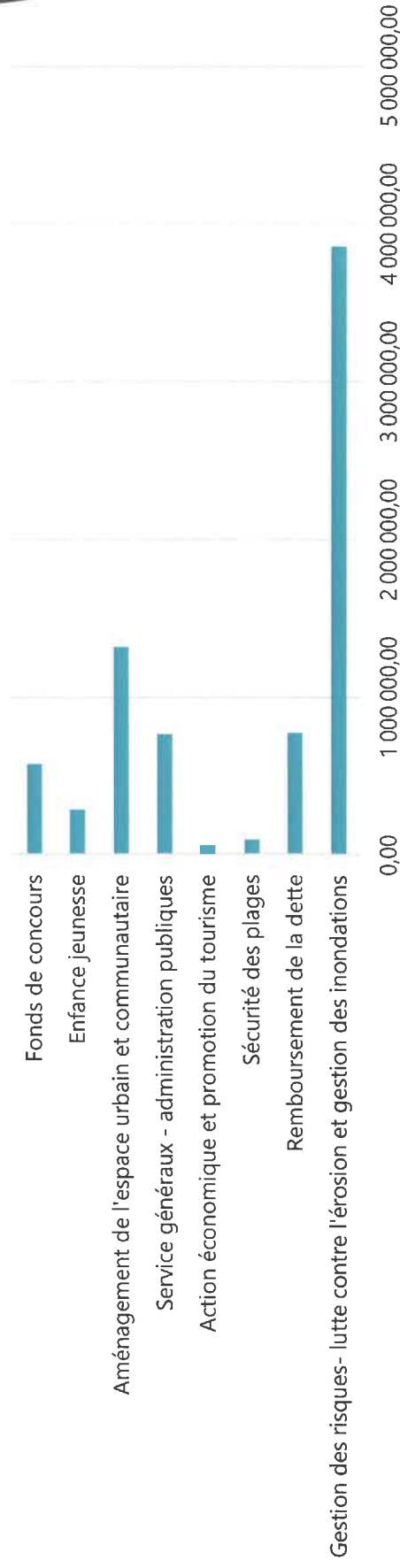
BUDGET CONSOLIDÉ 2024

(budget principal et des budgets annexes)

BUDGET CONSOLIDE 2024		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	29 843 631,95 €	11 739 834,23 €
Recettes	37 598 815,82 €	10 847 754,15 €
Résultat par section	7 755 183,87 €	- 892 080,08 €
RESTES A REALISER		- 3 736 853,23 €
RESULTAT PAR SECTION	7 755 183,87 €	- 4 628 933,31 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 126 250,56 €	



LES PRINCIPAUX POSTES D'INVESTISSEMENT



EPARGNE ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT DU BUDGET PRINCIPAL



Epargne et capacité de désendettement

Année	2022	2023	2024	Var.24/23	Var. 24/22
Recettes réelles de fonctionnement (€)	23 638 305 €	24 901 039 €	26 084 010 €	4,75 %	10,35 %
Dont produits de cessions	5 130 €	21 610 €	5 100 €		
Dépenses réelles de fonctionnement (€)	20 393 723 €	23 826 795 €	24 161 181 €	1,40 %	18,47 %
Epargne brute (€)	3 239 451 €	1 052 633 €	1 917 727 €	82,18 %	-40,80 %
Taux d'épargne brut (%)	13,71 %	4,23 %	7,35 %	73,76 %	-46,39 %
Amortissement du capital de la dette	504 292 €	510 338 €	526 362 €	3,14 %	4,38 %
Epargne nette (€)	2 735 159 €	542 295 €	1 391 365 €	156,57 %	-49,13 %
Encours (€)	4 538 832 €	4 028 494 €	3 502 131 €	-13,07 %	-22,84 %
Capacité de désendettement (an)	1,4	3,8	1,8	-52,22 %	30,71 %

LES ÉQUILIBRES DU BUDGET PRINCIPAL

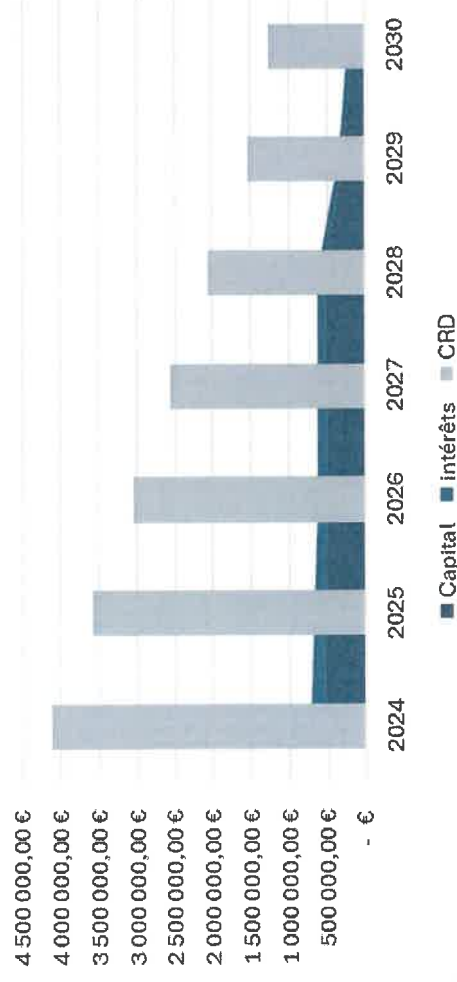


Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Recettes Réelles de fonctionnement	23 638 305 €	24 901 039 €	26 084 010 €	4,75 %
Dépenses Réelles de fonctionnement	20 393 723 €	23 826 795 €	24 161 181 €	1,40 %
Epargne brute (€)	3 239 451 €	1 052 633 €	1 917 727 €	82,18 %
Taux d'épargne brute %	13,71 %	4,23 %	7,35 %	-
Amortissement du capital de la dette	504 292 €	510 338 €	526 362 €	3,14%
Epargne nette (€)	2 735 159 €	542 295 €	1 391 365 €	156,57 %
Encours de dette	4 538 832 €	4 028 494 €	3 502 131 €	-13,07 %
Capacité de désendettement	1,4 %	3,83 %	1,8 %	-52,22 %

L'ÉTAT DE LA DETTE



Profil d'extinction de la dette



BUDGET GENERAL

ECHEANCES	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Capital	526 362,58 €	506 883,50 €	476 054,09 €	491 131,87 €	506 860,67 €	269 004,57 €	153 795,00 €
Intérêts	175 530,75 €	153 781,36 €	132 359,78 €	112 859,63 €	92 716,39 €	72 366,92 €	63 000,75 €
TOTAL	701 893,33 €	660 664,86 €	608 413,87 €	603 991,50 €	599 577,06 €	341 371,49 €	216 795,75 €
Capital restant dû	4 028 494,04 €	3 502 131,46 €	2 995 247,96 €	2 519 193,87 €	2 028 062,00 €	1 521 201,33 €	1 252 196,76 €

BUDGET GEMAPI

ECHEANCES	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Capital	16 291,07 €	16 827,61 €	17 384,63 €	17 962,95 €	18 563,53 €	12 929,17 €	6 707,60 €
Intérêts	3 406,85 €	2 870,31 €	2 313,29 €	1 734,97 €	1 134,39 €	510,91 €	151,71 €
TOTAL	19 697,92 €	19 697,92 €	19 697,92 €	19 697,92 €	19 697,92 €	13 440,08 €	6 859,31 €
Capital restant dû	93 377,29 €	77 086,22 €	59 701,59 €	41 738,64 €	23 175,11 €	10 245,94 €	3 538,34 €
TOTAL							
Capital	542 653,65 €	523 711,11 €	493 438,72 €	509 094,82 €	525 424,20 €	281 933,74 €	160 502,60 €
Intérêts	178 937,60 €	156 651,67 €	134 673,07 €	114 594,60 €	93 850,78 €	72 877,83 €	63 152,46 €
CRD	4 121 871,33 €	3 579 217,68 €	3 054 949,55 €	2 560 932,51 €	2 051 237,11 €	1 531 447,27 €	1 255 735,10 €

Ressources Humaines

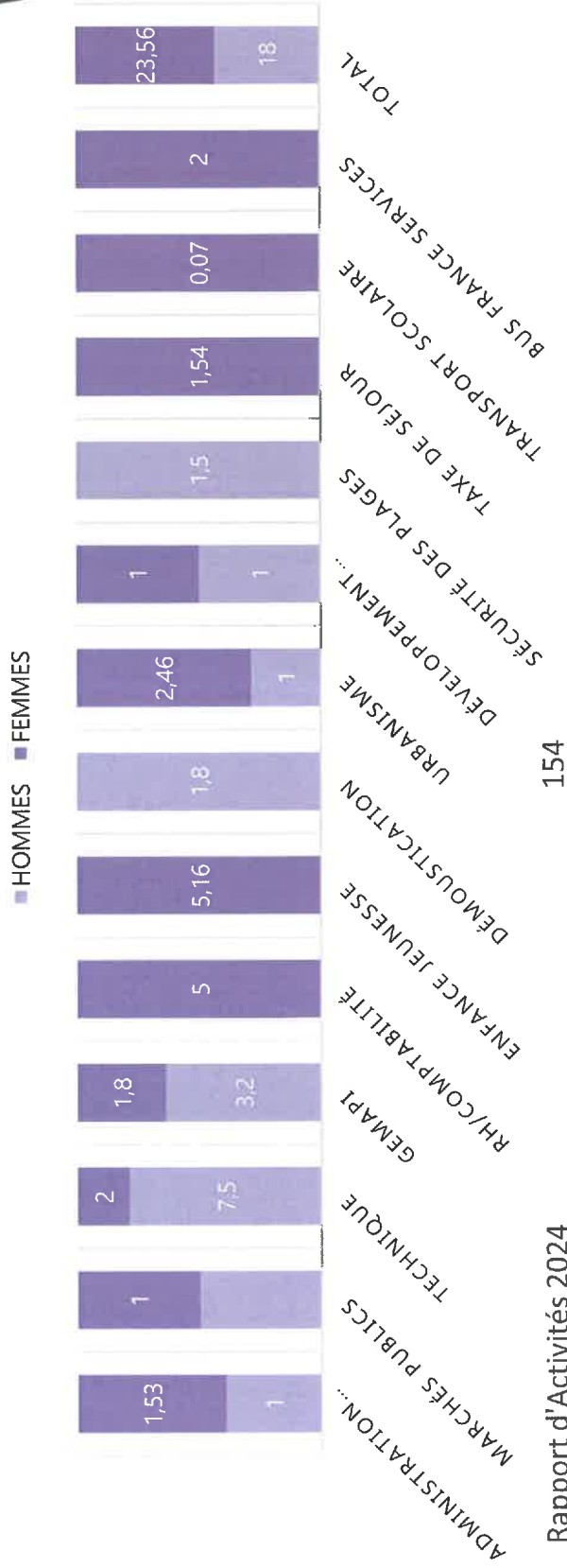
LES EFFECTIFS

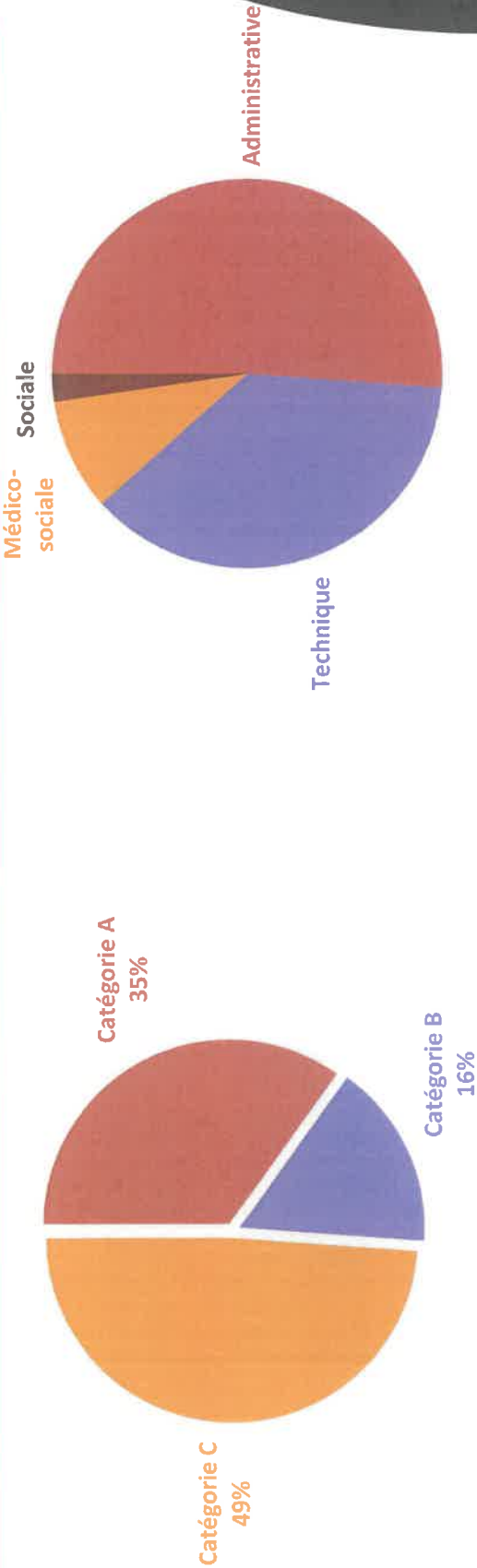
Les effectifs des agents année 2024



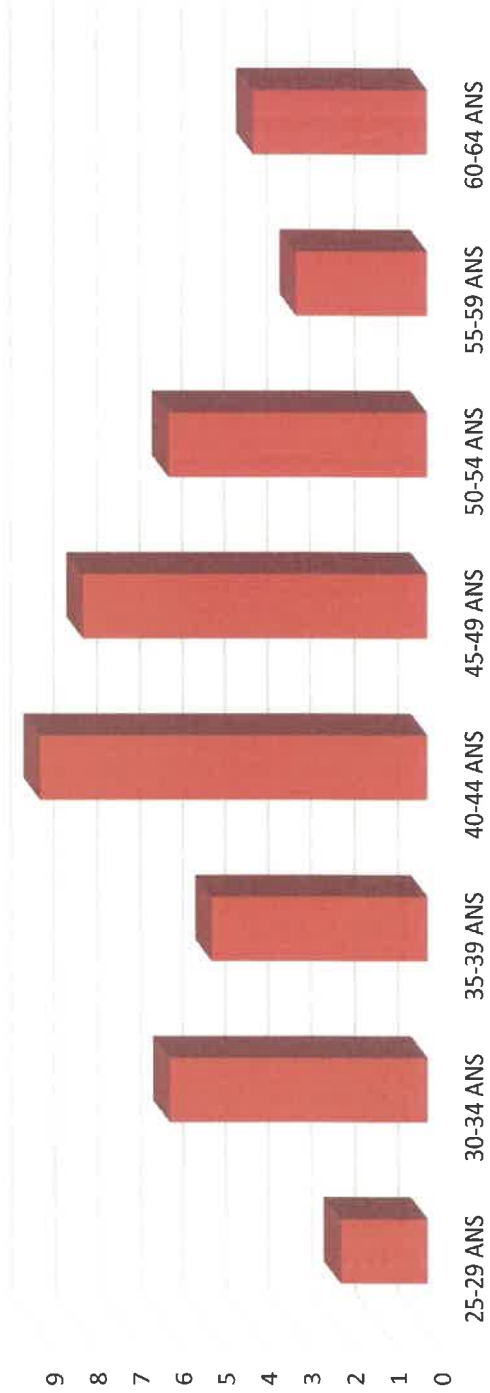
	Hommes	Femmes	Total
Titulaires	13	18	31
Contrat de projet	0	1	1
Contractuels permanents	5	7	12
Contractuels non permanents	0	0	0
Apprentis	0	1	1
Sous-Total	18	27	45
Saisonniers	102	32	134
Total	120	59	179

L'organisation par service des agents permanents

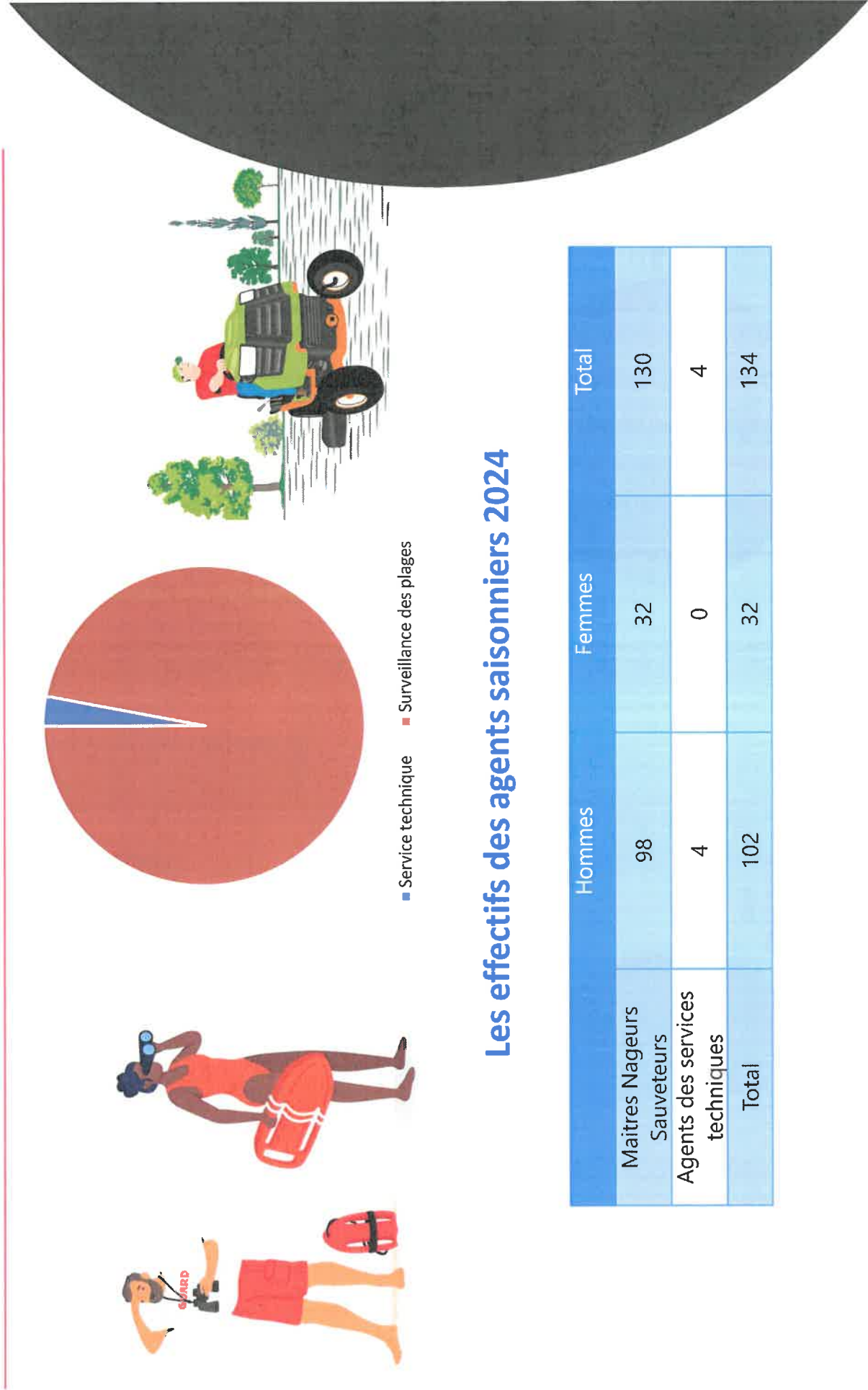




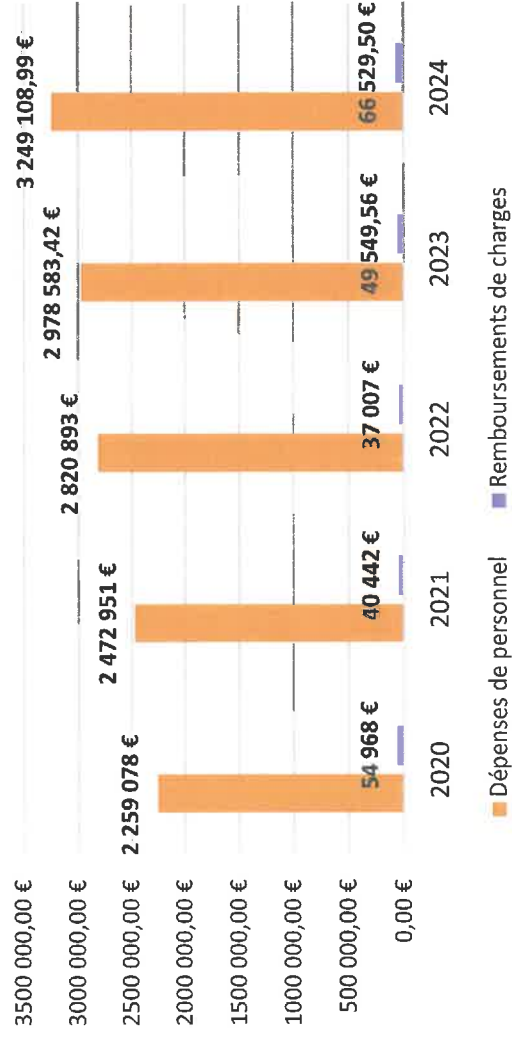
La pyramide des âges des agents permanents



La répartition des agents saisonniers



L'évolution des dépenses de personnel 2020 - 2024



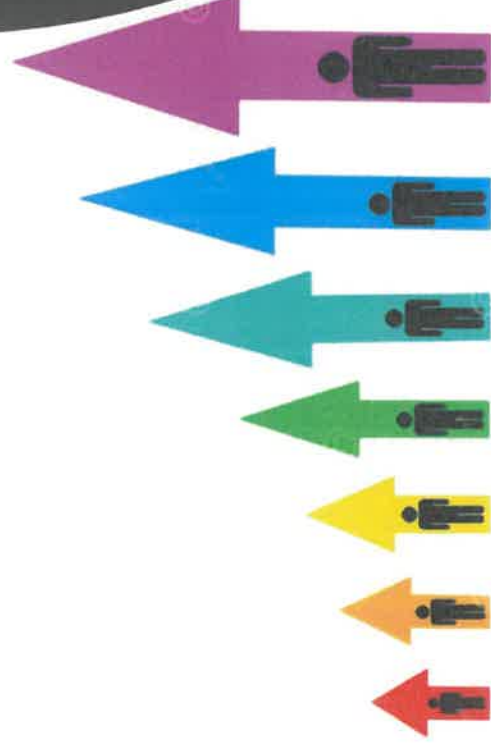
Les dépenses de personnels croissent de 9,08 % (270 K €) à la faveur de l'attribution de 5 points d'indice majoré à tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024, de recrutements complémentaires, des avancements de grades et de la charge sur une année complète des agents recrutés en cours d'année 2023.

Les recrutements en 2024

- 1 Assistant marchés publics contractuel à temps plein
- 1 Responsable RH titulaire (temps complet)
- 1 Accueillante référente LAEP contractuelle à temps non complet
- 1 Chargée de mission éducation artistique et culturelle contractuelle à temps complet
- 20 Sauveteurs aquatiques supplémentaires à temps complet pendant la période des JO 2024

Les changements 2024

- Augmentation du temps de travail d'une accueillante LAEP de 2,5 à 11h hebdomadaires.
- Augmentation du temps de travail de la Chargée de mission littoral de 17,5 à 28h hebdomadaires.



MEDOC ATLANTIQUE

— Communauté de Communes —

De l'estuaire à l'océan !

9 rue du Maréchal d'Ornano
33780 Soulac-sur-Mer
05 56 73 29 26

sg@ccmedocatlantique.fr

www.ccmedocatlantique.fr

Carcans •
Grayan-et-l'Hôpital •
Hourtin •
Jau-Dignac-et-Loirac •
Lacanau •
Le Verdon •
Naujac-sur-Mer •
Queyrac •
Saint-Vivien-de-Médoc •
Soulac-sur-Mer •
Talais •
Valeyrac •
Vendays-Montalivet •
Vensac